

BILAN DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Même avec un menu législatif qui sentait le réchauffé, le gouvernement Lévesque s'en est tiré honorablement



GILLES LESAGE

QUEBEC — Avec un menu législatif qui, il est vrai, sentait le réchauffé, le gouvernement ne s'est pas trop mal tiré des trois mois de travaux de l'Assemblée nationale qui ont pris fin, la semaine dernière, à Québec. A vrai dire, il s'en est même sorti honorablement, si l'on met en parallèle les sombres pronostics du début de mars dernier et le bilan d'une équipe ministérielle qui, quoique affaiblie et tiraillée, a réussi à faire adopter la presque totalité de ses projets de loi.

En raison de l'effervescence causée par la démission de M. René Lévesque, le traditionnel rappel des travaux législatifs a été re-

légué au second plan. Mais il faut les évoquer, ne serait-ce que pour souligner que, contre toute attente, le gouvernement ne fut pas constamment à la merci de l'opposition, libérale et circonstancielle combinée, ainsi qu'on pouvait le craindre au début de cette deuxième partie de la cinquième session d'un gouvernement sur son déclin, sinon en sursis.

Comme il arrive souvent, le danger qui menaçait la maigre majorité ministérielle a obligé les 61 députés péquistes à se serrer les coudes, à faire preuve d'une discipline et d'une solidarité dont on ne les croyait plus capables. Sous la férule doucement ferme du leader du gouvernement, M. Marc-André Bédard, et de la whip en chef du gouvernement,

Mme Huguette Lachapelle, ils se sont pliés à la « conscription » qui fut leur lot durant ces mois pénibles. Les libéraux refusant de payer avec ceux d'entre eux qui voulaient s'abstenir - notamment les ministres appelés à des voyages d'affaires - ils ont pratiqué comme jamais auparavant la politique de la présence continue, comme des scouts... Ce qui leur a permis de subir sans encombre sept motions de censure, dont trois présentées par le Groupe de parlementaires indépendants, qui auraient pu entraîner la chute du gouvernement.

Non seulement le gouvernement n'a pas pris de risque en ce qui a trait à la présence de ses députés, mais il n'en pas pris non plus au sujet de ses projets législatifs, les plus im-

portants et litigieux étant dans le moulin parlementaire depuis de nombreux mois déjà. C'est notamment le cas du projet de loi 37 instaurant un nouveau régime de négociations des conventions collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux, et créant un Institut de recherche sur la rémunération. Mâché et remâché depuis des mois, sinon quelques années, le projet que le président du Trésor, M. Michel Clair, a réussi à mener à terme constitue un exploit, si l'on tient compte de la faiblesse numérique du gouvernement et de la levée de bouilliers du monde syndical.

Tout en étant insatisfait, surtout parce



Le ministre Marc-André Bédard.

Voir page 8: Bilan

Lucien Bouchard sera nommé ambassadeur à Paris

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le premier ministre, M. Brian Mulroney, se prépare à nommer M. Lucien Bouchard au poste d'ambassadeur du Canada à Paris. Il y remplacera M. Michel Dupuy qui termine le mandat habituel de quatre ans des ambassadeurs.

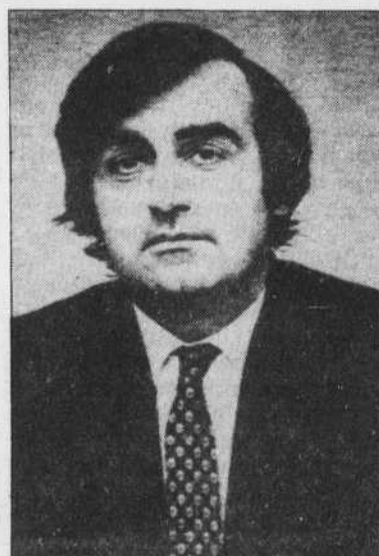
La nomination de M. Bouchard, a appris Le DEVOIR de bonne source, serait à toutes fins utiles chose faite. Il ne reste plus qu'à obtenir l'aval du Quai d'Orsay, ce qui ne devrait poser aucun problème dans les circonstances.

Cette nomination est de toute évidence hautement politique. Confrère de classe du premier ministre Mulroney à l'Université Laval, M. Bouchard est toujours demeuré très proche de celui-ci. Ainsi en 1975, ils se sont retrouvés ensemble à la Commission Cliche, l'un à titre de commissaire, l'autre à titre de procureur en chef de la commission. Leur collaboration active devait reprendre l'été dernier à l'occasion de la campagne électorale.

Durant cette campagne, M. Bouchard a joué un rôle aussi discret qu'important. Même s'il ne s'est jamais affiché comme militant conservateur (il avait refusé de se porter candidat en dépit de fortes pressions), il est l'un de ceux à qui Brian Mulroney doit d'avoir magistralement arraché le Québec à la domination des libéraux.

Très près du gouvernement Lévesque et des principaux dirigeants péquistes, il a servi en quelque sorte d'intermédiaire entre le Parti conservateur et le Parti québécois. Il est surtout celui qui a rédigé les principaux discours prononcés par M. Mulroney au Québec dont le discours de Sept-Îles dans lequel le chef conservateur a promis de donner l'occasion au Québec de signer dans l'honneur et la dignité l'accord constitutionnel de 1981-1982.

Avocat à Chicoutimi, M. Bouchard, qui est âgé de 47 ans, s'est fait connaître par ses talents de négociateur. C'est lui qui, lors des deux dernières rondes de négociations avec les employés du secteur public et para-public québécois, représentait



M. Lucien Bouchard.

la partie patronale.

Le choix fait par M. Mulroney est surprenant dans la mesure où M. Bouchard n'a aucune expérience de la diplomatie en particulier. Cela ne semble pas un obstacle aux yeux de M. Mulroney qui a déjà nommé de la même façon un autre ami, Roy McMurtry, au poste de haut-commissaire du Canada à Londres. Procureur général de l'Ontario pendant des années, M. McMurtry n'avait non plus d'expérience diplomatique ni de connaissance particulière des milieux politiques britanniques.

Les postes de Paris, Londres et Washington sont toutefois considérés comme des postes politiques où les premiers ministres canadiens nomment des gens de confiance. À Londres, Pierre Trudeau avait nommé l'ex-ministre Don Jamieson qui remplaçait Mme Jean Wadds, une militante conservatrice nommée par Joe Clark en 1979. À Washington, il avait nommé Allan Gottlieb, un ancien sous-ministre des Affaires extérieures qui avait toute sa confiance. M. Mulroney l'a confirmé dans son poste peu après la victoire du 4 septembre.

À l'ambassade de Paris, le pre-

Voir page 8: Bouchard

Désindexation des pensions: Le gouvernement retraite

Pour compenser, un cent de plus le litre d'essence

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Cinq semaines après avoir annoncé qu'il allait désindexer partiellement les pensions de vieillesse, le gouvernement Mulroney a fait volte-face hier, retraisant devant les pressions des partis d'opposition et de l'opinion publique.

Dans une déclaration à la Chambre des communes, le ministre des Finances, Michael Wilson, a an-

noncé qu'il rétablissait la pleine indexation des pensions de vieillesse. Du même coup, il a annoncé que tous les Canadiens, mais particulièrement les grandes entreprises, allaient payer pour cette mesure.

Le ministre a ainsi annoncé que sa surtaxe sur les grandes entreprises s'appliquera sur 18 mois au lieu de 12 mois, lui permettant ainsi d'obtenir \$200 millions de revenus additionnels. Il a aussi annoncé que la taxe d'accise sur l'essence sera augmentée de un cent le litre à

compter du 1er janvier 1987, ce qui rapportera \$450 millions par an.

M. Wilson par cette déclaration mettait fin à la plus difficile période qu'ait traversé le gouvernement Mulroney depuis son élection le 4 septembre. Pendant exactement cinq semaines, il a été l'objet de pressions constantes pour qu'il abandonne son projet de désindexation qui allait à l'encontre d'une promesse électorale formelle. Tous les jours aux Communes, l'opposition le harcelait. Celle-ci était d'au-

tant plus agressive, que dans son budget du 23 mai, le ministre contredisait les engagements pris par le gouvernement en janvier à l'issue d'un débat sur l'universalité. On avait alors promis de ne pas toucher aux pensions de vieillesse.

Le geste posé par M. Wilson fut condamné de toutes parts: par les groupes sociaux certes, mais aussi par ceux qui auraient dû être les alliés du gouvernement fédéral. Parmi eux les quatre premiers mi-

Voir page 8: Le gouvernement



Le ministre Michael Wilson est revenu sur sa décision de désindexer les pensions des personnes âgées.

L'opposition part en guerre contre la hausse du prix de l'essence

PAULE DES RIVIERES

OTTAWA — Les deux leaders de l'opposition, MM John Turner et Ed Broadbent, ont tous deux qualifié le rétablissement de l'indexation des pensions de « grande victoire pour les personnes âgées » mais ils ont aussi prévenu qu'ils mettront le même acharnement à combattre une foule d'autres dispositions du budget Wilson. A commencer par la hausse de un cent sur le prix de l'essence annoncée hier.

« Le pays ne sera plus jamais le même », a déclaré M. Turner à la sortie des Communes hier en prédisant que « le pouvoir gris deviendra une force majeure ».

Le chef libéral était flanqué du député de Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, qui défend les citoyens âgés depuis le tout début. Pour le Parti libéral du Canada, la marche arrière du gouvernement représente la première victoire de taille d'une formation qui a eu

beaucoup de difficultés à attaquer depuis les dernières élections.

Le chef libéral avait aussi à ses côtés une personne âgée, Mme Solange Denis, qui, lors de la manifestation du 19 juin dernier, avait mis le premier ministre, M. Brian Mulroney, dans l'embarras en lui rappelant que « Tu nous a menti quand tu nous as fait voter pour toi ».

« Tout le monde peut commettre une erreur, a déclaré Mme Denis hier. Là ils reviennent sur leur décision, c'est bon signe. On est contents ». Rappelons que si l'opposition aux Communes a réussi à faire passer le budget de la désindexation partielle des pensions projetée, c'est la mobilisation des citoyens âgés eux-mêmes qui a ébranlé le gouvernement.

Le gouvernement avait songé dans un premier temps à ne rétablir l'indexation que pour les citoyens âgés admissibles au supplément de revenu garanti mais l'opposition l'avait prévenu qu'elle

Voir page 8: L'opposition

Et ils ne sont même pas encore candidats officiellement

Landry et Johnson s'échangent déjà des coups

PIERRE O'NEILL

Tout en feignant l'hésitation à poser leur candidature, les deux principaux aspirants à la succession de M. René Lévesque ont déjà échangé les premiers coups de cette lutte fratricide: à l'encontre de son collègue Bernard Landry, qui se dit prêt à rouvrir le débat sur la mise en veilleuse de la souveraineté, le ministre de la Justice, Pierre-Marc Johnson, est d'avis qu'il faut, au contraire, oublier le passé et « se tourner vers le futur ».

Ce premier accrochage est survenu à l'issue d'une conférence de presse que le ministre de la Justice avait convoquée, hier à Montréal, pour marquer le 10ième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte québécoise des droits et libertés et de la Commission des droits de la personne. La réplique de M. Johnson est apparue comme une allusion évidente à l'opinion émise la semaine dernière par M. Landry, pour qui le virage néo-fédéraliste que le PQ a ef-

fectué au congrès du 19 janvier fut davantage une déclaration d'appui à M. Lévesque, dont la démission devrait, a-t-il dit, apporter un nouvel éclairage aux militants péquistes et leur permettre de se refaire une idée. Se définissant comme un Québécois très nationaliste, M. Landry s'est en outre dit persuadé que le parti ne s'était pas « figé dans le ciment » en décidant ce virage néo-fédéraliste.

Aux journalistes qui l'invitaient à préciser le sens de son intervention, M. Johnson a d'abord indiqué que ses commentaires ne visaient pas Bernard Landry. Puis il a laissé voir que dans l'hypothèse de sa candidature, il véhiculerait un tout autre discours: « Ce qui compte, c'est l'avenir, pas le passé. Un avenir ouvert pour le Québec. Et un avenir ouvert signifie un avenir partagé par une majorité de Québécois, la vision d'une affirmation, la recherche de la liberté, de la tolérance, la volonté de travailler ensemble. Les débats qui touchent le passé sont quelque peu ésothériques ».

Voir page 8: Des coups



La France et la Suisse sont d'accord pour accueillir les otages du Boeing de la TWA

BERNE (Reuter, AFP) — La France et la Suisse ont répondu positivement hier, mais avec fermeté, à M. Nabih Berri, en proposant d'accueillir les otages de la TWA dans leur ambassade à Beyrouth — à condition qu'ils soient des hommes libres.

Ces conditions posées, un black-out presque complet était observé hier dans les différentes capitales concernées sur les tractations diplomatiques engagées à la suite des propositions de M. Berri.

L'affaire des otages américains, qui en est à son 14e jour depuis le détournement du Boeing 727 le 14 juin au matin, s'est compliquée par la détermination des États-Unis et de la France d'obtenir à l'occasion du règlement de la crise la libération de sept Américains et quatre Français enlevés au Liban.

À Washington, le gouvernement faisait preuve d'une intense activité diplomatique pour obtenir le retour de tous les otages. Washington réclame 46 personnes en tout, et non seulement les 39 passagers détournés, a déclaré le secrétaire d'État, M. George Shultz. Le vice-

président, M. George Bush avait dit la veille que tout se déroulait en coulisses.

« Je ne répondrai à aucune question » sur la crise de Beyrouth, a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, lors de sa conférence de presse matinale.

« La solution adéquate est la libération de tous les otages », a-t-il simplement ajouté.

Ce silence des responsables américains confirme, estime-t-on dans les milieux diplomatiques, que les efforts en cours, impliquant la France, Israël et la Syrie, ont atteint une phase cruciale et que, en cas de succès, la crise pourrait se dénouer dans les jours prochains.

La solution qui semble se dessiner, indique-t-on dans les milieux diplomatiques, serait le transfert des otages à l'ambassade de France à Beyrouth suivi rapidement par la libération des prisonniers libanais détenus par Israël.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a confirmé que le ministre français des Relations extérieures, M. Roland Dumas, avait eu mercredi soir un entretien téléphonique

avec le secrétaire d'État américain, M. Shultz et le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès.

Les otages américains du Boeing de la TWA « pourraient être dans une ambassade ou (de retour) aux États-Unis (...) dans les 72 heures, je pense, si les Américains apportent leur concours », a affirmé hier M. Berri.

Le chef de la milice Amal, qui était interviewé par la télévision américaine, a précisé qu'il avait eu des contacts dans le courant de la journée avec les ambassades de France, d'Autriche, de Suisse, ainsi qu'avec la Syrie. Il s'est dit plus optimiste que les jours précédents quant à un règlement de l'affaire à bref délai.

À Beyrouth, le chargé d'affaires français, M. Marcel Laugel, a indiqué que le chef de la milice Amal lui avait proposé de lier le sort de deux Français enlevés à Beyrouth, le journaliste Jean-Paul Kauffmann et le chercheur Michel Seurat, à celui des 39 Américains.

À Paris, les autorités françaises ont indiqué que le sort des deux

Voir page 8: Boeing 727

Des groupes de jeunes accusent le ministre Bernard Landry de patronage

NATHALIE PETROWSKI

Déchirant en morceaux un billet d'avion qui devait l'amener à Strasbourg la semaine prochaine, Claude Dionne, porte-parole de l'ANEQ, a accusé le ministre Bernard Landry de patronage. Cinq autres groupes de jeunes, issus du milieu étudiant et travaillant, et appartenant au RAJ, MEQ, PEQ et au Comité-Jeunes de la CSN, ont endossé l'accusation. Selon les jeunes, le ministre a fait preuve de patronage en déléguant, à la Semaine Européenne de la Jeunesse, des groupes de jeunes qui sont reconnus comme étant des alliés du gouvernement péquiste.

En tout, 11 représentants d'organismes-jeunesse ont été sélectionnés par le ministère des Relations internationales, pour se rendre à Strasbourg du 6 au 11 juillet. Selon les jeunes, 5 représentants sur 11 ont déjà milité pour les péquistes, ce qui se

dans les rangs du Mouvement d'Alliance des Jeunes Indépendantistes pour un Québec Communautaire (MAJICQ), du Mouvement des Étudiants pour le Oui (MEOUI), de la Société Saint-Jean-Baptiste et de l'Organisation des Jeunes Indépendantistes pour un Québec Communautaire (LOGIQC). Un jeune délégué, Arold Lebel, est même sur l'exécutif national du Parti Québécois.

Pour les contestataires, il ne fait aucun doute que le ministre Landry, à l'instar de ses collègues Michel Clair et Pauline Marois, soutient uniquement les groupes de jeunes qui ont un discours que le gouvernement veut entendre, discours qui occulte les difficultés que connaissent actuellement les jeunes chômeurs ou assistés sociaux. C'est ce qui explique pourquoi la sélection pour le voyage à Strasbourg, ne s'est pas faite par voie de concours.

François Houle, l'attaché politique

du ministre Landry, prétend de son côté que les jeunes ont été choisis selon des critères de contenu, de performance et de représentativité. «On a invité les leaders d'organismes les plus performants, leaders qui soit dit en passant, ont souvent critiqué publiquement les politiques gouvernementales.»

Les jeunes contestataires récusent cette thèse et remettent en cause les critères mêmes de sélection du gouvernement. Selon eux, ce sont toujours les mêmes groupes de jeunes que le gouvernement subventionne. «C'est évident, que seuls les groupes subventionnés peuvent se permettre d'être performants, a déclaré Claude Dionne. Sans subventions, des organismes comme IMAJ 85 ou même ONET, n'existeraient pas, parce qu'ils ne sont représentatifs de personne.»

Pour toute réponse, M. François Houle, l'attaché politique du ministre Landry, a apporté des explications

vagues sur les critères de sélection. La performance d'un groupe, par exemple, se mesure par la quantité d'événements qu'il a organisés. Sa représentativité se calcule selon la place que les médias lui accordent.

À la question, pourquoi le RAJ qui fait souvent la manchette des journaux, n'est pas à ce moment-là considéré comme un groupe performant et représentatif, le porte-parole gouvernemental s'est abstenu de tout commentaire.

En fin de journée, le ministre Landry émettait un communiqué pour réfuter les allégations des jeunes et réaffirmer que les délégués avaient été choisis pour leur représentativité, l'excellence de l'action et leur recherche de solutions positives. Il a finalement rappelé aux jeunes du RAJ qu'il ne faut pas seulement se contenter de contester mais de participer à la réflexion collective de façon positive.

Paris aimerait voir Lévesque secrétaire général de l'ACCT

Jean-Paul BURY

PARIS (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui a annoncé son intention d'entamer une nouvelle carrière, pourrait bien trouver ses nouvelles marques à Paris, si l'on en croit les rumeurs qui circulent dans les milieux officiels français depuis l'annonce de sa démission de président du Parti québécois.

On laisse entendre, en effet, que les autorités françaises, au premier rang desquelles le président François Mitterrand, verraient d'un très bon oeil M. René Lévesque briger le fauteuil de secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Le mandat du secrétaire général en exercice, l'universitaire gabonais François Owono-N'Guema, arrive à son terme à la fin d'année et l'organisation internationale francophone doit tenir, dans la seconde quinzaine de décembre, à Dakar, une réunion générale pour désigner son nouveau patron. À cette occasion, le palais de l'Élysée aurait décidé de reprendre les choses en main et, dans un premier temps, de présenter son propre candidat en la personne de M. Michel Jobert, ancien chef de la diplomatie française et ministre du gouvernement socialiste.

Mais, depuis la semaine dernière, de nouveaux horizons se sont ouverts à Paris, qui préférerait réserver la candidature de M. Joubert pour la direction de la nouvelle communauté organique francophone qui devrait naître du fameux sommet des pays parlant français, et le poste de secrétaire général de l'ACCT au premier Québécois considéré, dans la capitale française, comme l'une des principales figures de proue de la francophonie et l'homme politique le plus à même de redonner un peu de tonus à une organisation qui sombre depuis quelques années dans une douce léthargie.

Au siège de l'agence, on déclare en tout cas que si M. Lévesque annonçait sa candidature, il aurait toutes les chances de devenir le prochain secrétaire général de l'organisation. Au ministère français des Relations extérieures, on se montre plus prudent sur les noms, mais on confirme que la candidature de M. René Lévesque pourrait très bien recueillir l'adhésion et le soutien de la France.

Rejoint à son bureau de Montréal, le premier ministre du Québec a refusé de commenter ces rumeurs. M. Lévesque, qui demeure en poste jusqu'à l'élection d'un successeur à la tête du Parti québécois, recevrait plusieurs propositions ces jours-ci.

Les maisons pour femmes violentées bénéficieront d'un financement minimum

CAROLE BEAULIEU

La longue « course à obstacles au financement » des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence a finalement pris fin hier avec le dévoilement de la nouvelle politique du gouvernement québécois en matière de services aux femmes violentées.

Cette politique, qui survient dix ans après l'ouverture de la première maison d'hébergement québécoise, reconnaît en effet « l'apport des organismes communautaires travaillant auprès des femmes violentées » et régularise leur mode de financement.

Toutes les maisons — il en existe environ une soixantaine actuellement au Québec — recevront désormais du ministère des Affaires sociales (MAS) une subvention de base progressant annuellement jusqu'à un maximum de \$ 130,000. À ce budget régulier s'ajoutera un montant forfaitaire de \$ 6 par jour pour chaque occupante. Les maisons ne recevront toutefois plus le montant forfaitaire, variable selon les régions, que leur accordaient les centres de services sociaux.

« Certaines maisons auront un peu moins qu'avant, a expliqué hier Mme Geneviève Zuccaro, directrice de la maison montréalaise La Dauphine où se déroulait hier le lancement de la politique. Mais le ministre a assuré qu'elles ne perdraient rien la première année. »

Au Québec, en 1985, on estime que 300,000 femmes de plus de 15 ans sont victimes de violence conjugale. Les maisons d'hébergement accueillent actuellement quelque 6,000 femmes et 4,000 enfants. Le ministère reconnaît que « la seule présence » d'une ressource « fait surgir de l'ombre des centaines de victimes ».

Principal groupe de pression dans ce dossier, le Regroupement

provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes n'a pas commenté hier la parution de la politique.

Selon la coordonnatrice de l'organisme, Mme Danielle Fréchette, le Regroupement compte tenir des rencontres régionales et provinciales pour étudier le contenu du document avant de faire connaître sa position, probablement à l'automne. « Nous ne l'avons reçu qu'aujourd'hui, comme tout le monde », a-t-elle expliqué.

Le Regroupement représente environ 35 maisons d'hébergement. Une vingtaine d'autres maisons, accueillant aussi bien des femmes itinérantes que souffrant de problèmes divers de santé mentale, n'en font pas partie.

Le document d'une soixantaine de pages ne traite pas que du financement des maisons d'hébergement et des services d'aide aux victimes d'agression.

Il trace les grandes lignes d'un « plan d'action » visant « la diminution de cette forme de violence, l'amélioration des services aux victimes et un changement des attitudes et des mentalités ».

Le ministère compte « réduire le nombre de cas de femmes battues ou agressées sexuellement » en « informant et en sensibilisant la population ».

Ce volet prévention « n'est toutefois pas très clair », a déploré Mme Zuccaro. « Ce sont évidemment de beaux principes. Reste à voir de quelle façon cela sera concrétisé. »

Le plan d'action du gouvernement vise entre autres à améliorer l'accès aux services d'urgence, à favoriser la concertation entre les services d'aide à moyen et long terme, à développer des services de type préventif.

Il préconise une implication plus grande de d'autres ministères tels ceux de la Justice, de l'Éducation, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

Québécois au Festival mondial de la Jeunesse à Moscou

LYNDA BARIL

Dans moins d'un mois, 45 jeunes Québécois s'envoleront vers Moscou pour le 12ième Festival mondial de la jeunesse et des étudiants. Cet événement réunira 20 000 jeunes, provenant de 150 pays, du 27 juillet au 3 août. Au total, 150 Canadiens seront au rendez-vous.

« C'est une expérience unique », affirme Mlle Escala Montserrat, membre du comité de coordination du Québec et participante au dernier Festival mondial qui se tenait en 1978 à La Havane à Cuba. Interrogée sur les répercussions que pouvait avoir un tel rassemblement, Mlle Montserrat a répondu : « Laissez-moi vous dire que lorsque 20 000 jeunes de tous les coins de la planète se rencontrent, ça ne peut pas faire autrement que d'avoir un impact! »

Les 45 délégués québécois, tous représentants d'un organisme local, régional ou national devront s'astreindre à un programme plutôt chargé. Pendant cette huitaine, l'horaire du Festival prévoit pour les avant-midis des échanges sur des sujets aussi divers que la place des femmes dans la société, la religion, l'environnement, le travail, le développement de l'éducation, la paix, le développement économique, la culture, le sport, le tourisme. ...

Les après-midi seront réservés à des discussions bilatérales et à des visites d'usines, d'écoles, de familles, de kolchozes et de sovkhozes (exploitations agricoles collectives et fermes pilotes). Le soir, les jeunes assisteront à toute une pléiade d'activités culturelles : théâtre, danse, chanson, musique et spectacles de toutes sortes. Démonstrations sportives et compétition d'échecs de grands maîtres internationaux feront également partie du menu festif.

Le Secrétariat d'État à la jeunesse du gouvernement provincial a refusé la semaine dernière la subvention de \$ 50 000 que demandait le comité organisateur, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse. Les participants, parmi lesquels on retrouve des travailleurs, mais aussi des étudiants et des chômeurs devront donc chercher des appuis auprès d'entreprises pour trouver une partie des \$ 1 600 qu'ils doivent chacun déboursier. Les délégués ont en moyenne 23 ans et proviennent de divers milieux : syndicats, associations étudiantes, regroupements politiques et culturels.

Ce « forum d'amitié » est unique en son genre puisqu'il est le seul à réunir des milliers de jeunes provenant tout autant des pays de l'Est, de l'Ouest que de ceux en voie de développement. Le mouvement des Festivals mondiaux de la jeunesse et des étudiants a été fondé au lendemain de la seconde guerre mondiale, en 1947. Le Festival se tient en moyenne à tous les cinq ans. Cette année, la 12ième édition soulignera le 10ième anniversaire de la signature des accords d'Helsinki.

Musée accessible au public

QUEBEC (PC) — « Le Musée de la civilisation sera accessible au plus vaste public et nous entendons mettre de l'avant les objectifs et stratégies afin d'y parvenir, tout en stimulant chez les visiteurs le goût de la connaissance et de la découverte. »

Tel est le souhait formulé hier par le président de l'institution, M. Richard Le Hir, alors qu'il rendait publiques les orientations que poursui-

vra ce nouveau musée, dont l'ouverture est prévue pour l'été 1987 à Québec.

Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, était présent à cette conférence de presse et il a profité de l'occasion pour annoncer que son ministère cédait au Musée de la civilisation la Maison Chevalier de la Place royale, construite en 1752 et classée monument historique depuis 1960.

La CEQ et la loi 3

L'article 93 nous confine à l'ère des coureurs des bois

(Le Devoir) — En conservant l'article 93 de la Constitution, le gouvernement canadien, qui ne manque pourtant pas une occasion de vanter le pluralisme ethnique culturel et religieux caractérisant le Canada,

nous confine dans des structures scolaires adaptées à l'époque des coureurs des bois », a déclaré hier M. Yvon Charbonneau, en réaction au jugement sur la loi 3, invalidée lundi par la Cour supérieure.

La CEQ dénonce en fait la négligence tant du gouvernement québécois que du gouvernement fédéral « à ajuster les lois en fonction de l'évolution de la société » si bien que « les minces progrès inscrits dans la loi 3 en matière de démocratisation et de con-

fessionnalité scolaire sont anéantis ».

La CEQ, rappelle son président, avait salué la loi 3 comme un progrès, en particulier l'établissement des commissions scolaires linguistiques, même si les aménagements concernant la professionnalité lui paraissaient insatisfaisants.

M. Charbonneau reproche donc au gouvernement d'avoir entre-

pris sa réforme sans tenter en même temps de faire modifier l'article 93 de la Constitution et de pousser l'insouciance en n'incluant pas cet ar-

ticle dans son récent projet d'accord constitutionnel.

La CEQ convie les organisations progressistes à unir leur voix pour

faire contrepoids « à un certain lobby d'arrière-garde et obtenir des gouvernements qu'ils engagent les progrès sociaux dans les lois ».

La Commission des droits de la personne étend son rayonnement

RENÉE ROWAN

Présente jusqu'à maintenant seulement à Montréal et à Québec, la Commission des droits de la personne aura des bureaux, dès cet été, à Hull, Rouyn, Sept-Îles et Sherbrooke.

« Ce faisant, la Commission devient de plus en plus un instrument à la portée de toutes les Québécoises et Québécois », a déclaré le ministre de la Justice et procureur général du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, au cours d'une rencontre avec la presse pour souligner le 10e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte québécoise des droits et libertés.

Au cours des années, la population a développé une sensibilité accrue à l'égard de ses droits et libertés. À preuve, a noté le ministre, chaque année, la Commission reçoit 20,000 demandes de renseignements dont plus de 50 % portent, d'une manière ou d'une autre, sur des droits qui sont affirmés dans la Charte.

Du 28 juin 1976, date d'entrée en vigueur de la Charte, au 31 décembre dernier, 6,445 dossiers d'enquête ont été ouverts, portant

principalement sur la discrimination dans le domaine du travail, mais aussi dans les secteurs du logement, de l'accès aux lieux publics et aux biens et services ordinairement offerts au public. Plus de 70 % des dossiers où la discrimination a pu être démontrée ont été réglés par entente entre les parties, ce qui reflète le caractère particulier de la Charte qui est d'abord un instrument de médiation plutôt que de confrontation, a rappelé le président de la Commission, Me Jacques Lachapelle.

Depuis le moment où une plainte est logée et jusqu'au moment où elle est prise en charge, le délai d'attente est de six mois en moyenne, « ce qui est long », reconnaît M. Lachapelle. La Commission travaille constamment à réduire ce délai et a déjà pris certaines mesures dans les cas de plaintes concernant le logement ou l'accès au crédit, deux secteurs qui ne peuvent souffrir d'attentes prolongées.

La commission parlementaire sur les programmes d'accès à l'égalité aura lieu au cours du mois de juillet, a réaffirmé le ministre, sans toutefois apporter plus de précision sur la date.

11ième Anniversaire



ANTIQUITÉS BONAVENTURE

28 juin — 1 juillet 1985

PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Plus de 100 principaux antiquaires d'Amérique du Nord offrent une sélection des plus diverses d'antiquités jamais montrées au Canada.

Heures d'ouverture:

Vendredi, 28 juin 11h à 22h
Samedi, 29 juin 11h à 22h
Dimanche, 30 juillet 11h à 22h
Lundi, 1 juillet 11h à 18h

Admission 3.00\$ Enfants 75¢

Une réalisation de Obsession Antiques Ltd.
(514) 933-6375

guérin
l'éditeur
qui
édite

Maintenant
disponible

«Le milieu
immédiat»

Tre année
de D. Mercure

Collection: Sciences humaines au primaire
directeur de la collection: Claude Verrier



Ce monde à explorer sera présenté dans toute sa globalité (tel qu'il est perçu par les enfants de six ans), on profitera de toutes les occasions qui s'offriront pour aider les élèves à découvrir les relations les plus amples qui prévalent dans cet univers.

ENSEMBLE 1: MA MAISON ET SES ALENTOURS
Centres d'intérêt

• Ma maison et moi
• Mon itinéraire quotidien

ENSEMBLE 2: MOI ET MA FAMILLE
Centres d'intérêt

• Le livre de ma vie
• Le monde de ma famille

Cahier d'activités 4,25\$
ISBN-2-7601-1340-X (95 pages)

Guide du maître (à paraître sous peu)
Egalement disponible:
Cahier d'activités 1re année

En vente dans les librairies:

4560 rue
Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station
Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue
Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue
Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

EN BREF...

■ Le Collège de Saint-Jean est université

Le Collège militaire royal de Saint-Jean est dorénavant reconnu comme institution universitaire québécoise. L'Assemblée nationale a en effet adopté le 22 juin dernier un projet de loi privé qui autorise le Collège à décerner des grades, diplômes ou certificats universitaires aux membres des Forces armées. Pour l'instant, cette autorisation touche un baccalauréat en administration, trois baccalauréats en arts et quatre baccalauréats en sciences. Le ministre de l'Enseignement supérieur pourra, sur avis du Conseil des universités, autoriser à l'avenir l'octroi d'autres diplômes et grades. Le Collège pourra aussi décerner des grades honorifiques. Le Collège militaire royal de Saint-Jean décernait jusqu'ici un enseignement universitaire mais c'est l'Université de Sherbrooke qui décernait les grades à ses étudiants. Il était le seul des trois collèges militaires du Canada à ne pas détenir de charte universitaire ce qui le plaçait dans une situation désavantageuse au sein des Forces armées.

■ Nouveaux sous-ministres

QUEBEC (PC) — Le premier ministre, M. René Lévesque, a procédé mercredi à la nomination de deux sous-ministres. M. Claude Brazeau devient sous-ministre associé (services judiciaires) au ministère de la Justice. M. Brazeau était auparavant sous-ministre adjoint des relations de travail au ministère des Affaires sociales. Il sera remplacé par M. Jean-François Munn à compter du premier août. M. Munn occupe présentement le poste de conseiller en relations de travail pour le Conseil du trésor. Il a été associé à l'élaboration de la loi 37 sur la négociation des conventions collectives dans le secteur public et parapublic.

■ Saisie d'appareils de jeu

(PC) — Les policiers de la Communauté Urbaine de Montréal, section moralité, ont saisi hier sur le territoire 600 appareils de jeu se trouvant dans des bars, tavernes et centres d'amusement. Le porte-parole de la police de la CUM, M. Mario D'Arcy, a indiqué que les agents avaient effectué en tout 435 perquisitions. Il a précisé que ces appareils pour le jeu permettaient aux utilisateurs de mériter une ou plusieurs parties gratuites défrayées par le tenancier de l'établissement. Les appareils en question sont munis d'un dispositif permettant au tenancier de régler la fréquence des parties gratuites selon son bon vouloir. «Ce sont des sommes surprenantes qui se jouent. Un seul de ces appareils peut rapporter par semaine jusqu'à \$ 800.000», a déclaré M. D'Arcy. La valeur des appareils saisis est de deux millions de dollars. M. D'Arcy a indiqué que des accusations seront portées contre les propriétaires des appareils, dont des tenanciers dans plusieurs cas, puisque, selon lui, il s'agit de jeux illégaux en vertu du code criminel.

■ Vin nouveau

(PC) — La Société des alcools du Québec met en vente dès aujourd'hui un nouveau vin d'été, le «Fleur de Luze», un Bordeaux jeune qui se boit frais. Pour faire le pendant à la vente du Beaujolais nouveau à la mi-novembre, la SAQ lance cette année son «vin d'été» en mettant à la disposition des consommateurs québécois 1.000 caisses de «Fleur de Luze» dans les quatre maisons des vins et dans 50 de ses succursales à travers le Québec. Il s'agit d'une appellation Bordeaux contrôlée (1984), de la Maison A. de Luze et Fils, dont le prix est de \$ 7,65 la bouteille de 750 ml. Le directeur général de la Maison de Luze, M. Jean-René Hartpence, a déclaré hier que ce produit avait déjà été mis en marché en France et en Belgique l'année dernière. Associé à l'assemblage du «Fleur de Luze», M. Henri Gault, chroniqueur gastronomique bien connu, co-directeur du Guide Gault-Millau, a décrit le «Fleur de Luze» comme étant un «vin blanc...rouge». Il s'agit d'une première expérience de mise en marché de ce type de vin pour la SAQ, qui a limité cette année ses approvisionnements à 1.000 caisses comparativement, par exemple aux 40.000 caisses de Beaujolais nouveau qu'elle écoulait à l'automne.

■ Dorval remboursera

OTTAWA (PC) — La Cité de Dorval devra rembourser plus de \$150.000 à la société Air Canada à la suite d'une décision rendue hier par la Cour suprême du Canada invalidant deux résolutions adoptées en 1972 et 1973 par cette municipalité. Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal du pays affirme que Dorval ne pouvait s'arroger le pouvoir de fixer le taux de la taxe d'affaires par résolution, alors que sa Charte et la Loi des cités et villes l'oblige à le faire par règlement. Selon la Cour, le fait d'avoir procédé par résolution et non par règlement rend ces résolutions nulles. Selon la Cour, il y a des différences précises entre une résolution, qui est utilisée pour les décisions administratives courantes, et un règlement, qui est assujéti à des formalités particulières et précises, notamment quant à la publicité dont il doit être entouré. De plus, un règlement doit être transmis au ministre des Affaires municipales, qui peut le faire désavouer par le Cabinet. «Le Conseil (municipal), investi du pouvoir de fixer le taux par règlement, s'est fait une nouvelle délégation à lui-même du pouvoir de le fixer par résolution. Le conseil n'avait pas le pouvoir de se faire ainsi une délégation à lui-même», affirme la Cour. En conséquence, la Cour invalide les résolutions et ordonne à la Cité de Dorval de payer à Air Canada la somme de \$154.754,10, plus intérêts et les frais de Cour.

Le Berger du weekend

1 portion de Pastis Berger
4 portions d'eau bien froide
Glaçons si désirés.



L'aviation civile internationale doit faire face à une menace de violence universelle

FRANÇOISE CÔTÉ
collaboration spéciale

La menace de violence faite à l'aviation civile internationale est universelle. Les 33 membres du Conseil de l'OACI l'ont reconnu hier et ils sont prêts à envisager des dispositions qui vont exiger une étroite coopération entre les États-membres, voire un contrôle efficace de la mise en oeuvre des mesures de sécurité aérienne adoptées dans les conventions.

Dès l'ouverture de la session du Conseil, le président, M. Assad Koutaie, a rappelé qu'actuellement «ce sont les pays souverains qui doivent protéger le transport aérien en se conformant strictement aux règles internationales et à la morale internationale».

Pour bien marquer la gravité de la situation, le Canada et les États-Unis avaient tous deux envoyé leur ministre des Transports à la session du Conseil de l'OACI. Le ministre canadien Donald P. Mazankowski a affirmé que «le fait que les terroristes aient décidé de sévir dans le Canada, l'un des pays les plus pacifiques du monde, démontre à quel point chaque pays est vulnérable».

Le ministre Mazankowski a demandé de convertir le plus tôt possible en normes obligatoires les pratiques de sécurité aérienne qui ne sont que recommandées actuellement. Il réclame aussi de nouvelles normes.

Tout comme la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, le Canada veut un contrôle de l'OACI

sur l'application des mesures de sécurité aux aéroports tant pour le cargo que pour les passagers et les bagages. Le Canada propose que l'OACI élabore une clause-type à être incluse dans toutes les ententes bilatérales et multilatérales.

Le secrétaire américain des Transports, Mme Elizabeth Hanford Dole, a dit que les États-Unis ont suivi l'exemple du Canada et déjà resserré considérablement la sécurité aux aéroports. De plus, Washington étudie une politique qui entraînerait la suspension ou l'annulation de toute liaison de ses transporteurs avec les pays qui ne se conformeraient pas aux normes de sécurité. Dorénavant, les avions américains auront à leur bord un coordonnateur de la sé-

curité pour chaque vol. Enfin le détachement de «Fédéral Air Marshall» sera renforcé.

Pour sa part, la France a proposé la constitution au sein de l'OACI d'une cellule de sûreté, dotée d'un personnel suffisant et hautement spécialisé ainsi que de moyens techniques appropriés. Cette cellule devrait recevoir et analyser les données d'information pour ensuite conseiller les États, qui en font la demande, sur les mesures à prendre face aux menaces.

Dix conclusions ou lignes directrices ont émergé des quatre heures de session. Elles doivent servir de base à l'élaboration d'un plan d'action qui sera soumis à une prochaine séance spéciale, probablement en juillet. À la fin de l'été, à

la demande des États-Unis, il devrait y avoir une autre session pour un rapport d'étape sur les travaux relatifs au plan d'action.

Alors qu'au cours des deux dernières semaines il y a eu sept incidents de violence contre les transports aériens, c'est le désastre d'Air India avec ses 329 victimes et la prise d'otages de Beyrouth, qui ont conféré un caractère d'urgence au resserrement de la sécurité. Dans son intervention le représentant de l'Inde, M. Kodangudi B. Ganesan a cité le poète Pindar qui invite les hommes à «aller à la limite du possible» pour noter que de toute évidence, cette limite du possible ne fut pas atteinte dans la sécurité pour le vol 182 d'Air India et ses 329 passagers et membres d'équipage.

Laval abandonne son projet de parc thématique

Selon le maire, Ottawa a refusé son aide financière

LAURENT SOUMIS

C'est le gouvernement fédéral qui, en refusant son aide financière au promoteur floridien, M. Dick Merchant, a incité Ville de Laval à écartier un projet de \$ 60 millions pour l'aménagement d'un parc thématique et d'amusement sur le site

de l'ancienne carrière Lagacé, à l'île Jésus.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, M. Michel Capistran, conseiller spécial en communications du maire de Laval, M. Claude Lefebvre.

En conférence de presse, mercredi, le chef du parti de l'Unité lavalloise (PUL), M. Pierre

Aubry, avait accusé l'administration municipale de laxisme dans la conduite de ce dossier.

Au téléphone, M. Capistran nous a confirmé que le projet semblait engagé sur la bonne voie jusqu'à l'été 1984. Un groupe de trois investisseurs étrangers, représenté par le promoteur

américain, avait alors recueilli 40 des \$ 60 millions nécessaires à sa réalisation.

À ce moment, Ville de Laval était prête à injecter \$ 4 millions dans la construction d'infrastructures.

Le promoteur aurait alors présenté une demande d'aide au finan-

cement au défunt ministre fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER).

La démission de l'ancien premier ministre, M. Pierre Trudeau, la course au leadership libéral, le déclenchement des élections et l'avènement d'un gouver-

nement conservateur auraient entraîné des retards importants dans l'étude du dossier qui a finalement été rejeté.

Dès lors, Ville de Laval ne pouvait être intéressée par la seule construction d'un parc des manèges au coût de \$ 15 millions, nous a affirmé M. Michel Capistran.

Quant aux déboursés, le conseiller du maire estime que «l'analyse du projet n'a amené aucune dépense supplémentaire pour la municipalité qui étudie, chaque année, de nombreux projets du genre».

De plus, c'est le promoteur du projet qui a assumé, l'an dernier, les coûts de la visite d'une délégation de la Ville, à

Orlando, en Floride, pilotée par le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, a-t-il soutenu.

Selon lui, «l'opposition tente de ressortir des vieux dossiers de l'ancienne administration Lucien Paquet que les électeurs ont rejeté lors de la dernière élection».

«Avant d'investir davantage dans le développement touristique de Laval, nous préférons doter notre Ville des infrastructures nécessaires», a ajouté le conseiller du maire.

Laval procède actuellement à la construction d'un Palais des congrès, au coût de \$ 15 millions, qui devrait ouvrir ses portes dès le printemps prochain.

Le congrès du NPD sera une occasion de célébrer les succès récents du parti

MICHEL C. AUGER

OTTAWA (PC) — Le congrès biennal du Nouveau Parti démocratique, qui s'ouvre aujourd'hui dans la capitale fédérale, sera tout à fait dépourvu de conflits régionaux ou même idéologiques.

«Les conflits de nature régionale qui avaient caractérisé la vie du parti pendant la période qui a suivi le débat constitutionnel sont maintenant une chose du passé», a déclaré hier le chef du parti, M. Ed Broadbent.

«Ce que nous voulons, c'est que les membres du parti viennent à Ottawa pour célébrer le fait que le parti a très bien fait au cours des 12 derniers mois», ajoute M. Broadbent.

La dernière campagne fédérale, que certains redoutaient beaucoup, a permis au NPD de maintenir ses acquis

— ce qui, a fait remarquer M. Broadbent, n'est pas fréquent pour un tiers parti quand on assiste à un raz-de-marée de l'ampleur de celui qui a porté les conservateurs au pouvoir.

De plus, le parti a bien fait au niveau provincial, que ce soit lors des élections en Ontario et au Nouveau-Brunswick, ou de partielles en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse.

Même au Québec, M. Broadbent estime que son parti est en meilleure position que jamais. Le vote du NPD est plus élevé, selon certains sondages, qu'il ne l'a jamais été. La section québécoise vient de fonder un parti provincial et on attend une centaine de députés du Québec à ce congrès, ce qui contraste fort avec la maigre douzaine du congrès de Regina il y a deux ans.

Le congrès doit d'ailleurs adopter une résolution reno-

velant le mandat d'un comité spécial sur les questions touchant le Québec.

Au plan du programme, le parti ne devrait pas modifier sensiblement ses orientations. Même la question du retrait du Canada de l'OTAN et de NORAD par un gouvernement NPD ne sera pas soulevée, même si un comité s'était penché sur la question au cours des derniers mois.

Toutes les résolutions reçues des comités favorisent le maintien de la position actuelle, ce qui, selon M. Broadbent, reflète la réaction du parti à l'attitude militariste de l'administration Reagan aux États-Unis.

Mais le NPD entend tout de même tenter d'actualiser son programme. Le biologiste David Suzuki doit prononcer une conférence sur le thème *Vers l'an 2000* qui devrait donner le

ton d'un colloque intitulé *Perspectives 2000* qui doit avoir lieu à l'automne.

De plus, on discutera du document «Un Canada sans limites», sur la création d'emplois.

Ce document démontre d'ailleurs un certain virage dans les orientations souvent centralisatrices du NPD, croit M. Broadbent.

«Il est fini le temps où certains pensaient qu'on pouvait tout régler à partir d'un petit comité à Ottawa. Ce document met l'accent sur les responsabilités des communautés locales comme moteur du développement et de la création d'emplois», affirme M. Broadbent.

Selon les statuts du NPD, le leadership du parti est remis en question à chaque congrès alors que des élections ont lieu au poste de leader national.

Omega Seamaster Titane. La montre la plus insolite des années quatre-vingt.



Dure comme l'acier, légère comme une plume et douce comme la soie, elle peut plonger jusqu'à 120 mètres de profondeur. Elle est la seule à marier l'or ou le palladium au métal de l'espace, le titane.

La montre la plus insolite des années quatre-vingt est si agréable à porter qu'on peut l'oublier à son poignet. On ne vous le reprochera en aucune circonstance, elle supporte tout... même les mondanités.

OMEGA
Seamaster Titane

Venez la voir dès maintenant chez:

GAMBARD
HORLOGERIE-BIJOUTERIE
630 A, CATHCART
MONTREAL H3B 1L9
TEL.: 866-3876

Titane et or 18 ct. Étanche jusqu'à 120 m. Mouvement quartz. Verre saphir.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LACHANCE, Michel Restaurant Jacmel 937, Bord de l'Eau Laval	1 Bar danse spectacles et films	1455, boul. Sauvé Laval
DUROCHER, Jean Dépanneur Jed Enr. 228, rue Rielle Verdun	1 Épicerie	228, rue Rielle Verdun
DANWICH OF COPENHAGEN (MONTREAL) LTD Danwich de Copenhague Rideau centre 50, rue Rideau, local 301 Ottawa	1 Restaurant 1 Bar à des heures différentes	Promenade Place Ville Marie Local 11345 Montréal
EXOTISSIMO INC. Restaurant Le Royer 2, rue Le Royer Montréal	Permi additionnel 1 Bar spectacles	2, rue Le Royer Montréal
LES ENTREPRISES H. YEUNG INC. Café Christophe Van Houtte 423-425 Place Jacques- Cartier Montréal	1 Bar 1 Bar sur terrasse	423-425 Place Jacques-Cartier Montréal
2173-7754 QUÉBEC INC. Vincent Sofus-Marins 6295, boul. Léger Montréal-Nord	1 Restaurant	6295, boul. Léger Montréal-Nord
CAFE LA VOLCANIQUE Café la Volcanique Inc. 9701, rue de Lille Montréal	1 Restaurant	9701, rue de Lille Montréal
L'ASSOCIATION DES FAMILLES CALABRESI INC. L'Association des familles Calabresi Inc. 6344, rue Hurteau Montréal	1 Club	6684, boul. Monk Montréal
LES ENTREPRISES BRAMICAR INC. Bar Salon La Rondelle 555, rue Notre-Dame La Prairie	Autorisation de spectacles et films dans 1 Bar danse	555, rue Notre- Dame La Prairie
2167-8453 QUÉBEC INC. Restaurant La Bonne Table 84 4025, boul. Leman Laval	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	4025, boul. Leman Laval
139122 CANADA INC. Van horne Bagel 5862, rue Sherbrooke Ouest Montréal	1 Épicerie	5862, rue Sherbrooke Ouest Montréal
143463 CANADA INC. Café Suprême 1391, rue Ste-Catherine Ouest Montréal	1 Restaurant	1391, rue Ste- Catherine Ouest Montréal
CARDINAL, Hervé Brasserie Des Sources 2380, boul. Hymus Dorval	Permis additionnel 1 Bar danse, spectacles et films	2380, boul. Hymus Dorval
GESTION FRANCES INC. Dépanneur Thibert 2134, rue Jean-Talbot Est Montréal	1 Épicerie Suite à une cession	2134, rue Jean- Talbot Est Montréal
96180 CANADA INC. La Casa Greco 200, rue Prince Arthur Est Montréal	2 Restaurants	200, rue Prince Arthur Est Montréal
143040 CANADA INC. Le Shiek 2020, rue Université, local 406 Montréal	1 Brasserie	2020, rue Université, local 406 Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Le Bild obtient deux vidéos montrant le dissident soviétique Sakharov serait gravement malade

BONN (AFP) — L'académicien soviétique dissident Andreï Sakharov est gravement malade et subit actuellement des soins intensifs pour une affection cardiaque et un début

de maladie de Parkinson dans un hôpital de Gorki, affirme le quotidien à grand tirage ouest-allemand Bild dans son édition d'aujourd'hui.

Le journal fonde ces affirmations

sur deux bandes vidéo d'une durée totale de 75 minutes, qui lui ont été envoyées depuis Moscou, mais dont l'origine n'est pas précisée.

Le journal souligne la parfaite netteté des images et la bonne qualité de la bande sonore. Les deux bandes, écrit Bild, ont « visiblement » été tournées « avec une caméra cachée, derrière une glace sans tain ».

L'un des deux bandes, en couleurs, montre Sakharov avec un numéro de l'hébergement américain Time daté du 3 juin dernier, puis devant un calendrier dont il tourne les feuilles, et qui marque le 14 juin.

Ce document montre un médecin soviétique, le Dr Natalia Yevdokimova, qui affirme qu'elle soigne Sakharov depuis quatre ans. Le prix Nobel de la paix a été rélégué en janvier 1980 à Gorki par les autorités soviétiques. Le médecin explique que

son état de santé est « actuellement satisfaisant », en précisant qu'il « souffre de graves troubles du rythme cardiaque, d'un rétrécissement des artères coronaires, d'artériosclérose et de début d'une maladie de Parkinson ».

Selon elle, il accepte les médicaments qui lui sont prescrits, en particulier des vitamines sur l'ordonnance d'un neurologue. Le Dr Yevdokimova précise que ses fonctions cardio-vasculaires sont surveillées par des moniteurs de contrôle, et que des cardiologues moscovites sont à sa disposition.

Cette bande montre Sakharov dans une chambre accueillante d'une clinique de Gorki, couché, en surêtement de jogging. Le Dr Yevdokimova déclare alors : « Certaines personnes en Occident prétendent qu'il est en train de mourir de faim.

LE MONDE EN BREF

Coretta Scott King est arrêtée

WASHINGTON (Reuter) — La femme et les deux enfants de Martin Luther King, chef de file de la lutte pour les droits civiques des Noirs américains assassiné en 1968, ont été arrêtés mercredi lors d'une manifestation près de l'ambassade d'Afrique du Sud à Washington. Selon la police, Mme Coretta Scott King, son fils Martin, et sa fille Bernice, ont violé la loi qui interdit toute manifestation près d'une ambassade. Plus de 4.000 personnes ont été arrêtées aux USA depuis le début de la campagne anti-apartheid.

Chevtchenko n'a jamais espionné

WASHINGTON (AFP) — M. Arkady Chevtchenko, l'adjoint soviétique du secrétaire général des Nations unies qui a fait défection aux États-Unis n'a jamais servi d'espion pour la CIA comme il le raconte dans ses mémoires, affirme l'hebdomadaire américain New Republic. Le journaliste Jay Epstein estime que M. Chevtchenko a fabriqué « un espion qui n'a jamais existé » pour mousser les ventes de son livre *Rupture avec Moscou*.

Elias Sarkis n'est plus

PARIS (AFP) — M. Elias Sarkis, ancien président du Liban, est décédé jeudi à Paris, à son domicile, des suites d'une longue maladie. La dépouille mortelle de M. Sarkis, 61 ans, sera transportée à Beyrouth où des obsèques nationales seront organisées.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Life-force" 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h, 61 h, 63 h, 65 h, 67 h, 69 h, 71 h, 73 h, 75 h, 77 h, 79 h, 81 h, 83 h, 85 h, 87 h, 89 h, 91 h, 93 h, 95 h, 97 h, 99 h, 101 h, 103 h, 105 h, 107 h, 109 h, 111 h, 113 h, 115 h, 117 h, 119 h, 121 h, 123 h, 125 h, 127 h, 129 h, 131 h, 133 h, 135 h, 137 h, 139 h, 141 h, 143 h, 145 h, 147 h, 149 h, 151 h, 153 h, 155 h, 157 h, 159 h, 161 h, 163 h, 165 h, 167 h, 169 h, 171 h, 173 h, 175 h, 177 h, 179 h, 181 h, 183 h, 185 h, 187 h, 189 h, 191 h, 193 h, 195 h, 197 h, 199 h, 201 h, 203 h, 205 h, 207 h, 209 h, 211 h, 213 h, 215 h, 217 h, 219 h, 221 h, 223 h, 225 h, 227 h, 229 h, 231 h, 233 h, 235 h, 237 h, 239 h, 241 h, 243 h, 245 h, 247 h, 249 h, 251 h, 253 h, 255 h, 257 h, 259 h, 261 h, 263 h, 265 h, 267 h, 269 h, 271 h, 273 h, 275 h, 277 h, 279 h, 281 h, 283 h, 285 h, 287 h, 289 h, 291 h, 293 h, 295 h, 297 h, 299 h, 301 h, 303 h, 305 h, 307 h, 309 h, 311 h, 313 h, 315 h, 317 h, 319 h, 321 h, 323 h, 325 h, 327 h, 329 h, 331 h, 333 h, 335 h, 337 h, 339 h, 341 h, 343 h, 345 h, 347 h, 349 h, 351 h, 353 h, 355 h, 357 h, 359 h, 361 h, 363 h, 365 h, 367 h, 369 h, 371 h, 373 h, 375 h, 377 h, 379 h, 381 h, 383 h, 385 h, 387 h, 389 h, 391 h, 393 h, 395 h, 397 h, 399 h, 401 h, 403 h, 405 h, 407 h, 409 h, 411 h, 413 h, 415 h, 417 h, 419 h, 421 h, 423 h, 425 h, 427 h, 429 h, 431 h, 433 h, 435 h, 437 h, 439 h, 441 h, 443 h, 445 h, 447 h, 449 h, 451 h, 453 h, 455 h, 457 h, 459 h, 461 h, 463 h, 465 h, 467 h, 469 h, 471 h, 473 h, 475 h, 477 h, 479 h, 481 h, 483 h, 485 h, 487 h, 489 h, 491 h, 493 h, 495 h, 497 h, 499 h, 501 h, 503 h, 505 h, 507 h, 509 h, 511 h, 513 h, 515 h, 517 h, 519 h, 521 h, 523 h, 525 h, 527 h, 529 h, 531 h, 533 h, 535 h, 537 h, 539 h, 541 h, 543 h, 545 h, 547 h, 549 h, 551 h, 553 h, 555 h, 557 h, 559 h, 561 h, 563 h, 565 h, 567 h, 569 h, 571 h, 573 h, 575 h, 577 h, 579 h, 581 h, 583 h, 585 h, 587 h, 589 h, 591 h, 593 h, 595 h, 597 h, 599 h, 601 h, 603 h, 605 h, 607 h, 609 h, 611 h, 613 h, 615 h, 617 h, 619 h, 621 h, 623 h, 625 h, 627 h, 629 h, 631 h, 633 h, 635 h, 637 h, 639 h, 641 h, 643 h, 645 h, 647 h, 649 h, 651 h, 653 h, 655 h, 657 h, 659 h, 661 h, 663 h, 665 h, 667 h, 669 h, 671 h, 673 h, 675 h, 677 h, 679 h, 681 h, 683 h, 685 h, 687 h, 689 h, 691 h, 693 h, 695 h, 697 h, 699 h, 701 h, 703 h, 705 h, 707 h, 709 h, 711 h, 713 h, 715 h, 717 h, 719 h, 721 h, 723 h, 725 h, 727 h, 729 h, 731 h, 733 h, 735 h, 737 h, 739 h, 741 h, 743 h, 745 h, 747 h, 749 h, 751 h, 753 h, 755 h, 757 h, 759 h, 761 h, 763 h, 765 h, 767 h, 769 h, 771 h, 773 h, 775 h, 777 h, 779 h, 781 h, 783 h, 785 h, 787 h, 789 h, 791 h, 793 h, 795 h, 797 h, 799 h, 801 h, 803 h, 805 h, 807 h, 809 h, 811 h, 813 h, 815 h, 817 h, 819 h, 821 h, 823 h, 825 h, 827 h, 829 h, 831 h, 833 h, 835 h, 837 h, 839 h, 841 h, 843 h, 845 h, 847 h, 849 h, 851 h, 853 h, 855 h, 857 h, 859 h, 861 h, 863 h, 865 h, 867 h, 869 h, 871 h, 873 h, 875 h, 877 h, 879 h, 881 h, 883 h, 885 h, 887 h, 889 h, 891 h, 893 h, 895 h, 897 h, 899 h, 901 h, 903 h, 905 h, 907 h, 909 h, 911 h, 913 h, 915 h, 917 h, 919 h, 921 h, 923 h, 925 h, 927 h, 929 h, 931 h, 933 h, 935 h, 937 h, 939 h, 941 h, 943 h, 945 h, 947 h, 949 h, 951 h, 953 h, 955 h, 957 h, 959 h, 961 h, 963 h, 965 h, 967 h, 969 h, 971 h, 973 h, 975 h, 977 h, 979 h, 981 h, 983 h, 985 h, 987 h, 989 h, 991 h, 993 h, 995 h, 997 h, 999 h, 1001 h, 1003 h, 1005 h, 1007 h, 1009 h, 1011 h, 1013 h, 1015 h, 1017 h, 1019 h, 1021 h, 1023 h, 1025 h, 1027 h, 1029 h, 1031 h, 1033 h, 1035 h, 1037 h, 1039 h, 1041 h, 1043 h, 1045 h, 1047 h, 1049 h, 1051 h, 1053 h, 1055 h, 1057 h, 1059 h, 1061 h, 1063 h, 1065 h, 1067 h, 1069 h, 1071 h, 1073 h, 1075 h, 1077 h, 1079 h, 1081 h, 1083 h, 1085 h, 1087 h, 1089 h, 1091 h, 1093 h, 1095 h, 1097 h, 1099 h, 1101 h, 1103 h, 1105 h, 1107 h, 1109 h, 1111 h, 1113 h, 1115 h, 1117 h, 1119 h, 1121 h, 1123 h, 1125 h, 1127 h, 1129 h, 1131 h, 1133 h, 1135 h, 1137 h, 1139 h, 1141 h, 1143 h, 1145 h, 1147 h, 1149 h, 1151 h, 1153 h, 1155 h, 1157 h, 1159 h, 1161 h, 1163 h, 1165 h, 1167 h, 1169 h, 1171 h, 1173 h, 1175 h, 1177 h, 1179 h, 1181 h, 1183 h, 1185 h, 1187 h, 1189 h, 1191 h, 1193 h, 1195 h, 1197 h, 1199 h, 1201 h, 1203 h, 1205 h, 1207 h, 1209 h, 1211 h, 1213 h, 1215 h, 1217 h, 1219 h, 1221 h, 1223 h, 1225 h, 1227 h, 1229 h, 1231 h, 1233 h, 1235 h, 1237 h, 1239 h, 1241 h, 1243 h, 1245 h, 1247 h, 1249 h, 1251 h, 1253 h, 1255 h, 1257 h, 1259 h, 1261 h, 1263 h, 1265 h, 1267 h, 1269 h, 1271 h, 1273 h, 1275 h, 1277 h, 1279 h, 1281 h, 1283 h, 1285 h, 1287 h, 1289 h, 1291 h, 1293 h, 1295 h, 1297 h, 1299 h, 1301 h, 1303 h, 1305 h, 1307 h, 1309 h, 1311 h, 1313 h, 1315 h, 1317 h, 1319 h, 1321 h, 1323 h, 1325 h, 1327 h, 1329 h, 1331 h, 1333 h, 1335 h, 1337 h, 1339 h, 1341 h, 1343 h, 1345 h, 1347 h, 1349 h, 1351 h, 1353 h, 1355 h, 1357 h, 1359 h, 1361 h, 1363 h, 1365 h, 1367 h, 1369 h, 1371 h, 1373 h, 1375 h, 1377 h, 1379 h, 1381 h, 1383 h, 1385 h, 1387 h, 1389 h, 1391 h, 1393 h, 1395 h, 1397 h, 1399 h, 1401 h, 1403 h, 1405 h, 1407 h, 1409 h, 1411 h, 1413 h, 1415 h, 1417 h, 1419 h, 1421 h, 1423 h, 1425 h, 1427 h, 1429 h, 1431 h, 1433 h, 1435 h, 1437 h, 1439 h, 1441 h, 1443 h, 1445 h, 1447 h, 1449 h, 1451 h, 1453 h, 1455 h, 1457 h, 1459 h, 1461 h, 1463 h, 1465 h, 1467 h, 1469 h, 1471 h, 1473 h, 1475 h, 1477 h, 1479 h, 1481 h, 1483 h, 1485 h, 1487 h, 1489 h, 1491 h, 1493 h, 1495 h, 1497 h, 1499 h, 1501 h, 1503 h, 1505 h, 1507 h, 1509 h, 1511 h, 1513 h, 1515 h, 1517 h, 1519 h, 1521 h, 1523 h, 1525 h, 1527 h, 1529 h, 1531 h, 1533 h, 1535 h, 1537 h, 1539 h, 1541 h, 1543 h, 1545 h, 1547 h, 1549 h, 1551 h, 1553 h, 1555 h, 1557 h, 1559 h, 1561 h, 1563 h, 1565 h, 1567 h, 1569 h, 1571 h, 1573 h, 1575 h, 1577 h, 1579 h, 1581 h, 1583 h, 1585 h, 1587 h, 1589 h, 1591 h, 1593 h, 1595 h, 1597 h, 1599 h, 1601 h, 1603 h, 1605 h, 1607 h, 1609 h, 1611 h, 1613 h, 1615 h, 1617 h, 1619 h, 1621 h, 1623 h, 1625 h, 1627 h, 1629 h, 1631 h, 1633 h, 1635 h, 1637 h, 1639 h, 1641 h, 1643 h, 1645 h, 1647 h, 1649 h, 1651 h, 1653 h, 1655 h, 1657 h, 1659 h, 1661 h, 1663 h, 1665 h, 1667 h, 1669 h, 1671 h, 1673 h, 1675 h, 1677 h, 1679 h, 1681 h, 1683 h, 1685 h, 1687 h, 1689 h, 1691 h, 1693 h, 1695 h, 1697 h, 1699 h, 1701 h, 1703 h, 1705 h, 1707 h, 1709 h, 1711 h, 1713 h, 1715 h, 1717 h, 1719 h, 1721 h, 1723 h, 1725 h, 1727 h, 1729 h, 1731 h, 1733 h, 1735 h, 1737 h, 1739 h, 1741 h, 1743 h, 1745 h, 1747 h, 1749 h, 1751 h, 1753 h, 1755 h, 1757 h, 1759 h, 1761 h, 1763 h, 1765 h, 1767 h, 1769 h, 1771 h, 1773 h, 1775 h, 1777 h, 1779 h, 1781 h, 1783 h, 1785 h, 1787 h, 1789 h, 1791 h, 1793 h, 1795 h, 1797 h, 1799 h, 1801 h, 1803 h, 1805 h, 1807 h, 1809 h, 1811 h, 1813 h, 1815 h, 1817 h, 1819 h, 1821 h, 1823 h, 1825 h, 1827 h, 1829 h, 1831 h, 1833 h, 1835 h, 1837 h, 1839 h, 1841 h, 1843 h, 1845 h, 1847 h, 1849 h, 1851 h, 1853 h, 1855 h, 1857 h, 1859 h, 1861 h, 1863 h, 1865 h, 1867 h, 1869 h, 1871 h, 1873 h, 1875 h, 1877 h, 1879 h, 1881 h, 1883 h, 1885 h, 1887 h, 1889 h, 1891 h, 1893 h, 1895 h, 1897 h, 1899 h, 1901 h, 1903 h, 1905 h, 1907 h, 1909 h, 1911 h, 1913 h, 1915 h, 1917 h, 1919 h, 1921 h, 1923 h, 1925 h, 1927 h, 1929 h, 1931 h, 1933 h, 1935 h, 1937 h, 1939 h, 1941 h, 1943 h, 1945 h, 1947 h, 1949 h, 1951 h, 1953 h, 1955 h, 1957 h, 1959 h, 1961 h, 1963 h, 1965 h, 1967 h, 1969 h, 1971 h, 1973 h, 1975 h, 1977 h, 1979 h, 1981 h, 1983 h, 1985 h, 1987 h, 1989 h, 1991 h, 1993 h, 1995 h, 1997 h, 1999 h, 2001 h, 2003 h, 2005 h, 2007 h, 2009 h, 2011 h, 2013 h, 2015 h, 2017 h, 2019 h, 2021 h, 2023 h, 2025 h, 2027 h, 2029 h, 2031 h, 2033 h, 2035 h, 2037 h, 2039 h, 2041 h, 2043 h, 2045 h, 2047 h, 2049 h, 2051 h, 2053 h, 2055 h, 2057 h, 2059 h, 2061 h, 2063 h, 2065 h, 2067 h, 2069 h, 2071 h, 2073 h, 2075 h, 2077 h, 2079 h, 2081 h, 2083 h, 2085 h, 2087 h, 2089 h, 2091 h, 2093 h, 2095 h, 2097 h, 2099 h, 2101 h, 2103 h, 2105 h, 2107 h, 2109 h, 2111 h, 2113 h, 2115 h, 2117 h, 2119 h, 2121 h, 2123 h, 2125 h, 2127 h, 2129 h, 2131 h, 2133 h, 2135 h, 2137 h, 2139 h, 2141 h, 2143 h, 2145 h, 2147 h, 2149 h, 2151 h, 2153 h, 2155 h, 2157 h, 2159 h, 2161 h, 2163 h, 2165 h, 2167 h, 2169 h, 2171 h, 2173 h, 2175 h, 2177 h, 2179 h, 2181 h, 2183 h, 2185 h, 2187 h, 2189 h, 2191 h, 2193 h, 2195 h, 2197 h, 2199 h, 2201 h, 2203 h, 2205 h, 2207 h, 2209 h, 2211 h, 2213 h, 2215 h, 2217 h, 2219 h, 2221 h, 2223 h, 2225 h, 2227 h, 2229 h, 2231 h, 2233 h, 2235 h, 2237 h, 2239 h, 2241 h, 2243 h, 2245 h, 2247 h, 2249 h, 2251 h, 2253 h, 2255 h, 2257 h, 2259 h, 2261 h, 2263 h, 2265 h, 2267 h, 2269 h, 2271 h, 2273 h, 2275 h, 2277 h, 2279 h, 2281 h, 2283 h, 2285 h, 2287 h, 2289 h, 2291 h, 2293 h, 2295 h, 2297 h, 2299 h, 2301 h, 2303 h, 2305 h, 2307 h, 2309 h, 2311 h, 2313 h, 2315 h, 2317 h, 2319 h, 2321 h, 2323 h, 2325 h, 2327 h, 2329 h, 2331 h, 2333 h, 2335 h, 2337 h, 2339 h, 2341 h, 2343 h, 2345 h, 2347 h, 2349 h, 2351 h, 2353 h, 2355 h, 2357 h, 2359 h, 2361 h, 2363 h, 2365 h, 2367 h, 2369 h, 2371 h, 2373 h, 2375 h, 2377 h, 2379 h, 2381 h, 2383 h, 2385 h, 2387 h, 2389 h, 2391 h, 2393 h, 2395 h, 2397 h, 2399 h, 2401 h, 2403 h, 2405 h, 2407 h, 2409 h, 2411 h, 2413 h, 2415 h, 2417 h, 2419 h, 2421 h, 2423 h, 2425 h, 2427 h, 2429 h, 2431 h, 2433 h, 2435 h, 2437 h, 2439 h, 2441 h, 2443 h, 2445 h, 2447 h, 2449 h, 2451 h, 2453 h, 2455 h, 2457 h, 2459 h, 2461 h, 2463 h, 2465 h, 2467 h, 2469 h, 2471 h, 2473 h, 2475 h, 2477 h, 2479 h, 2481 h, 2483 h, 2485 h, 2487 h, 2489 h, 2491 h, 2493 h, 2495 h, 2497 h, 2499 h, 2501 h, 2503 h, 2505 h, 2507 h, 2509 h, 2511 h, 2513 h, 2515 h, 2517 h, 2519 h, 2521 h, 2523 h, 2525 h, 2527 h, 2529 h, 2531 h, 2533 h, 2535 h, 2537 h, 2539 h, 2541 h, 2543 h, 2545 h, 2547 h, 2549 h, 2551 h, 2553 h, 2555 h, 2557 h, 2559 h, 2561 h, 2563 h, 2565 h, 2567 h, 2569 h, 2571 h, 2573 h, 2575 h, 2577 h, 2579 h, 2581 h, 2583 h, 2585 h, 2587 h, 2589 h, 2591 h, 2593 h, 2595 h, 2597 h, 2599 h, 2601 h, 2603 h, 2605 h, 2607 h, 2609 h, 2611 h, 2613 h, 2615 h, 2617 h, 2619 h, 2621 h, 2623 h, 2625 h, 2627 h, 2629 h, 2631 h, 2633 h, 2635 h, 2637 h, 2639 h, 2641 h, 2643 h, 2645 h, 2647 h, 2649 h, 2651 h, 2653 h, 2655 h, 2657 h, 2659 h, 2661 h, 2663 h, 2665 h, 2667 h, 2669 h, 2671 h, 2673 h, 2675 h, 2677 h, 2679 h, 2681 h, 2683 h, 2685 h, 2687 h, 2689 h, 2691 h, 2693 h, 2695 h, 2697 h, 2699 h, 2701 h, 2703 h, 2705 h, 2707 h, 2709 h, 2711 h, 2713 h, 2715 h, 2717 h, 2719 h, 2721 h, 2723 h, 2725 h, 2727 h, 2729 h, 2731 h, 2733 h, 2735 h, 2737 h, 2739 h, 2741 h, 2743 h, 2745 h, 2747 h, 2749 h, 2751 h, 2753 h, 2755 h, 2757 h, 2759 h, 2761 h, 2763 h, 2765 h, 2767 h, 2769 h, 2771 h, 2773 h, 2775 h, 2777 h, 2779 h, 2781 h, 2783 h, 2785 h, 2787 h, 2789 h, 2791 h, 2793 h, 2795 h, 2797 h, 2799 h, 2801 h, 2803 h, 2805 h, 2807 h, 2809 h, 2811 h, 2813 h, 2815 h, 2817 h, 2819 h, 2821 h, 2823 h, 2825 h, 2827 h, 2829 h, 2831 h, 2833 h, 2835 h, 2837 h, 2839 h, 2841 h, 2843 h, 2845 h, 2847 h, 2849 h, 2851 h, 2853 h, 2855 h, 2857 h, 2859 h, 2861 h, 2863 h, 2865 h, 2867 h, 2869 h, 2871 h, 2873 h, 2875 h, 2877 h, 2879 h, 2881 h, 2883 h, 2885 h, 2887 h, 2889 h, 2891 h, 2893 h, 2895 h, 2897 h, 2899 h, 2901 h, 2903 h, 2905 h, 2907 h, 2909 h, 2911 h, 2913 h, 2915 h, 2917 h, 2919 h, 2921 h, 2923 h, 2925 h, 2927 h, 2929 h, 2931 h, 2933 h, 2935 h, 2937 h, 2939 h, 2941 h, 2943 h, 2945 h, 2947 h, 2949 h, 2951 h, 2953 h, 2955 h, 2957 h, 2959 h, 2961 h, 2963 h, 2965 h, 2967 h, 2969 h, 2971 h, 2973 h, 2975 h, 2977 h, 2979 h, 2981 h, 2983 h, 2985 h, 2987 h, 2989 h, 2991 h, 2993 h, 2995 h, 2997 h, 2999 h, 3001 h, 3003 h, 3005 h, 3007 h, 3009 h, 3011 h, 3013 h, 3015 h, 3017 h, 3019 h, 3021 h, 3023 h, 3025 h, 3027 h, 3029 h, 3031 h, 3033 h, 3035 h, 3037 h, 3039 h, 3041 h, 3043 h, 3045 h, 3047 h, 3049 h, 3051 h, 3053 h, 3055 h, 3057 h, 3059 h, 3061 h, 3063 h, 3065 h, 3067 h, 3069 h, 3071 h, 3073 h, 3075 h, 3077 h, 3079 h, 3081 h, 3083 h, 3085 h, 3087 h, 3089 h, 3091 h, 3093 h, 3095 h, 3097 h, 3099 h, 3101 h, 3103 h, 3105 h, 3107 h, 3109 h, 3111 h, 3113 h, 3115 h, 3117 h, 3119 h, 3121 h, 3123 h, 3125 h, 3127 h, 3129 h, 3131 h, 3133 h, 3135 h, 3137 h, 3139 h, 3141 h, 3143 h, 3145 h, 3147 h, 3149 h, 3151 h, 3153 h, 3155 h, 3157 h, 3159 h, 3161 h, 3163 h, 3165 h, 3167 h, 3169 h, 3171 h, 3173 h, 3175 h, 3177 h, 3179 h, 3181 h, 3183 h, 3185 h, 3187 h, 3189 h, 3191 h, 3193 h, 3195 h, 3197 h, 3199 h, 3201 h, 3203 h, 3205 h, 3207 h, 3209 h, 3211 h, 3213 h, 3215 h, 3217 h, 3219 h, 3221 h, 3223 h, 3225 h, 3227 h, 3229 h, 3231 h, 3233 h, 3235 h, 3237 h, 3239 h, 3241 h, 3243 h, 3245 h, 3247 h, 3249 h, 3251 h, 3253 h, 3255 h, 3257 h, 3

ARTS ET SPECTACLES

Cul-de-sac au restaurant

PAUL LEFEBVRE

Splendide Hôtel. Séquence 0 : Générique, spectacle conçu et mis en scène par Pierre A. Larocque. Installation et accessoires : Marie Paré. Éclairages : Marc Parent. Costumes : Richard Lalonde. Bande sonore : Martin Tétraut. Avec Yves Dubé, Louis Morin, Hélène Ferland, Richard Lalonde, Dominique Guay, Valérie Lelart, Sébastien Provencher, Alain Dessurault et Pierre A. Larocque. Une production du groupe Opéra-Fête présentée au restaurant Toucan-Renênsens jusqu'au 30 juin.

Depuis sa naissance, il y a six ans, Opéra-Fête a exploré avec davantage de vigueur que l'Eskabel (dont les membres fondateurs étaient issus) une théâtralité de la luxuriance hiératique, baroque, fondée sur un très particulier jeu d'investissement et de désinvestissement de formes rituelles. Récemment, on a pu voir *Tentations*, qui relevait de cette démarche esthétique particulière qui avait déjà donné naissance à des productions comme *Requiem* ou *L'Usage des corps dans la Dame aux camélias*. Cette tendance esthétique, marquée par un désir de transcender l'Histoire (quoique, dans *L'Usage des corps*... il y avait une violente critique des mythes bourgeois nés au siècle dernier) et de chercher dans les rites ce qui perdure au-delà des sociétés et des religions, se développait de spectacle en spectacle en flamboyantes interrogations sur la mort et l'immortalité. Or, à l'automne 1982, naissait à Opéra-Fête le projet *Splendide Hôtel* dont l'esthétique était radicalement différente de celle qui avait, jusque là, caractérisé le travail de la troupe. *Splendide Hôtel* est fondé sur une imagerie absolument contemporaine et « laïque et repose sur une structure combinatoire. Neuf séries (nombres, titres, couleurs, personnages, objets, lieux, arts, sens et une série dite « X ») de neuf unités chacune architectureront l'ensemble du projet qui comprend neuf spectacles, dont trois, jusqu'à maintenant, ont été présentés.

Séquence 0 : Générique que l'on peut voir en ce moment au restaurant Toucan-Renênsens est ce que le projet *Splendide Hôtel* a donné de plus dense et de plus achevé jusqu'ici. Ce spectacle avait déjà été présenté au même lieu l'automne dernier et c'est avec raison qu'Opéra-Fête le reprend pour en

assurer une plus grande diffusion. Comme les autres séquences du projet, *Séquence 0 : Générique* avait connu une représentation-performance (à l'automne 1982) qui avait exploré d'autres développements possibles à partir des données du spectacle.

La pièce se passe dans un restaurant où nous sommes assis comme des clients. Sur du carrelage : une tache. De la saucisse ou du sang ? Viennent les serveuses (jouées indifféremment par des hommes ou des femmes) qui mettent les choses en place, nous offrent le spécial du jour, nous servent nos repas (spaghetti bleus avec sauce rose, breuvage bleu ou vert, jell-o aux couleurs artificielles), lisent des photo-romans, accomplissent diverses actions. S'ajoutent un rocker qui séduit les serveuses, une actrice folle, un serveur inquiet et un voyageur à la valise (personnage qui lie toutes les parties de *Splendide Hôtel*). Des images de travail, de séduction, de folie, de souillure, de meurtre sont reprises dans les deux parties du spectacle qui ont un développement sensiblement pareil. Mais la seconde partie se révèle, à la fois, une radicalisation et un éclatement de la première.

Accompagné d'une bande-son extrêmement travaillée, le spectacle fait alterner des séquences réalistes et des séquences où des gestes, des détails, sont magnifiés, répétés, comme si on passait en boucle un plan de film. Ces gestes, ces paroles, ainsi réifiées, donnent à voir et à entendre non seulement le grain même du travail quotidien mais ce dont nos (pauvres) rêves sont faits. Larocque joue avec doigté sur les travestissements, à la fois les niant et les exploitant, tout comme la réalité du restaurant où nous sommes est à la fois niée et soulignée.

Même rapport à la nourriture, à la fois vraie et fausse. Le rapport « fiction/réal » que le spectacle a comme but d'exploiter (c'est son élément dans la série « sens ») se déplace continuellement dans la représentation et finit par en constituer son toujours mouvant point d'équilibre.

Ce théâtre qui joue sur ce qui vibre quand on passe d'un réel à-signifiant à une fiction signifiante renvoie dos à dos ces deux champs en faisant de leur corrélation un circuit fermé, un même tout désespérant dont on ne peut sortir.

La cage aux folles

De la poudre aux yeux

PAUL CAUCHON

Une des grandes comédies musicales des dernières années se déplace de New York à la Place des Arts, forte de son énorme succès commercial et de ses six Tony Awards (dont celui de la meilleure pièce). Mais il s'agit d'une troupe de tournée: Montréal mérite bien un sous-produit...

Grosse production donc, de près de trois heures: une trentaine de rôles, des costumes spectaculaires, des lumières de toutes les couleurs, des rideaux qui s'ouvrent sur d'autres rideaux, des fauteuils qui se déplacent, des murs qui reculent, bref tout ce qu'on pourrait attendre d'une comédie musicale (y compris le prix: \$ 47,50 le siège au parterre).

La pièce de théâtre, qui est à l'affiche jusqu'à dimanche, créée par Jean Poiret à Paris en 1973, est bien connue. Rappelons que *La cage aux folles* est le nom d'un cabaret de travestis sur la Côte d'Azur, cabaret dirigé par le distingué Georges qui y met en scène son vieil amant Albin dans le rôle vedette.

La pièce a ainsi tous les atouts du bon show: un lieu exotique à souhait pour le commun des mortels, qui est aussi un lieu de spectacles et d'illusions déjà prêt à accueillir toutes formes de numéros musicaux, des situations qui permettent quelques gags égrillards (mais sans sombrer dans la vulgarité), et une structure de qui-proquois autour de l'identité sexuelle des participants.

L'argument de la pièce procède d'un bon sentiment et appelle à la tolérance, en mettant en scène la tendresse de ces deux hommes d'âge mûr. Mais les personnages ont des comporte-

ments tellement clichés que cela ne nous avance pas à grand-chose. Dans le film français, la mineur de l'argument était sauvée par d'extraordinaires comédiens. C'est loin d'être le cas ici.

On voit venir les gags 20 minutes d'avance, les dialogues sont mornes, le jeu est dénué d'énergie, comme si la pièce était tellement rodée que les comédiens n'ont plus à aller chercher le public, n'ont pas ce sentiment d'urgence qui crée des moments forts. C'est professionnel jusqu'au bout des paillettes, mais sans passion. Seul Keene Curtis dans le rôle d'Albin parvient à surprendre avec quelques moments hilarants où il essaie d'imiter le « vrai mâle », ou lorsqu'il chante seul en scène avec un minimum d'émotion « I am what I am ».

Quant au reste, ce serait plutôt unilatéral et unidimensionnel. Pour ce qui est des numéros musicaux, les duos sont à bâiller d'ennui. On attend en fait les numéros à grand déploiement qui en mettent plein la vue. Si on oublie l'argument théâtral et les numéros supposément romantiques (les trois-quarts du spectacle, donc) *La cage aux folles* est un show de travestis de grande qualité.

La comédie musicale, genre hautement séduisant, est ici plutôt mal servie. Et au moment où l'industrie québécoise du show-bizz se voit inviter à produire des oeuvres bien de chez nous, j'espère qu'on ne s'enfermera pas dans cette Cage, sorte de produit hybride où le théâtre et les variétés se marient mal, oeuvre sans énergie ou invention particulière qui ne renouvelle en rien le genre, remplie de ce « glamour » américain vide de sens et d'une technicité spectaculaire qui jette de la poudre aux yeux.

Si Dagobert 1er, Roi des Francs de 629 à 639, a mis sa culotte à l'envers, c'est volontairement, afin d'être le bouffon de lui-même, ne voulant laisser à personne le soin de tourner le pouvoir en dérision puisqu'il le faisait mieux que quiconque.

14 ANS



Dès le 5 juillet!

Priscilla, un show pour l'été

PAUL CAUCHON

Sur la petite scène du Café-Théâtre La Licorne, devant un public entassé à ne plus savoir bouger, Priscilla revient en solo, jusqu'à dimanche, après des années d'absence.

On se rappellera peut-être la Priscilla des années 70, la première des « soeurs Lapointe » à percer sur la scène musicale. De sa voix douce un peu cassée, au vibrato très particulier, elle avait beaucoup séduit, avec un excellent sens musical.

Un show de la « relève » (qui a popularisé cette expression par la suite, pour le meilleur et pour le pire!) présentait alors à la Place des Arts de jeunes talents presque inconnus: François Guy, Jim et Bertrand, Gilles Valiquette, et Priscilla. Pour celle-ci un premier disque survient ensuite, qui tourne bien. Des tournées, des passages radio-télé, mais, dit-elle, « on ne m'a pas vraiment appuyée. Et puis j'étais plus jeune, je ne savais pas trop comment me promouvoir, j'attendais peut-être trop de Gilles Talbot, mon gérant d'alors. En 1979 j'étais essouffée, je suis partie pour les États-Unis ».

Priscilla y passe deux ans et demi pour perfectionner sa technique. Elle qui composait depuis l'âge de 16 ans, elle travaille sans relâche à Boston et Los Angeles pour parfaire ses connaissances en guitare, composition, harmonie.

Après un premier retour solo à l'Imprévu à Montréal en 1981 elle continue à travailler en accompagnant Claude Dubois et Louise Portal. On la retrouvait aussi au récent spectacle d'Eva, ce printemps.

Priscilla vivait de son travail et était considérée comme une excellente musicienne, mais elle ne pouvait en rester là: « J'ai voulu revenir en spectacle solo, c'est comme un boulot qui doit sortir, c'est très émotif. Je veux qu'on me voit dans mon propre élément, dans mon univers ». Elle décide donc de se produire elle-même.

« Pour écrire », dit-elle « je pars de ce que je vis, je n'invente pas de personnages. Ce sont des sensations, des émotions brutes et j'aime bien « plier » les mots sur la musique, les tordre un peu pour qu'ils puissent couler. Je fais des ballades de différentes couleurs et puis j'ai toujours adoré les percussions. J'ai même suivi des cours de tam-tam: on fait ainsi plus attention à son rythme quotidien! ».

Dans cette petite salle intime habituellement consacrée au théâtre, Priscilla nous offre donc un spectacle léger, un spectacle d'été, tout en demi-teintes, où on remarque avant tout le grand talent de la musicienne, elle qui joue du piano, de la guitare, qui écrit paroles, musiques et arrangements.

Elle fait corps avec la guitare, ondule doucement en fermant les yeux, nous offre une samba, des ballades un peu blues, un rock. Son image a changé depuis toutes ces années mais je crois qu'elle reste profondément la même, avec ces ballades folk/soft-rock, avec peut-être un côté plus latin maintenant



Priscilla: un retour en solo

et une technique précise qui sait laisser place à l'émotion.

Elle chante son univers d'amours, de départs, de voyages: les mots semblent choisis avant tout pour leur inscription sonore dans des rythmes qui s'écrivent langoureusement, mais il y a des moments forts, tel cette chanson écrite en collaboration avec sa soeur sur la mort de leur père.

Un spectacle sympathique, où Priscilla récupère ses quelques gaffes occasionnelles avec le sourire et en toute connivence avec le public.

LES SPECTACLES
LÖWENBRÄUC'est en plein le temps
d'un air de jazz!

Tous les soirs, à 21h, en direct de la scène Löwenbräu, coin Saint-Denis et Ontario. Ces spectacles gratuits sont une présentation de Löwenbräu, la légendaire.

VENDREDI
28 juin■ Queen Ida and the Bon Temps
Zydeco BandSAMEDI
29 juin■ Bob Walsh
Transfusion
Band

LÖWENBRÄU

FESTIVAL
INTERNATIONAL
DE JAZZ
DE MONTREAL

CKAC 73 et LE DEVOIR

En collaboration avec CINÉPLEX / ODÉON
invitent 300 couples à la première du filmjeudi, le 4 juillet 1985 à 20h00
au cinéma l'Ermitage 8042, rue St-Denis

RÈGLEMENTS

- Pour participer au concours, il suffit d'inscrire vos nom, adresse et numéro de téléphone sur le coupon de participation ci-joint et de le retourner à l'adresse indiquée.
- Le tirage sera fait au bureau de Cinéplex / Odéon lundi 1er juillet 1985.
- La valeur des prix offerts est de \$3,000.00.
- Les gagnants recevront leur invitation par la poste. Les employés de C.K.A.C., LE DEVOIR et de CINÉPLEX / ODÉON ne peuvent participer.
- Tout litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Remplir et retourner à:
Concours MASK
CINÉPLEX / ODÉON
2388 est, rue Beaubien
Montréal, Québec H2G 1N2

Nom

Adresse

App

Ville

Code postal

Tél.

EL NOUVEAU FILM DE FRANCESCO ROSI
JULIA MIGNES-JOHNSON
PLACIDO DOMINGO
EN 70 MM
DOLBY STEREO

CARMEN

(Laissez-passer non acceptés)
Ven. et Lundi, 2.00, 5.00, 8.00.
Sam. Dim.: 1.15, 4.10, 7.00, 9.45.
Mar. à Jeu.: 2.00, 8.00.

CRÉMAZIE

ST DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

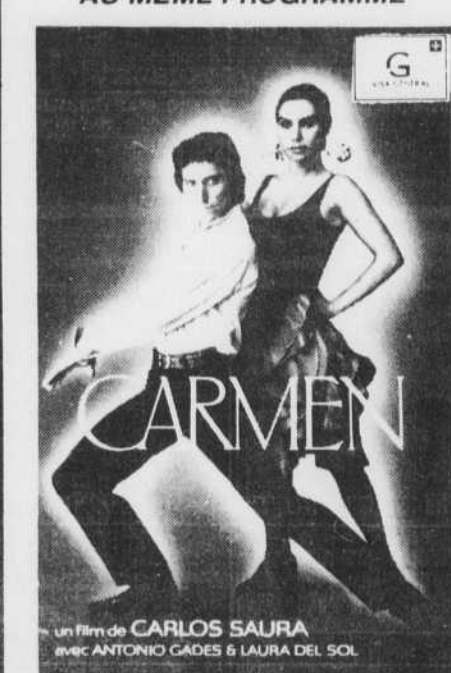
Voyez le film et visitez les Indes grâce à AIR INDIA
gagnez un voyage pour deux personnes à NOUVELLE DELHI et BOMBAY!

La Route des Indes

Ermitage

ST DENIS JARRY 388-5577

Ven. 7.00, 10.05
Sam. Dim. Lun.: 12.50, 3.55, 7.00, 10.05
Mar. à Jeu.: 8.00

2 GRANDS CLASSIQUES
AU MEME PROGRAMME

Prix de la mise en scène
CANNES 84

Un Dimanche à la Campagne

un film de BERTRAND TAVERNIER

ELYSEE: CARMEN: SAM. DIM.: 2.25, 6.00, 9.30. SEM: 6.00, 9.30. DIMANCHE: SAM. DIM.: 12.45, 4.15, 7.50. SEM: 7.50.

ELYSEE 2

35 MILTON 842-6053



PARISIEN: 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. SAM. DERNIER SPECTACLE: 11.40.

Le PARISIEN 4

480 ST-CATHERINE G. 866-3856 MCGILL

GRAND PRIX SPECIAL
DU JURY
CANNES 1985

Par le réalisateur de *Midnight Express*, *Fame*, *Shoot the Moon* et *The Wall*, la double histoire d'une amitié et d'une obsession qui tournera au drame.

"BIRDY" est un film qui vole haut et qui de son aile déployée nous effleure doucement l'âme. On en ressort avec un sourire plaqué sur le visage.

— Manon Péclet (DIMANCHE-MATIN)



ELYSEE 1

35 MILTON 842-6053

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Jean-Louis RoyRédactrice en chef:
Lise BissonnetteRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Christian BellavanceDirecteur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints:
Denis Lord, Pierre BeaulieuDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

L'HÉRITAGE LOUGHEED

TOUTS LES GRANDS média d'information du pays ont traité la démission du premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed comme un événement à caractère « national ». Mercredi, les réseaux de télévision ont même donné préséance à sa conférence de presse sur l'installation de M. David Peterson à Queen's Park. Ces choix traduisent l'impact de M. Lougheed sur les affaires du pays, l'émergence aussi de sa province comme partenaire majeur dans la fédération depuis les débuts des années 1970.

Sous Peter Lougheed, la province de l'Alberta a rompu avec un itinéraire politique plutôt gris, une espèce de marginalité qui en faisait un monde à part à maints égards. Peu d'hommes politiques auront été aussi superbement servis par l'évolution de l'économie internationale, le premier choc pétrolier donnant une plus-value considérable et instantanée aux ressources énergétiques possédées par la province. L'évident succès du chef conservateur est venu de cette mutation décidée ailleurs et répercutée si puissamment dans ce territoire jusqu'à la sous-développement. Mais ses succès s'expliquent aussi par d'autres facteurs plus personnels qui lui ont permis de tirer le maximum de bénéfices politiques d'une situation économique immensément favorable.

Mais au moment où l'architecte de la modernisation de l'Alberta annonce son retrait de la vie publique, plusieurs s'interrogent sur l'héritage Lougheed. La transition susceptible d'assurer le passage d'une économie basée sur des ressources naturelles non renouvelables à une économie plus diversifiée a-t-elle été suffisamment scellée pour durer et en conséquence maintenir le pouvoir albertain dans les affaires canadiennes? L'installation d'une industrie pétrochimique, l'investissement dans divers secteurs de pointe, la volonté de développer massivement la recherche scientifique et la politique visant à créer une industrie de transformation des produits alimentaires: tous ces projets qui devaient accompagner la décroissance du secteur énergétique et finalement lui succéder sont-ils aujourd'hui suffisamment avancés pour faire l'avenir?

Après des années d'un développement spectaculaire, l'Alberta se retrouve aujourd'hui plus riche et mieux développée. L'État dispose d'une fonction publique moderne. L'Alberta a pignon sur rue en Asie, en Europe et aux États-Unis. Les installations dans les secteurs de l'enseignement et de la santé ont bénéficié de mises de fonds considérables. Les infrastructures de transport ont été renouvelées partout. Les albertains disposent du revenu per capita le plus élevé du pays. Ils ne paient ni taxe sur l'essence, ni taxe de vente. La note de l'impôt provincial, bien que relevée substantiellement depuis deux ans, demeure comparativement favorable. Enfin, le Fonds du patrimoine dispose de réserves qui excèdent les \$14 milliards.

Malgré ces progrès spectaculaires, la fin de la période Lougheed coïncide avec une stagnation qui inquiète. L'exploitation des richesses énergétiques a connu un fort ralentissement. Le prix du

gaz albertain écoulé sur le marché américain s'est effondré de 75%. La crise de l'économie a emporté les fameux méga-projets. Les ventes de produits finis ont plafonné en 1984 au niveau de 1981. Le volume des emplois industriels ne cesse de décliner et le chômage excède toujours les 12%. Ces trois dernières années, 100% des revenus produits par le Fonds du patrimoine, soit \$1.5 milliard, ont été versés dans les coffres de la province pour financer un niveau de dépenses publiques qui excède du tiers la moyenne canadienne. Ce transfert n'a pas suffi pour équilibrer les finances publiques qui ont accusé un déficit de \$2 milliards en 1983 et de \$1 milliard en 1984. Enfin, des problèmes sociaux de toute nature et une pauvreté difficile à masquer dans l'opulent environnement créé par le boom pétrolier sont restés sans solution.

Si ces tendances devaient se maintenir, le successeur de M. Lougheed sera forcément conscript par l'urgence de problèmes intérieurs.

L'an dernier, le premier ministre démissionnaire a déposé un *Livre blanc sur l'économie* qui fixait des voies de solution pour l'avenir. Soumises à la discussion publique, les hypothèses gouvernementales articulées autour d'un haut niveau d'investissements publics ont été froidement reçues. Concurrentement, les sondages indiquaient une baisse importante des appuis pour le gouvernement Lougheed.

Fort de sa nouvelle richesse, l'Alberta s'est imposée avec assurance dans les affaires de la fédération depuis quinze ans. Autonomiste, Peter Lougheed a négocié durement avec Ottawa une politique énergétique qui, dans l'ensemble, a bien servi le pays et sa province. Il a combattu le renversement unilatéral de cette politique et la première étape du rapatriement de la constitution. Le chef du gouvernement albertain avait des affaires canadiennes et notamment des dossiers constitutionnels une connaissance étendue grâce aux travaux nombreux et substantiels préparés à sa demande. Allié du Québec dans la défense des droits provinciaux, sa compréhension de la question québécoise était bornée étroitement par sa vision de l'égalité provinciale.

L'Alberta sous Peter Lougheed a changé de siècle. Grâce à une conjoncture tout à fait exceptionnelle, l'homme politique a incarné l'aliénation de l'Ouest et le déassement de ce sentiment venu des injustices et de l'histoire.

Dans la lointaine province, on traitera à part la période Lougheed. On en gardera vraisemblablement un souvenir quasi mythique; à moins qu'à l'épreuve du temps sa politique apparaisse comme un épisode spectaculaire sans prise sur la plus longue durée. Si tel devait être le cas, l'Alberta redeviendrait une province moyenne à la force de frappe réduite. Ses successeurs, des partenaires qui ne disposeront plus jamais de cette autorité et de cette présence incarnée par le premier ministre démissionnaire, autorité et présence qui ont fortement marqué.

— JEAN-LOUIS ROY

Scénarios pour tout de suite

IL Y A déjà plus d'un an et demi que que l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal a réussi à persuader le conseil de la CUM d'entreprendre un réexamen en profondeur du financement du transport en commun.

Mais la CUM s'est traîné les pieds. Ce n'est qu'en janvier dernier, après avoir adopté une hausse de tarifs de l'ordre de 7 pour cent, que le conseil a finalement chargé une de ses commissions permanentes (évaluation, finances et développement économique) de rouvrir le dossier.

Une des premières démarches de la commission que préside M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de Montréal, a été de demander à la CTCUM d'évaluer ses coûts de fonctionnement et d'élaborer divers scénarios de financement. Il en est résulté un rapport que la CTCUM, sous la signature de son trésorier et contrôleur, M. Robert Dion, a déposé devant la commission à sa séance du 18 juin (*Profil financier du transport en commun. Période 1986-1989*).

Placé devant ce document, le RCM fait aujourd'hui la fine bouche. Il n'y voit — de la part de la CTCUM qui l'a produit, ou de la CUM pour l'avoir rendu public ? on ne sait trop — qu'une tentative de conditionnement de l'opinion visant à présenter comme inévitables des hausses substantielles des tarifs aux usagers.

Avant de conclure, le rapport pro-

pose pas moins de 12 scénarios de financement, allant depuis le maintien de la grille tarifaire actuelle jusqu'à une augmentation annuelle de 10 pour cent (ce dernier scénario s'imposera si la CUM insiste pour hausser à 50 pour cent la part des usagers d'ici la fin de cette période).

Il est vrai que le document de la CTCUM ne fait qu'effleurer la question des « sources alternatives » de financement. Mais est-ce bien son rôle à titre de transporteur ? N'est-ce pas plutôt celui des décideurs politiques ? Et, de toute façon, ces nouvelles sources, si l'on choisit d'y puiser, serviront à soutenir la part des municipalités ou du gouvernement (taxe sur la masse salariale, sur l'essence, sur le stationnement, impôt foncier spécifique...).

Il est, dans ce rapport, une donnée qui s'impose avec une évidence singulière: ce sont les répercussions sur les coûts de fonctionnement de l'addition de nouveaux tronçons de métro prévue après 1990 (plus spécialement la ligne 5 vers Anjou et la nouvelle ligne 7 depuis Rivière-des-Prairies). Ces chiffres apporteront de l'eau au moulin de ceux qui en sont venus à craindre que les Montréalais n'aient plus les moyens de s'offrir des infrastructures aussi coûteuses.

— JEAN FRANCOEUR

Le projet de loi C-25

LE TORCHON brûle entre les députés conservateurs québécois et l'Union des producteurs agricoles du Québec. Le gouvernement fédéral est sur le point d'adopter en troisième lecture le projet de loi C-25 sur la stabilisation des prix agricoles au Canada. Or, durant la campagne électorale, les conservateurs avaient promis que cette loi, dont une version antérieure (la loi C-50) présentée par l'administration libérale avait été rejetée, ne serait pas adoptée sans une entente préalable avec les agriculteurs québécois.

L'UPA crie à la trahison. Le président, M. Jacques Proulx, n'a pas mâché ses mots: « Nos députés nous ont laissé tomber... Ils n'ont pas été capables de tenir leurs engagements ».

L'enjeu est relativement simple. En vertu de ses programmes d'assurance-stabilisation, le gouvernement du Québec apporte une aide appréciable aux agriculteurs. Avec le Québec, la Colombie-Britannique serait la seule autre province à offrir un support important aux entreprises agricoles. Or, depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral cherche à régulariser et stabiliser les productions et les prix agricoles. Cet objectif implique fatalement une harmonisation des politiques centrales et provinciales. Tel est fondamentalement l'objet du projet de loi C-25.

Le Québec sera particulièrement touché par cette nouvelle politique. L'article 10 du projet de loi stipule en

effet que « le ministre ne peut contenter un programme avec une province à l'égard d'un produit agricole que si cette province consent à retirer son programme déjà existant de stabilisation des prix ou du revenu concernant ce produit et à s'abstenir d'offrir un tel programme durant la période d'application de l'accord ».

Devant les vives réactions des syndicats agricoles du Québec et de la Colombie-Britannique, le gouvernement conservateur a fait une légère concession et amendé sa loi. Selon la nouvelle version, les provinces participantes au programme canadien d'assurance-stabilisation ne seront plus contraintes de retirer leurs propres programmes si ces derniers, de l'avis du ministre de l'Agriculture canadien, ne procurent pas d'avantages indus aux producteurs de ces dites provinces. Cette modification ouvre la porte à la négociation, mais elle ne change en rien l'objectif fondamental de l'article 10.

Les agriculteurs du Québec sont placés devant le dilemme suivant: préférer les programmes du gouvernement québécois, qui sont plus généreux, et se priver de ceux d'Ottawa, ou opter pour des accords avec le gouvernement fédéral, et faire leur deuil des subventions du Québec. Dans un cas comme dans l'autre ils seront perdants.

Plus que tout autre, les producteurs de porcs québécois seront sévèrement affectés par la nouvelle politique fédérale. Ils subissent une vive concurrence des éleveurs de

l'Ouest qui jouissent d'avantages naturels déterminants. Leurs coûts de production sont de six à huit cents de moins la livre que ceux des producteurs québécois.

La loi C-25 pose deux questions majeures qui sont étroitement interliées: celle du fédéralisme et celle de la protection traditionnelle accordée au secteur agricole. Il est normal en régime fédéral que le pouvoir central établisse des conditions assurant la plus grande équité possible entre les producteurs des différentes provinces. La loi C-25 est basée sur l'action volontaire. Il semble en outre que le gouvernement fédéral veuille ménager des phases de transition pour atténuer les perturbations prévisibles sur certaines productions. Par la suite, si une province veut protéger une production à tout prix, elle devra le faire à ses frais.

Mais cette solution n'a pas grand avenir. Des pressions de plus en plus fortes poussent le secteur agricole à s'ouvrir à la concurrence mondiale. Les gouvernements devront, tôt ou tard, diminuer certains programmes d'aide aux agriculteurs.

La loi C-25 met rudement en question la productivité et la rentabilité de certaines productions au Québec. L'agriculture québécoise aura toujours besoin d'une protection minimale. Mais cette protection ne devrait pas favoriser des productions coûteuses qui ne peuvent supporter la concurrence.

— ALBERT JUNEAU

Au-delà des apparences

LE MOT DU SILENCIEUX

ALBERT BRIE

POUR MÉDIRE de son prochain, il n'est besoin d'aucune espèce d'imagination. On n'a qu'à se regarder.

* Qui aime bien châtie bien. * Qui hait bien châtie encore mieux.

* Le travail a aussi besoin de se reposer de ceux qui le font avec excès.

* C'était un bureaucrate qui travaillait comme dix, qui ne faisait rien, mais avec plus d'application.

* Rien de nouveau sous le soleil !!! Mais je ne jurerais pas que ce soit aussi le cas à l'ombre.

* Depuis le temps que l'homo sapiens chasse son naturel, je m'étonne qu'on ne soit pas encore arrivé à en éteindre la race.

* L'envie les savants qui ne savent rien avec certitude.

* Nos défauts sont souvent des dispositions qui nous rapportent ordinairement plus que nos qualités.

* Se suicider, ce n'est pas avoir confiance à l'esprit de vengeance d'un ennemi qui a juré votre mort.

* Ces sociétés d'adoration mutuelle que sont les oiseaux de basse-cour...

* L'envie est une anthropophagie de l'esprit.

* La diffamation est une accusation dont on se lave les mains avec de l'eau sale.

* Le bras droit d'un chef lui tient souvent lieu de tête.

* L'uniforme est habituellement un déguisement qui revêt un quelconque personnage d'une autorité sans étoffe.

* Le génie est le vandale de la tradition.

* Oreille: table d'écoute de basse fidélité.

* Le garden-party est une réception mondaine, donnée sur l'herbe, par un hôte fortuné par l'arrivisme, et qui choisit ses invités parmi les parasites qui crèvent d'envie de manger son foin.

* Mourir, c'est passer d'une vie qu'on n'a pas su voir à une autre meilleure qu'il n'y a pas d'assurance que l'on verra.

* Il existe une façon de s'adresser

à un auditoire, quand il n'écoute que d'une oreille: lui parler à demi-mot.

* Prévention, médecine aigredouce, qui assure la guérison d'un bien-porant avant que ne surgisse la maladie.

* La femme-objet est un combiné qui joint les agréments du jouet et les commodités de l'ustensile.

* Pour avoir voulu mettre son amour en boîte, c'est le couple qui s'est mis en boîte.

* J'adore la solitude, mais dans une certaine mesure. À la longue, l'envie me vient de m'envoyer promener.

* La pauvreté est un vice de fonds.

* Le passé est cette partie de la vie qui ne sert plus à rien, et que l'on s'obstine à faire resservir pour que dans l'avenir on en tire de l'intérêt.

* Les humains sont ennemis parce qu'ils sont de condition humaine.

* La bureaucratie assure la marche arrière du char de l'État.

* On se juge à travers ceux qu'on aime, pour agrandir l'estime médiocre que jusque-là on avait de soi.

* L'amour de l'argent nous donne des idées que le diable nous envie.

La francophonie enfin ?

Le Monde

VA-T-ON assister à une relance de la francophonie ? Le premier sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la quarantaine de pays utilisant le français sur les cinq continents — environ 135 millions de « locuteurs réels » — se réunira, sans doute en France, en février 1986 au plus tard.

Cette réunion, qui devrait déboucher sur une « communauté organique » à base politico-culturelle de l'univers francophone, avait été prévue à Dakar à l'époque où MM. Senghor et Giscard d'Estaing étaient au pouvoir. Mais elle n'avait pu se tenir en raison de dissensions, aujourd'hui apaisées, entre Ottawa et Québec à propos du statut de leurs délégations respectives à la conférence projetée. Aux côtés du représentant de l'État fédéral canadien, la province francophone siégera finalement au sommet en tant que « gouvernement participant ».

L'Élysée, ayant maintenant jugé que les Français n'étaient pas insensibles au prestige conféré à leur pays par la francophonie, veut bat-

tre le fer quand il est chaud, en tout cas avant les élections législatives de mars 1986. D'ici au sommet, plusieurs autres événements liés au rôle international de la langue française vont d'ailleurs se dérouler (notamment les conférences du Haut Conseil de la francophonie et de l'Agence de coopération culturelle et technique), sans compter le dépôt d'un projet de loi relatif à l'usage du français en France.

Répondant récemment à l'Assemblée nationale à M. Roland Dumas, qui venait d'affirmer que « la francophonie n'était pas un accessoire dépassé » et qu'on allait assister à son « renouveau », M. Xavier Deniau, au nom de l'opposition, avait au contraire reproché au gouvernement l'« attention intermittente et parcimonieuse » qu'il porte à la francophonie, et notamment à son « bras séculier », l'Agence de coopération culturelle et technique.

L'orateur aurait d'ailleurs pu adresser un reproche identique à l'ancienne majorité. Les socialistes ont eu au moins le mérite de remettre le sujet à l'ordre du jour. Nombre d'entre eux semblent aussi croire sincèrement que l'organisation interne et externe de la fran-

cophonie, déjà amorcée avec la création du Commissariat général de la langue française, pourrait apporter un rayonnement supplémentaire à notre pays sur la scène internationale.

Les événements annoncés devraient donner au moins un début de satisfaction à tous ceux qui, en France et dans le monde, attendent que Paris montre par des réalisations concrètes que la « passion » proclamée de M. Mitterrand pour la francophonie n'est pas seulement platonique.

Il restera alors à prouver que l'ambitieux projet de dynamiser le mouvement francophone — auquel pourrait être associé M. Michel Jobert, si l'Agence de coopération fait bientôt de ce militant de la francophonie son secrétaire général — rencontrera un écho durable au sein de l'opinion française.

En l'admettant, il faudra, après avoir trouvé au sommet des chefs d'État ou de gouvernement un souffle politique pour la francophonie, donner à celle-ci les moyens financiers d'un plus grand essor. Par ces temps de pénurie, ce ne sera pas le plus facile.

— (Édition du 21 juin.)

LETTRES AU DEVOIR

■ Port-Cartier, une prison

Lettre adressée à M. Brian Mulroney
VOUS AVEZ ANNONCÉ le 18 juin dernier la construction d'un pénitencier à sécurité maximum pour les détenus ayant besoin de protection à Port-Cartier.

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec s'objecte à une telle décision. La construction et l'opération d'un pénitencier ne doit pas avoir comme objectif de créer de l'emploi. L'ouverture de cellules supplémentaires doit répondre à des besoins réels (...)

Nous croyons qu'il est faux de faire croire à la population de Port-Cartier que les opérations régulières d'un pénitencier créent beaucoup d'emplois pour leur région. Les qualifications, la formation et l'expérience de base nécessaire obligent le Service correctionnel du Canada à recruter son personnel non pas dans une région spécifique, mais à la grandeur de la province et même du Canada. La gestion d'un pénitencier, qui coûtera soixante millions (\$60,000,000) à construire, viendra augmenter les coûts annuels de gestion du Service correctionnel du Canada sans apporter des revenus supplémentaires au gouvernement. La population de Port-Cartier ne mérite-t-elle pas mieux?

Nous croyons qu'il serait préférable d'investir ces \$60 millions prévus à la construction et les \$960,000 de coût d'opération annuelle à d'autres projets qui créent de l'emploi pour le citoyens de Port-Cartier dans des domaines d'activités qui correspondent à leurs expériences et à leur formation (...)

De plus, les détenus des pénitenciers doivent à un moment réintégrer la société. En prévision de ce moment, ils doivent garder des contacts avec la communauté et avec leur famille. Un site aussi éloigné des grands centres ne fera que rendre cette tâche

plus ardue.

Nous percevons cette décision comme étant essentiellement politique. Elle n'a pas été planifiée par le Service correctionnel du Canada. Nous vous demandons donc de consacrer ces sommes à d'autres projets qui répondraient davantage aux besoins et aux réalités de la région de Port-Cartier.

— PIERRE COUTURIER, président, Association des services de réhabilitation sociale du Québec
Montréal, 19 juin

■ Erreurs... de génie

J'AIMERAIS porter à votre attention quelques erreurs commises dans l'article de Hugo Léger, « Génies en Herbes: dans les coulisses de nos Olympiades intellectuelles », publié le samedi 1er juin dans LE DEVOIR... À LOISIR.

D'abord, on y parle d'un certain Roytink. Son nom est Boytink. Ensuite, il y a vingt-six garçons et six filles (non pas vingt-sept et cinq), à cause d'un changement de dernière minute. Puis, le prénom de Mme Cassou a mal été épilé: Estelle et non Esthelle comme le dit l'article. Enfin, la personne nommée Geneviève Saint-Hubert se nomme réellement Geneviève Gélinas. [...]

— GENEVIÈVE GÉLINAS
Outremont, 6 juin.

■ La philosophie et le cégepién

Lettre en réplique à M. Louis Leduc (LE DEVOIR du 7 juin).

IL EXISTE, au cégep, non pas tant quatre cours obligatoires de philosophie que quatre occasions de puiser dans une tradition riche de deux millénaires. La lettre de M. Louis Leduc souligne encore une fois le problème de la pertinence de la philosophie et de son enseignement, mais pourquoi toujours blâmer la philosophie?

Beaucoup de nos étudiants arrivent au premier cours de philosophie avec un préjugé défavorable qui leur vient de leur aînés immédiats. Ils cherchent souvent à confirmer ce préjugé, généralement en se tenant dans le fond de la classe ou derrière une colonne. Deux ans plus tard, ils n'ont

rien retiré du cours de philo et s'en vont raconter à leurs cadets qu'on y meurt d'ennui.

La philosophie, par sa nature même, se déplace tout autant dans l'idéal que dans l'idéal. Cela veut dire que la philosophie traite d'idées et produit des théories (et non des recettes...)

Théories inapplicables, donc inutiles? Disons plutôt qu'une théorie ne s'applique jamais à l'état pur. Une théorie philosophique, plus particulièrement, cherche à décrire le monde et offre un modèle d'action ou de comportement. Comme pour toute théorie, il faut moduler, adapter à la situation le contenu de la théorie. Chaque étudiant, chaque étudiante doit voir personnellement à tirer profit du cours. Le professeur expose, l'élève prend et laisse.

L'abstrait devient on ne peut plus concret lorsqu'on l'applique à sa propre vie. Il suffit de le faire.

— ANDRÉ ROCQUE
professeur de philosophie,
collège Montmorency,
Laval, 20 juin.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: (418) 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois: 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois: 115\$; 3 mois: 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1.

Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'ÉCOLE DE WASMES
OU L'ARCHITECTURE DÉBRIDÉE

JEAN-CLAUDE MARSAN

EN ARCHITECTURE, la transition entre deux époques s'effectue souvent par le recours à l'histoire. Ainsi, c'est par un retour aux styles architecturaux de l'antiquité que la Renaissance s'est démarquée de l'architecture gothique du Moyen Âge. De même, l'architecture romantique du siècle dernier fit un large appel aux styles des périodes précédentes, le roman, le gothique, le byzantin et plusieurs autres, dans ses tentatives de se donner une identité propre.

Aujourd'hui, alors que le Mouvement moderne vacille, le même phénomène semble se passer. En effet, une des caractéristiques de l'expression architecturale post-moderne est le retour subtil à des vocabulaires architecturaux des époques et des styles passés. Par exemple, la colonne et le fronton antiques sont largement utilisés et on emprunte ouvertement à l'Art Deco ses formes et des couleurs.

Hier comme aujourd'hui, ces incursions dans l'histoire se justifient par le besoin ou le désir de doter l'architecture d'un nouveau langage. S'il est approprié, le nouveau paradigme perd ses connotations du passé pour se revêtir d'une nouvelle cohérence susceptible d'alimenter les créateurs et de devenir la marque distinctive d'une période. Autrement, il demeure figé comme un emprunt et vient grossir la masse des scories embourbant l'évolution de l'architecture. Ce sort risque d'être celui de l'école de Wasmes.

Cette école d'enseignement spécial, qui est encore en chantier, est située dans le Borinage, région de Belgique sise à l'ouest de Mons et caractérisée par ses vastes houillères.

res. Ce coin de pays est plutôt terne, faiblement vallonné et parsemé de modestes demeures ouvrières.

Il peut paraître étonnant qu'une telle région sans prétention soit le lieu d'expériences architecturales d'avant-garde. Cela est dû à des circonstances bien particulières. En effet, dans ces parages se trouve un site industriel prestigieux, datant du début du 19e siècle, et appelé le Grand Hornu. Un architecte borain, Henri Guchez, en a fait l'acquisition et restauré partiellement ses bâtiments pour y installer son bureau d'architecte auquel il a donné le nom d'« Ateliers du Grand Hornu ». Ces Ateliers se veulent un lieu de recherche et de création en architecture, et Guchez, en bon mécène éclairé, y a attiré un enfant terrible de cet art, Manolo Numez Yanowsky.

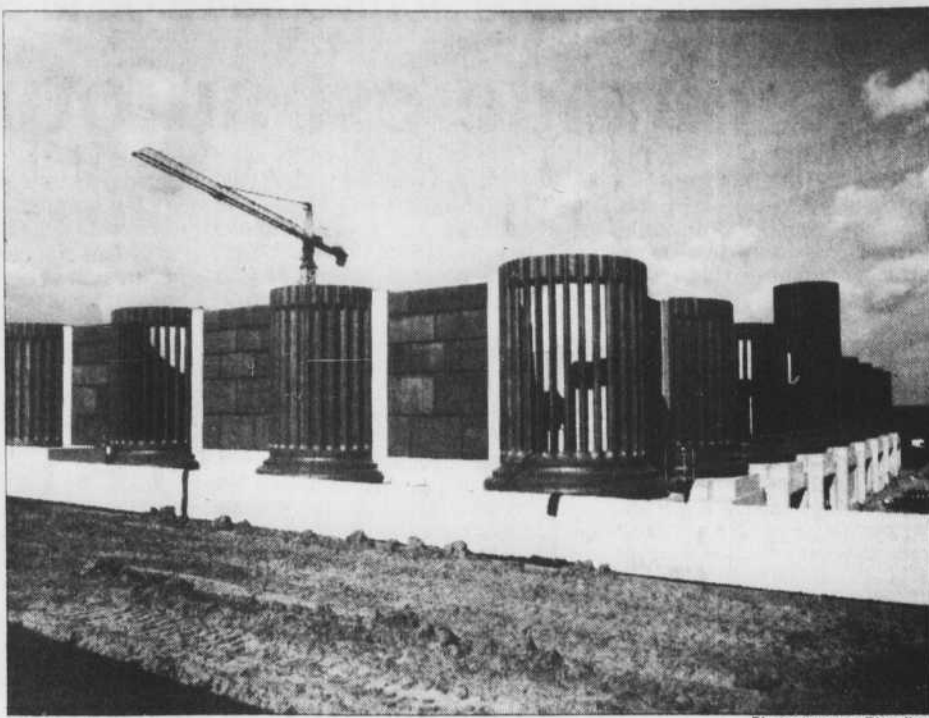
Ancien et dévoué partenaire de Ricardo Bofill dans le célèbre Taller de Arquitectura de Barcelone, Numez ne semble pas avoir perdu au change en troquant le pays du vin et du soleil contre celui de la bière et de la brume. Car, coup sur coup, dans ce petit coin de mineurs, il a mis en chantier deux œuvres qui font parler de lui bien au-delà de la Belgique. La première, le Théâtre d'Hadès (dont nous avons fait état dans ces pages le 23 mars dernier), a pour particularité de grouper des logements sociaux sous la forme d'un théâtre antique romain. La seconde, c'est cette école de Wasmes, laquelle, à sa façon, emprunte également à l'histoire.

L'école de Wasmes se présente, par ses façades extérieures, comme un massif temple antique dont les colonnes auraient été tronquées. L'effet est déroutant, à la fois parce que l'on cherche vainement le message que l'architecte a voulu livrer par un geste semblable et, à la fois, parce que le bâtiment ap-

paraît aussi étranger à son site que le serait un palais princier au milieu de bungalows de banlieue. Pour l'architecte montois Jacques Blondiau, « le bâtiment semble asphyxié, manque d'air... » Cela ne dispose pas l'observateur à trouver sympathique ce gros coup de chapeau à l'histoire. Car, quelles que soient les intentions d'un concepteur, la première chose que l'on demande à l'architecture est de coller à son site, de le mettre en valeur au lieu d'y paraître étrangère et mal à l'aise. Cependant, l'observateur n'est pas au bout de son étonnement et de ses déceptions.

En effet, passées ces façades grandiloquentes aux relents d'architecture romaine, il trouve dans les circulations internes de l'école (lesquelles se font par des passages à ciel ouvert) un décor de béton aux allures théâtrales, d'une échelle intimiste et aux multiples références historiques. Voici comment le critique Blondiau décrit l'expérience : « Le visiteur est en quelque sorte une nouvelle Alice traversant le plan du miroir, qui découvre un cocktail de formes aux références multiples, lesquelles vont des rues de Bruges ou Anvers à la coupole du Panthéon romain, des baies michelangeliques aux perspectives paladiennes. » Si le message est plus accessible grâce aux références à l'histoire locale, il ne s'avère pas du même ton que celui des façades, ni de la même échelle. Passant sans transition d'une échelle grandiose à une mise en scène en miniature, d'un ton majeur à un ton mineur, l'observateur en reste médusé : ce bâtiment défie les critères de la bonne architecture.

L'école de Wasmes constitue un essai, à tout le moins une curiosité. Mais la grande architecture n'est pas celle que l'on visite par curiosité. Dans son genre, cette œuvre



L'école de Wasmes: la façade extérieure

Photo Jacques Blondiau

rappelle les recherches formelles qui se sont faites, il y a quelques années, dans le domaine de la littérature, et qui ont produit, entre autres, le nouveau roman. À en croire certains écrivains et critiques de l'époque, ce dernier représentait l'avenir et sonnait le glas du roman traditionnel. En fait, c'est le nouveau roman qui a disparu, plus vite qu'il n'était venu. La raison en est fort simple : le nouveau roman confondait le véhicule avec le contenu et le lecteur s'est vite fatigué de ces élucubrations de la forme au détriment de l'intérêt et de la cohérence du discours. Il en sera de même, à mon humble avis, de ce type d'architecture à forte saveur historiciste. Blondiau a trouvé le bon qualificatif :

il s'agit d'un « cocktail de formes ». Lorsqu'on est invité à un cocktail, on n'est pas convié à un repas gastronomique...

Pour que ce type de recours à l'histoire mène à une architecture qui soit plus qu'une curiosité et ait une chance de s'imposer comme caractéristique d'une époque, il faut que les éléments de l'histoire soit intégrés dans une nouvelle cohérence constituant une expression homogène originale. Les emprunts historiques de l'école de Wasmes ont leur vie propre, et la représentation formelle d'une façade traditionnelle de Bruges ou d'Anvers, même stylisée, restera toujours la représentation d'une réalité passée, impossible à transmuter en un potentiel d'avenir.

Il est regrettable de constater que les oeuvres de nos créateurs sont mal, peu ou pas conservées et difficilement accessibles

Le patrimoine électronique dans la société de demain

MARIE LECLAIRE

Mme Leclaire est présidente de l'Association pour les études sur la radio-télévision canadienne.

L'AVENIR des moyens de communication est d'abord lié à l'avenir de la vie. Nous vivons actuellement une crise de l'humanité qui remet profondément en cause la valeur et l'espérance de la vie. Les problèmes démographiques, d'alimentation, les ressources limitées, les guerres économiques, idéologiques et psychiques, nous obligent à nous questionner sur nos valeurs personnelles et sociales et à nous interroger sérieusement sur l'utilité de notre travail, sur l'utilisation de notre temps, sur la perspicacité, la sensibilité et la vision que comportent nos idées. Comment devons-nous donc comprendre et situer l'urgence et l'importance de préserver et d'utiliser le patrimoine électronique d'un peuple, compte tenu de la gravité de situations économiques et sociales ? Est-ce que nous valorisons suffisamment la vie et la qualité de contenu des émissions de la radio et de la télévision qui la reflètent, pour vouloir investir les sommes d'argent nécessaires à la conservation et à la diffusion d'une mémoire collective qui rend compte de ce que nous sommes de meilleur à un moment donné de l'histoire ?

Dans ce contexte de changement, la radio et la télévision sont des CONSTRUCTEURS CULTURELS essentiels pour une société en recherche d'excellence dans ses acti-



L'Association pour les études sur la radio et la télévision canadienne a décerné le prix d'honneur 1985 de l'AERTC à Mme Marie Bourbeau pour sa collaboration exceptionnelle à la préservation d'archives radio-phoniques de valeur inestimable pour le patrimoine électronique québécois et canadien et à M. Roger Lemelin pour l'excellence de son œuvre télévisuelle.

vités courantes. L'espace visuel et sonore de la radio et de la télévision offrent aux individus un miroir et une mémoire collective précieuses, un modèle du comportement et des valeurs humaines qui permettent à tous d'apprendre, d'agir et de transmettre des connaissances aux générations suivantes. Or les besoins et les habitudes d'utilisation des consommateurs des documents de la radio et de la télévision se sont modifiés considérablement ces dernières années. Les Canadiens sont de



grands amateurs de radio et de télévision. Au-delà de 80 % de la population regarde la télévision au moins une fois par jour. En moyenne, nous passons 24 heures par semaine à regarder la télévision et 19 heures à écouter la radio.

Il y avait en 1983 au Canada, 1,191 stations de télévision incluant les stations réémettrices, dont 85 % font partie des réseaux de Radio-Canada ou CTV/TV, en plus de 562 réseaux de télévision par câble. Le Québec avec ses 30 stations regroupées en

cinq réseaux, occupe le troisième rang mondial dans ce secteur. Selon des statistiques récentes, le Canada compte près de 1,308 stations radio-phoniques AM/FM ; le Québec compte par ailleurs 139 stations radio-phoniques sur tout le territoire québécois, dont la majorité sont des radios privées.

Le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, dans une entrevue récente accordée à la revue *Cinéma Canada*, indiquait que le secteur culturel et des télécommunications est devenu le quatrième secteur économique d'importance au Canada, le 11e en terme de création d'emplois et dont on ne peut plus ignorer l'importance économique des différents marchés qu'il représente.

Également la télévision par câble, la transmission par satellite et éventuellement la transmission par des systèmes optiques qui pourront transporter jusqu'à 10,000 fois plus de canaux simultanément contribuent à démocratiser le public pour le fragmenter en minipublics. Le câble a autorisé la communication interactive permettant aux abonnés non seulement de regarder les programmes, mais aussi de faire appel à divers services de renseignements, banques de données, etc. L'utilisation de la vidéocassette réceptrice et enregistreuse (en 1985, il y a plus de 400,000 magnétoscopes au Québec et 1,700 vidéo-clubs), permettent aux consommateurs de devenir les producteurs de leur propre banque d'images.

Bref les sources de diffusion et de distribution sont maintenant multiples et les consommateurs sont auto-

nomes dans leur choix de programmation. Le « Mémoire concernant l'élaboration d'un projet de politique gouvernementale de l'audio-visuel au gouvernement du Québec », concluait que « tout communicateur gouvernemental est maintenant placé devant la situation d'occuper le territoire, en offrant les documents sur une multiplicité de sources, de façon à favoriser l'autonomie du citoyen ».

Par ailleurs, la nouvelle flexibilité et la réduction des coûts des supports de conservation permettent d'envisager des stratégies de conservation et de distribution des documents de la radiotélédiffusion beaucoup plus audacieuses et démocratiques. En effet ces documents devraient à des coûts réduits être davantage accessibles dans les vidéo-clubs, à la télévision payante, auprès des services spécialisés, supermarchés d'alimentation, enfin près des centres de vie du citoyen ordinaire. Ceci est possible. Le ruban trois quart de pouce permet actuellement de reproduire avec une fidélité et une permanence acceptables les émissions de télévision. Bientôt nous pourrions utiliser la cassette un demi-pouce et même celle d'un quart de pouce, aussi peu encombrante qu'une cassette audio et moins chère que le dernier roman populaire.

Nous croyons que le patrimoine électronique du Québec et du Canada doit être préservé d'abord pour des raisons d'importance historique et ensuite pour des raisons d'avenir, qui concernent les nouveaux besoins culturels des utilisateurs de documents de la radiotélédiffusion. La situation présente est pourtant inquié-

tante. Il est regrettable de constater que les œuvres de nos créateurs, auteurs et réalisateurs sont mal, peu ou pas conservées et difficilement accessibles ; qu'il reste à peine quelque vestige du patrimoine électronique de Roger Lemelin et que l'œuvre radiophonique d'un Ernest Pallacio-Morin soit entièrement détruite.

Le Comité fédéral d'enquête sur l'avenir des communications du Canada, créé récemment par M. Masse, ainsi que le Comité fédéral/provincial sur l'avenir de la télévision francophone, ont été chargés d'analyser et de faire des recommandations qui permettent de pallier à ces problèmes et de favoriser l'expansion d'une télévision québécoise et canadienne originales. Nous ferons connaître et souhaitons que ces comités tiennent compte également de l'importance de conserver et d'exploiter sous formes multiples les émissions de la radio et de la télévision.

Trop longtemps, nous avons investi nos efforts à expliquer des situations, qui maintenant comptent des nouvelles technologies, des besoins diversifiés des consommateurs, de l'utilisation démocratique des équipements de visionnement et d'enregistrement ainsi que des nouveaux marchés à développer et à exploiter, demandant tout simplement que nous nous impliquions sérieusement pour préserver le patrimoine électronique québécois et canadien qui méritent d'être connus. Il est temps de favoriser enfin un rayonnement culturel plus dynamique qui affirme pour notre société et pour le monde, la continuation de la vie, avec sa mémoire visuelle et sonore en main.

Le comportement électoral des Québécois

LU

YOLAND SENÉCAL

★ **Comportement électoral au Québec**, publié sous la direction de Jean Crête, Chicoutimi, Gaétan Morin, éditeur, 1984, 447 pages.

LES ÉTUDES sur le comportement électoral — qui prennent parfois une dimension sociologique — permettent de dépasser les analyses à courte vue. Il est fondamental d'étudier le vote et ses nombreuses implications sociales ; pour ce faire, le chercheur dispose de plusieurs méthodes rigoureuses. Malgré les réserves qu'on peut avoir sur la nature des études électorales (on en trouve des exemples dans ce livre même, dans le chapitre final, sous la plume de Koula Mellos), il reste que celles-ci sont souvent pertinentes à la compréhension des attitudes politiques.

Là est l'intérêt de l'ouvrage récent publié sous la direction de Jean Crête (Université Laval), *Comportement électoral au Québec*. De plus, ce livre a l'avantage de comporter des études pour la plupart inédites.

Souvent, les chercheurs font appel aux sondages dans leurs analyses. C'est pourquoi, dans une première partie du volume, Jean-Pierre Beaud (UQAM) fait le bilan de 20 années de sondages d'opinion publique au Québec. Il appert que ceux-ci n'ont cessé de se développer au cours des dernières années. La seconde partie du volume est

la moins intéressante. Elle est basée sur la théorie d'A. Downs sur la rationalité économique du vote. On y trouvera un article de Réjean Landry (Université Laval) sur « La simulation de la rationalité économique du comportement électoral des Québécois : 1970-1981 » et un second de Jean Crête et Johanne Simard sur « conjoncture économique et élections : une étude des élections au Québec ». Ces textes ne sont pas entièrement dénués d'intérêt — du reste, la place manque ici pour en faire une critique approfondie —, mais en les lisant, on ne peut s'empêcher de songer à ce que disait C. Wright Mills à propos de ce type d'études de la sociologie américaine : « La pauvreté des résultats n'a d'égalé que la complication des méthodes et le soin qu'on y apporte » (*L'Imagination sociologique*, Paris, Maspéro, 1977, page 55). La critique du modèle utilisé se retrouve également dans le chapitre de K. Mellos.

La troisième partie porte sur les caractéristiques des électeurs et électrices. C'est un élément fondamental. Un premier chapitre, de Carole J. Unlaner (Université de Californie) se penche sur l'évolution de la participation politique des femmes au Québec de 1965 à 1977. Il en résulte que si les femmes, à la fin de la période considérée, participent plus qu'au début à la vie politique, elles demeurent encore défavorisées par rapport aux hommes ; de plus, « ... les différences de classes sociales se traduisent en différences de participation plus importante chez les femmes que chez les hommes » (p. 272).

239.

Neil Nevitte (Université de Calgary) présente ensuite une étude sur l'interaction électorale au Québec de 1962 à 1979. Existe-t-il une quelconque interrelation entre le vote des Québécois aux niveaux provincial et fédéral ? Peut-on différencier socialement des groupes d'électeurs qui votent pour tel ou tel parti à Québec et à Ottawa ? Ces questions sont importantes, car on s'est souvent demandé comment s'articulait le vote des Québécois aux deux paliers de l'État, surtout depuis l'apparition du PQ qui n'a pas de vis-à-vis sur la scène fédérale. Il faut souligner d'abord que la participation électorale, depuis 20 ans, est plus faible au Québec que dans toutes les autres provinces canadiennes, à l'exception de Terre-Neuve. Ensuite, M. Nevitte distingue trois groupes électoraux : ceux qui votent libéral aux deux paliers, ceux qui votent pour le Parti québécois et le Parti libéral fédéral, ceux qui votent péquistes et s'abstiennent aux élections fédérales. À la suite d'analyses, l'auteur nous montre que chacun de ces trois groupes d'électeurs a une configuration particulière et que, « puisque les groupes électoraux représentent vraiment des couches particulières de l'électorat, nous ne pouvons pas conclure à l'indépendance réciproque des comportements électoraux provinciaux et fédéraux » (p. 272).

André Blais et Richard Nadeau (Université de Montréal) étudient ensuite l'évolution de la clientèle péquiste de 1970 à 1981. Sans entrer dans les détails, on peut dire que

cette évolution a été marquée par un processus de *diffusion* : à l'origine parti essentiellement montrealais et, à l'extérieur de Montréal, des jeunes les plus scolarisés, le PQ a réussi à étendre sa clientèle, socialement et géographiquement. En 1976 et 1981, il fait peu de gains dans la région montréalaise, alors que son appui s'étend en province (surtout en 1981). Chez les allophones, l'appui au PQ, qui était à l'origine presque nul, est passé à 20 % en 1981. En 1976 et en 1981, chez les francophones, « la clientèle péquiste apparaît de plus en plus différenciée sur le plan socio-économique ». C'est bien là le signe d'un parti d'électeurs. Toutefois, les élections complémentaires du 3 juin dernier, si elles constituent un reflet des prochaines élections générales, indiquent que la clientèle péquiste subira alors une forte régression.

La quatrième et dernière partie du *Comportement électoral au Québec* porte sur un événement majeur de notre vie politique : le référendum de mai 1980. D'abord, M. Blais et Nadeau analysent la clientèle du OUI. Celle-ci apparaît moins diversifiée que la clientèle du PQ lui-même. « La scolarité, le secteur d'emploi et l'occupation influencent plus fortement le comportement référendaire que le comportement électoral » (p. 334).

Le texte de Maurice Pinard et Richard Hamilton (université McGill) nous semble l'apport majeur de l'ouvrage. Les auteurs se penchent en premier lieu sur le vote francophone. Le fait que les francophones aient voté majoritaire-

ment pour l'une ou l'autre des options constitue un point majeur de l'analyse du résultat du référendum. Malgré l'affirmation de certains politiciens à l'époque, il apparaît statistiquement impossible, quel que soit l'angle que l'on choisisse pour étudier la question, que les francophones aient voté en majorité pour le OUI. Selon M. Pinard et Hamilton, ils ont plutôt appuyé le NON dans une proportion d'environ 51,8 %. À la suite d'enquêtes et de sondages, les auteurs ont pu retrouver, derrière la dichotomie apparente du vote au référendum, quatre blocs électoraux : les OUI souverainistes, les OUI néo-fédéralistes, les NON néo-fédéralistes, les NON pour le statu quo. Le premier bloc constituait environ le quart de l'électorat.

C'est donc dire que la question plus « facile » élaborée par les stratégies péquistes, et ayant pour objet de négocier à eu un certain effet, même si cet effet ne fut pas aussi prononcé que les sondages antérieurs l'avaient laissé croire » (p. 350). La victoire du NON s'explique alors par le fait qu'une partie de l'électorat a finalement voté sur le fondement même de la souveraineté-association plutôt que sur le mandat de négocier. Un élément important de cet article, en outre, porte sur la grande confusion et l'ignorance qu'on retrouve au sein de l'électorat québécois pendant la période du référendum.

Un exemple entre plusieurs : lors d'un sondage réalisé en avril 1980, 48 % des répondants croyaient que souveraineté politique et indépendance politique signifiaient « des choses passable-

ment différentes ». De même plusieurs pensaient qu'une fois réalisée la souveraineté, le Québec demeurerait une province du Canada. La confusion fut également grande concernant le contenu du fédéralisme renouvelé.

Mais, en fin de compte, nous disent les auteurs, c'est la notion de souveraineté-association qui a été affectée par les confusions les plus sérieuses, et c'est dans le groupe des OUI néo-fédéralistes que ces confusions ont été plus prononcées. Cela a joué en faveur du OUI. C'est pourquoi M. Pinard et Hamilton écrivent dans leur conclusion : « ... la défaite du OUI, à 40 %, malgré une question « facile », doit être considérée comme une défaite considérable » (p. 383).

Enfin, John Pammet, Jane Jensen (université Carleton), H.D. Clarke (Virginia Polytechnic Institute) et Lawrence Leduc (Université de Windsor) s'intéressent à l'interaction entre le soutien politique et le comportement au référendum. On y indique une forte corrélation entre l'appui au OUI et le vote péquiste, de même qu'entre l'appui au NON et celui accordé au Parti libéral du Québec et au Parti libéral du Canada. Mais cette corrélation, à notre sens, n'a pas une grande valeur explicative, car le clivage des options constitutionnelles avait déjà influé sur les appuis aux partis politiques.

Dans les lignes précédentes, nous n'avons donné qu'un bref aperçu des différents chapitres du livre traité. Le lecteur y trouvera beaucoup d'autres données et renseignements divers.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'ONU célèbre le 40e anniversaire de la signature de la charte des Nations unies

« Le monde est aujourd'hui meilleur qu'en 1945 »

SAN FRANCISCO (AFP) — À l'âge de 40 ans, les Nations unies sont à la recherche de leur second souffle, mais le carnet de santé de cette organisation qui a joué un rôle unique dans l'élaboration des relations internationales depuis la Seconde Guerre mondiale, est jugé globalement positif par la majorité des 159 pays qui la composent.

Tel est, en raccourci, le bilan tracé au cours des cérémonies organisées cette semaine à l'occasion du 40e anniversaire de la signature de la charte des Nations unies à San Francisco, et qui ont servi de prologue à celles prévues cet automne au siège de l'ONU à New York, en présence du plus grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement jamais rassemblés dans l'histoire.

Berceau de l'ONU en 1945, la ville de San Francisco avait donné la prééminence aux cinq « Grands » (Etats-Unis, URSS, Chine, France, Grande-Bretagne), membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les interventions des représentants des Etats-Unis et de l'URSS se sont surtout traduites dans des échanges assez aigres sur leurs responsabilités respectives dans la tension internationale actuelle et la perte de prestige et d'influence des Nations unies. En revanche celles de la Chine, de la France et de la Grande-Bretagne sont allées beaucoup plus dans l'esprit recherché par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, pour redonner un rôle de premier plan à l'or-

ganisation sur la scène mondiale.

Sur un point au moins, les représentants des cinq « Grands » se sont montrés d'accord. Les Nations unies n'ont pas besoin de réformer leurs institutions pour retrouver prestige et responsabilités, contrairement aux demandes faites par certains

pays du tiers monde qui jugent excessif et paralysant le droit de veto exercé par les cinq au Conseil de sécurité.

Mais au-delà de ce constat commun, les analyses ont divergé. Pour l'ambassadeur des Etats-Unis, le général Vernon Walters, les faiblesses

de l'ONU trouvent leurs racines dans le manque de respect des droits réciproques de chacun. Pour le représentant soviétique, M. Vsevolod Oleandrov, elles sont dues au refus des Etats-Unis de constater que le monde a changé depuis 1945, et de s'adapter à ces nouvelles réalités, d'où leur isolement sur la scène de l'ONU.

Les représentants de la Chine, de la France et de la Grande-Bretagne se sont attachés à démontrer que loin d'être un échec, les Nations unies avaient depuis 40 ans joué un rôle crucial qu'elles pouvaient retrouver, pour peu que ses membres en manifestent une volonté commune.

Le représentant de la France en particulier, M. Claude de Kemoularia, a relevé que l'ONU avait permis le développement des relations entre Etats et d'une diplomatie parlementaire atteignant aujourd'hui la quasi-universalité.

L'ONU a également su répondre aux nécessités de la coopération internationale et jouer un rôle unique dans l'assistance aux pays en déve-

loppement. Dans le domaine humanitaire, ses réalisations sont tout aussi impressionnantes. Si en matière de sécurité elle n'a pu empêcher tous les conflits, notamment récents, la liste de ses états de service reste néanmoins très longue (trêve en Palestine, Chypre, Cachemire, guerre du Kippour etc.) et l'ONU a pu créer un mécanisme unique : les forces de paix internationales.

En attendant l'amélioration des relations américano-soviétiques qui constitue « l'un des facteurs déterminants » du renforcement de l'ONU, M. de Kemoularia a souligné que les efforts des membres de l'organisation devaient porter dans deux directions : le rétablissement du rôle et du prestige du Conseil de sécurité qui doit « assumer pleinement ses responsabilités », et le renforcement du rôle du secrétaire général de l'ONU, trop souvent réduit aujourd'hui à un rôle d'administrateur de fonction publique internationale.

L'ambassadeur britannique, sir John Thomson, a regretté la « morosité » avec laquelle l'ONU est trop souvent perçue aujourd'hui.

Le Nicaragua se propose de démanteler sa frontière avec le Costa-Rica

MANAGUA (AFP) — Le gouvernement sandiniste a fait savoir mercredi aux autorités costariciennes qu'il était disposé à établir unilatéralement une zone « neutralisée ou démilitarisée » le long de la frontière entre les deux pays, afin de mettre fin aux « tensions » entre San José et Managua.

Dans une lettre adressée à son homologue costaricien, M. Luis Alberto Monge, le président nicaraguayen, M. Daniel Ortega Saavedra, rappelle que son pays avait proposé à San José, le 3 juin, la création conjointe, sous supervision internationale, d'une telle zone démilitarisée.

Cette première proposition, que San José avait rejetée, faisait suite à un incident dans lequel, le 31 mai, deux gardes civils costariciens

avaient été tués dans la région frontalière. Le Costa-Rica avait accusé l'armée sandiniste.

Si le gouvernement du président Monge maintient son rejet de l'offre de Managua, affirme le président Ortega dans sa lettre, le Nicaragua est disposé à établir de lui-même, sous contrôle international, cette zone « démilitarisée ».

La création de cette zone aurait pour but de remédier à ce que M. Ortega qualifie de « situation lamentable » à la frontière, causée par des « forces mercenaires ». Selon Managua, les incidents frontaliers sont provoqués par des rebelles antisandinistes basés dans le nord du Costa-Rica et agissant pour le compte de la CIA, les services de renseignements des Etats-Unis.

LA TRAGÉDIE D'AIR INDIA Les recherches se poursuivent

CORK (Irlande) (Reuter, AFP) — Les efforts pour retrouver la boîte noire du Boeing 747 d'Air India dont la chute en mer s'est soldée dimanche par 329 morts se poursuivent au large de l'Irlande, où l'on a repêché mercredi des débris de carlingue mais sans plus voir apparaître de corps à la surface.

Tout en sachant qu'ils n'auraient pas accès aux dépouilles recueillies en mer, les autopsies n'étant pas terminées, des parents de victimes, originaires pour la plupart de l'Inde et du Canada, sont venus à Cork où des dizaines de familles les ont hébergés après le discours d'un prêtre irlandais à l'aéroport.

« Nous recueillons encore des débris du Boeing 747, mais aucun autre corps n'a fait surface », a dit un porte-parole du gouvernement. À l'hôpital régional de Cork sont rassemblés 131 cadavres retrouvés dans l'Atlantique. Les enquêteurs retiennent l'hypothèse de l'explosion d'une bombe en vol.

Au Canada, les recherches sur la catastrophe du Boeing se poursuivent en coordination avec l'enquête sur l'explosion d'une valise qui a fait deux morts après l'atterrissage d'un avion canadien dimanche à Tokyo. Un responsable a dit à Reuter qu'on recherchait toujours deux sikh en fuite, Lal Singh et Ammand Singh, déjà poursuivis par le FBI américain pour complot présumé contre le premier ministre indien Rajiv Gandhi. Mais d'autres suspects sont recher-

chés au Canada, a-t-il ajouté.

À Tokyo, un porte-parole d'Air India a dit que des places avaient été réservées aux noms de ces deux sikh sur le vol Vancouver-Tokyo qui s'est terminé par l'explosion de la valise, et que les deux hommes comptaient ensuite gagner Bangkok.

Le premier ministre canadien Brian Mulroney a dit que la thèse de l'attentat terroriste n'était encore étayée par « aucune preuve solide » dans l'un ou l'autre des deux cas examinés.

Parallèlement, de fausses alertes à la bombe ont retardé ou perturbé des vols dans deux aéroports canadiens. À Toronto-Pearson, on a dû détourner un Boeing 747 de British Airways sur Gander (Terre-Neuve), mais aucun explosif n'a été trouvé à bord. Trois vols d'Air Canada à destination de Vancouver ont aussi été retardés.

D'autre part, un navire garde-côte canadien, le *John Cabot*, a été dépêché hier au large de l'Irlande pour participer aux recherches de la boîte noire de l'avion d'Air India, a annoncé hier à Ottawa le ministre d'Etat canadien aux Transports, M. Benoît Bouchard.

Cette décision a été prise à la demande express du gouvernement indien, a ajouté M. Bouchard.

Le *John Cabot* est l'un des deux navires au monde équipés de systèmes vidéo et de « bras » suffisamment longs pour récupérer la précieuse « boîte noire ».

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ L'opposition

n'accepterait pas que l'universalité soit ainsi niée.

« Nous sommes contents, a déclaré le chef du NPD, non seulement parce qu'il s'agit d'une victoire politique mais aussi parce qu'au cours des 30 dernières années, nous en sommes venus à fortifier la notion d'un système de sécurité sociale qui échappe aux valeurs d'argent ».

M. Turner, lui, ne voyait aucune raison « d'applaudir le renversement d'une décision qui n'aurait jamais dû figurer au budget ».

Par ailleurs, MM Turner et Broadbent ont indiqué que lors de la reprise de la session parlementaire à l'automne, ils seraient au poste pour dénoncer d'autres projets du budget.

Si elle réussit à retrouver à l'automne l'intensité des semaines qui viennent de s'écouler, l'opposition combattrait d'abord la désindexation projetée de 3% du crédit d'impôt pour enfant ainsi que celle sur les allocations familiales.

« Le budget demeure injuste », estime M. Turner en soulignant que dans cinq ans les taxes des Canadiens qui gagnent \$15,000 paieront 36% de plus en taxes et ceux qui gagnent plus de \$200,000 seulement 2% de plus.

Un peu dans le même esprit, M. Broadbent a rappelé que « les pauvres continuent d'exister ».

Soupçonnant le ministre des Finances, M. Michael Wilson, de « faire une fixation sur la réduction du déficit », M. Broadbent a suggéré à M. Wilson de faire montre de moins de générosité envers les compagnies pétrolières et de taxer davantage les gens à revenu élevé.

L'un et l'autre ont vigoureusement dénoncé la nouvelle hausse de un cent sur le prix de l'essence, qui s'ajoutera à une première augmentation de deux cents.

AUJOURD'HUI

Vendredi 28 juin

L'Association des déprimés anonymes vous invite tous les vendredis soir à 19 h 15 à un bingo au 4475, rue Bannantyne à Verdun. Les profits servent à financer l'association.

Samedi 29 juin

Le Club des diplômés universitaires de Montréal invite tous les universitaires célibataires, séparés ou divorcés à son super-week-end estival. Il y aura voyage à Montmagny et à l'île aux Coudres et excursions en bateau vers les îles avoisinantes, à bord du *Tortillard*. 287-1017.

Ce samedi, à 20 h, les îles de la Madeleine seront à l'honneur à l'Expo-Théâtre. Le Comité de la culture madeleine, dans le cadre des « Îles en ville », présente le groupe Suroit. Il y a stationnement gratuit et transport par autobus à partir de la station McGill. 283-6864 ou 766-2696.

L'Interval, auberge de plein air à Sainte-Lucie des Laurentides, vous offre le loisir d'agréer votre long week-end du 1er juillet en activités de toutes sortes : escalade, astronomie, randonnée, théâtre d'ombres, arts plastiques. Le transport par autobus est offert. 279-9349.

« Pour l'agriculteur, cela représente \$180 par année », a dit M. Turner, qui était particulièrement en colère parce que pour une rare fois le gouvernement avait omis de transmettre à l'avance copie de sa déclaration aux deux chefs de l'opposition.

M. Turner s'est aussi demandé comment M. Wilson pouvait annoncer des nouvelles mesures avant la clôture des marchés de la bourse.

◆ Le gouvernement

nistres provinciaux, premiers bénéficiaires du budget Wilson; ont joint leurs voix au concert de protestations.

Le premier ministre Mulroney n'avait pas apprécié ce geste. Voyant des organismes comme la Chambre de commerce du Canada et le Conseil des gens d'affaires sur les questions d'intérêt national intervenir, il nota qu'ils condamnaient ce qu'ils réclamaient les mois précédents. Hier, M. Wilson a choisi de se venger de cette trahison en imposant aux entreprises de payer pour le coût financier de la volte-face qu'il a dû effectuer.

Rappelons que dans son budget, M. Wilson imposait « une surtaxe temporaire de réduction du déficit » aux particuliers à revenus supérieurs et aux grandes sociétés. Alors que cette surtaxe était d'une durée de 18 mois pour les individus, le ministre avait choyé les grandes entreprises en la limitant à 12 mois.

Les membres du gouvernement savaient au point de départ que la désindexation allait être une mesure impopulaire. On avait pris la précaution de dire dans le budget que si la situation financière du gouvernement s'améliorait on serait disposé à compenser les pertes de revenus encourues par les personnes âgées. Cet engagement n'a pas amoindri les inquiétudes des personnes âgées, a noté hier le ministre qui a souligné que pourtant tous les indicateurs économiques confirmaient que le pays était sur la voie du renouveau économique.

Cette inquiétude était réelle et le gouvernement en était conscient, a dit M. Wilson. Selon lui, personne « n'a jamais eu l'intention de causer de l'incertitude à quiconque et encore moins à ceux qui ont le plus besoin de notre aide ».

Il y a déjà une quinzaine de jours que le ministre des Finances et le premier ministre avaient commencé à indiquer que l'on était sensible aux pressions. Toutefois, ce n'est que lundi dernier que la décision finale d'agir a été prise. MM. Mulroney et Wilson se sont rencontrés pour mettre au point la formule rendue publique hier. Ils ont reçu par la suite l'accord du comité des priorités et du conseil des ministres.

Selon le secrétaire de presse de M. Mulroney, il n'y a jamais eu de divergence entre les deux hommes sur la nécessité de corriger le tir. Toutefois, ils n'étaient pas d'accord sur la nécessité d'indiquer dès maintenant comment on allait compenser les coûts entraînés par le rétablissement de la pleine indexation.

Pour le ministre des Finances, il était hors de question de céder aux pressions populaires sans en même temps annoncer les hausses de taxe. Il voulait éviter de mettre en péril sa politique de réduction du déficit budgétaire. Le premier ministre Mulroney a finalement reconnu le bien-fondé de la position de son ministre. On assure même que tout ce débat a même resserré les liens entre les deux hommes.

La désindexation partielle des

pensions de vieillesse était l'une des mesures imaginée par M. Wilson pour réduire le déficit budgétaire à près de \$34 milliards au cours du présent exercice financier. En limitant l'indexation à la portion supérieure à 3% d'inflation, il allait faire des économies qui iraient croissant d'années en années. La mesure n'entrant en vigueur que le 1er janvier prochain, il n'aurait économisé que \$15 millions en 1985-1986, mais l'année suivante \$245 millions. En 1990-1991, l'économie annuelle projetée était de \$1.6 milliard.

◆ Bouchard

mier ministre Trudeau avait nommé son collègue Gérard Pelletier peu après l'élection du gouvernement Lévesque. C'était en 1977 et il estimait que dans le contexte des relations Québec-Ottawa-Paris, le Canada devait avoir quelqu'un qui soit politiquement fort dans la capitale française. M. Pelletier est demeuré à son poste jusqu'à l'automne 81. Une fois le débat référendaire terminé et les élections françaises passées, il fut remplacé par Michel Dupuy, un diplomate de carrière cette fois.

M. Dupuy qui sera vraisemblablement ramené à Ottawa termine le terme habituel de quatre des ambassadeurs.

Comme il est de tradition, la nomination de M. Bouchard a été soumise au Quai d'Orsay pour fins de consultation. Il est de tradition de toujours soumettre au gouvernement du pays hôte le nom de l'ambassadeur choisi pour vérifier si ce lui-ci sera agréable. On a vu dans le cas de la nomination de M. Bryce Mackasey au poste d'ambassadeur au Portugal alors que ce pays s'était opposé à ce choix.

Au bureau du premier ministre Mulroney on s'abstenait hier de commenter la nomination de M. Bouchard. Aux Affaires extérieures, précisait toutefois que des nominations allaient être faites incessamment. Quant à M. Bouchard, il observait déjà hier un silence diplomatique.

◆ Des coups

Cela dit, Pierre-Marc Johnson soutient que la décision de poser sa candidature n'est pas encore arrêtée. Il admet tout au plus que sa réflexion se poursuit et que les pressions visant à l'en convaincre se font, chaque jour, plus insistantes. Il dit être déjà assuré de l'appui de nombreux ministres, députés et militants influents du parti. Combien? « Je n'ai pas fait le décompte ». Il entend consulter davantage et dévoiler ses intentions « d'ici quelques jours ».

Au terme de cette réflexion, Pierre-Marc Johnson guidera sa réflexion sur un ensemble de facteurs et motifs, dont « le goût » de relever le défi et la conviction que dans le contexte actuel, il peut servir les intérêts de son parti, du gouvernement et du Québec. « Si je suis convaincu, je serai prêt à servir. Je vais y aller. Sinon, je n'irai pas ». Ces prochaines heures de réflexion, M. Johnson les consacrera à évaluer les appuis dont il pourrait bénéficier et les chances qu'il aurait de l'emporter sur les autres présumés aspirants. Dans cette optique, ses conseillers tentent de mesurer non seulement la force de Bernard Landry, mais analysent également la popularité croissante de Mme Pauline Marois auprès des militants péquistes. « Mes vacances seront très longues ou très courtes ». Selon les informations recueillies par Le DEVOIR, M. Johnson annonce-

rait sa candidature, la semaine prochaine, le vendredi 5 juillet, à l'occasion de son 39ème anniversaire de naissance.

Dans l'hypothèse de son élection à la direction du Parti québécois, Pierre-Marc Johnson ne doute aucunement de sa capacité de battre les libéraux de Robert Bourassa et de conserver le pouvoir. « Si j'y vais, ce n'est pas seulement pour faire bonne figure ».

◆ Boeing 727

hommes étaient à leurs yeux indisposables de celui de deux diplomates français enlevés à Beyrouth en mars : MM. Marcel Carton et Marcel Fontaine. Elles ont réaffirmé la position déjà exposée à la radio française par M. Roland Dumas, ministre des Relations extérieures, dans la matinée d'hier : la France ne saurait être partie à un « marchandage ».

À Berne, où le Conseil fédéral (gouvernement) avait entrepris hier sa « course d'école » (sortie annuelle des sept membres du gouvernement) dans le canton de Saint-Gall, un porte-parole officiel annonçait dans l'après-midi que la Confédération était prête à accueillir les otages à son ambassade de Beyrouth « mais sans aucune condition ».

« La Suisse est prête à recevoir les otages dans son ambassade à Beyrouth, mais sans aucune condition, et avec l'assurance de pouvoir librement les transférer vers la Suisse où ailleurs et de les libérer », soulignait-on.

◆ Bilan

que le gouvernement ne va pas assez loin, à leurs yeux, les libéraux sont obligés d'admettre qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, même s'il n'abolit pas le droit de grève dans les services de santé. Sans le dire, ils ne peuvent s'empêcher de se réjouir que le gouvernement ne leur ait pas refilé une patate terriblement brûlante depuis une quinzaine d'années. Voilà en effet un problème qui devrait être moins cuisant pour eux quand ils reprendront le pouvoir, bientôt, comme ils l'espèrent. Il aurait fallu qu'ils ajoutent leur poids pour empêcher ou retarder à l'automne l'adoption du projet, que seul le bataillon des cinq indépendantistes a combattu farouchement, mais mal préparé, jusqu'au bout, la clôture ou guillotine incluse.

Un autre projet litigieux a subi l'assaut conjugué de la double opposition, mais là aussi, le gouvernement était prêt à faire face à la musique. En chantier depuis un an et demi, la loi 42 instaure un nouveau régime de réparation des lésions professionnelles et crée une Commission d'appel en matière de santé et de sécurité au travail. Elle ne satisfait à peu près personne, surtout pas les accidentés du travail, mais elle n'en constitue pas moins une amélioration sur les dispositions désuètes de la loi sur les accidents du travail et de la loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières. Le ministre du Travail, M. Raynald Fréchet, l'a présentée et défendue avec ténacité, pouce par pouce, et elle entre en vigueur le 19 août. On verra à l'usage si les hauts cris des libéraux et des indépendants sont fondés.

Dans son message inaugural du 17 octobre dernier, le premier ministre disait notamment : « La lutte contre le chômage demeure l'obsession centrale du gouvernement et de la ma-

jorité parlementaire. » Si obsession il y a, elle ne se manifeste pas surtout sur le plan législatif. A peine une demi-douzaine de projets de loi, relevant en bonne partie de « l'empire » agricole et marin de M. Jean Garon, ont une saveur ou des effets directement économiques : Société du Parc des expositions agro-alimentaires; mise en valeur du milieu aquatique; réforme du cadastre québécois; Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise; Centre de recherche industrielle du Québec. Mais il en est au moins deux autres qui ont indirectement des incidences économiques : la loi 44 sur la révision des zones agricoles; la loi 53 concernant la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes qui ont accès aux bâtiments. A ce dernier titre, le gouvernement n'a malheureusement pas tenu compte des réserves de l'opposition au sujet de la création d'une Commission du bâtiment, qui risque d'être lourde et coûteuse.

Il est inutile, par ailleurs, d'insister sur les bourdes gouvernementales dans le monde de l'éducation : elles sont assez criantes, merci. Mais il faut souligner le travail patient et déterminé du critique libéral, M. Claude Ryan, qui oblige sans cesse les ministériels à aller au fond des choses, à leur corps défendant. De même, le critique libéral en matière de finances publiques, M. Daniel Johnson, s'est donné des ailes depuis que le « maître » Jacques Parizeau s'est éclipse, il y a sept mois. Ses remarques sont plus vives et à point. Il est vrai que M. Yves Duhaime constitue une cible de choix, surtout quand il impose une taxe globale de \$400 millions par année sur les assurances.

Outre les quelques ministériels déjà mentionnés, M. Guy Chevrette s'est souvent signalé dans son nouveau rôle de ministre de la Santé et des Services sociaux. Le bouillant député de Joliette ne déteste pas une bonne bagarre et, avec son vis-à-vis libéral, M. Pierre Paradis, de Brémisissiqui, les couteaux volent parfois bas. Mais au moins ça bouge. Chez les libéraux, il faut aussi souligner la performance de M. Michel Gratton qui, malheureusement pour lui, a dû céder son poste de leader parlementaire à M. Gérard-D. Lévesque, l'indispensable second violon, à l'arrivée tardive de M. Robert Bourassa.

Fugace ministre de la Condition féminine, Mme Francine Lalonde n'a

pu siéger à l'Assemblée, mais son prédécesseur et successeur, Mme Pauline Marois, souvent sur la sellette, s'en tire fort bien. Quant aux indépendants et aux orthodoxes, aux intérêts divers, ils ont souvent peine à cerner leurs cibles et leur petit groupe hybride manque de cohésion. D'autant qu'il a perdu deux joueurs, MM. Jacques Léonard, qui a quitté le Palement, et Jérôme Proulx, qui a réintégré le PQ, et que d'autres sont tentés de faire de même au cours de l'été.

En fin de session, M. Yves Beaumier a été nommé ministre délégué à la politique familiale. Un tel geste, survenant après neuf ans, en fin de deuxième mandat, sinon de régime, ne peut être que symbolique. Ça sent l'opportunisme qui ne trompe personne. Comme il se doit, la réforme électorale est restée sur le carreau, avec combien d'autres réformes générales. De plus, le débat constitutionnel a été lamentablement escamoté. Mais la réforme du code civil se poursuit heureusement, sans heurts.

Au total, la lutte pour la survie à accaparer toutes les énergies qui restent, mais le gouvernement a survécu. Au moins jusqu'au 15 octobre, date de reprise prévue des travaux législatifs.

28 juin

par la PC et l'AP

1983: les dirigeants du pacte de Varsovie, réunis à Moscou, lancent un nouvel appel à la réduction des armements, sans agiter de nouvelles menaces.

1981: une explosion détruit le siège du Parti islamique à Téhéran, faisant plus de 70 morts.

1976: les îles Seychelles accèdent à l'indépendance, après 102 ans d'administration britannique.

1956: des manifestations ouvrières sont sévèrement réprimées à Poznan (Pologne), où l'on compte de nombreux morts.

1919: signature du traité de Versailles.

1838: couronnement de la reine Victoria marquant le début d'un règne qui durera 64 ans.

Il y a 28 ans le 28 juin: le roi d'Angleterre Henri XIII (1491); l'écrivain et philosophe Jean-Jacques Rousseau (1712); l'auteur dramatique italien Luigi Pirandello (1867).



LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ Hollinger refuse à nouveau l'offre de Selkirk Communications

Hollinger Argus vient de refuser l'offre faite le 25 juin dernier par la société Selkirk Communications pour l'achat des actions détenues par le holding dans Standard Broadcasting à un prix de \$ 24 l'action.

Hollinger affirme dans un communiqué que l'offre du 25 juin de Selkirk est substantiellement la même que celle faite le 21 juin dernier et que la décision de Hollinger de refuser à nouveau l'offre s'inspire des mêmes raisons qui l'avait incitée à refuser la première fois.

■ Perte de \$ 15.2 millions pour Mitel

La société Mitel a subi au cours de son premier trimestre clos le 24 mai dernier des pertes nettes de \$ 15.2 millions, ou de 43 cents par action, lesquelles s'ajoutent à d'autres de l'ordre de \$ 17.8 millions encourues lors de la période correspondante de l'exercice précédent.

La perte subie au premier trimestre de l'exercice financier 1985 reflète la hausse des coûts de mise en marché de l'entreprise, hausse qui est largement attribuable à l'expansion du réseau de marketing du système SX-2000, à des intérêts débiteurs plus élevés, ainsi qu'à une baisse des ventes découlant du ralentissement saisonnier dans la demande des produits PBX de Mitel et d'un déclin mondial du marché des semi-conducteurs.

L'entreprise a cependant augmenté ses revenus de \$ 71.7 millions à \$ 84.6 millions.

Selon M. Terence H. Matthews, président-directeur général de Mitel, le faible rendement de ce premier trimestre avait été prévu et compris dans le budget d'exploitation établi par la société pour l'exercice en cours.

■ Les Japonais ont exporté 581,822 véhicules en mai

Les fabricants d'automobiles japonaises ont exporté 581,822 véhicules en mai, soit une hausse de 10.7 % par rapport à la période correspondante de l'an dernier.

Il s'agit du deuxième plus important nombre jamais enregistré pour cette période.

Selon les porte-parole de l'industrie automobile japonaise, les exportations japonaises ont augmenté en raison d'un relâchement des restrictions gouvernementales aux USA et d'une forte demande en Chine.

■ Le profit de Trizec passe de \$ 22.5 à \$ 27.2 millions

Pour les six mois terminés de 30 avril dernier, Trizec a réalisé un bénéfice net de \$ 27.2 millions, ou de 28 cents l'action, comparativement à \$ 22.5 millions, ou 26 cents l'action, en 1984.

Les revenus de la compagnie sont passés de \$ 247.2 millions à \$ 295.2 millions.

Trizec a également annoncé hier l'émission de 2.4 millions d'actions privilégiées de classe B série 5. Seize des 60 millions d'actions émises seront achetées par Dominion Securities Pitfield et Merrill Lynch Canada.

■ Noranda réduit sa production minière et métallurgique

Noranda Inc. réduira de 12,000 tonnes ses productions minière et métallurgique au cours des six derniers mois de la présente année.

Cette réduction représente 10 % du taux de production de l'usine de zinc de Valleyfield pour les six premiers mois de l'année. Cette mesure est le résultat de la demande réduite en zinc.

La compagnie a d'autre part procédé hier à l'ouverture officielle de la mine Golden Giant de la Division Hemlo. On prévoit des coûts de l'ordre de \$ 292 millions pour amener la mine à une capacité de production maximum. À ce jour, les dépenses sont de \$ 205 millions.

La production est présentement de 750 tonnes de minerai par jour. Dans le courant de l'année, celle-ci passera à 1,000 tonnes de minerai par jour. En 1986 et 1987, elle sera de 1,600 tonnes par jour et 2,500 tonnes par jour respectivement. La production maximum de 3,000 tonnes par jour sera atteinte en 1988.

La teneur moyenne du minerai est de 10.11 grammes la tonne (0.30 once la tonne) avec des réserves en minerai évaluées à 19 millions de tonnes.

La mine Golden Giant est située sur la côte nord du lac Supérieur, à 300 km à l'Est de Thunder Bay. Actuellement, la mine compte 110 employés. En 1988, elle en comptera 320.

■ Le bénéfice de Les Distilleries Corby passe de \$ 5 à \$ 7.4 millions

Les Distilleries Corby Limitée a enregistré au cours des neuf mois de son exercice terminés le 31 mai dernier un bénéfice net consolidé de \$ 7.4 millions, ou \$ 3.24 l'action, soit \$ 2.4 millions de plus qu'à la même époque l'an dernier.

Cette augmentation du bénéfice est principalement attribuable, selon la compagnie, à une augmentation du bénéfice provenant de sources étrangères, lequel est passé de \$ 1.7 million, ou 77 cents l'action, l'an dernier, à \$ 3.5 millions, ou 1.53 l'action, cette année.

Malgré la condition à la baisse du marché canadien, le bénéfice de source canadienne s'est amélioré grâce à des réductions de dépenses et au nombre plus important que prévu de ventes causées par des grèves touchant les brasseries.

Deux dividendes de 45 cents sur les actions avec droit de vote et les actions de classe B sans droit de vote ont été déclarés.

Le premier sera payable le 1er août prochain aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 9 juillet, alors que le second sera versé le 1er novembre aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 8 octobre.

■ Reynolds réduit sa production

En raison du fléchissement de la demande d'aluminium, le second producteur américain de ce métal, la société Reynolds Metals Co., vient d'annoncer une réduction temporaire de sa production d'aluminium de première fusion.

La firme a précisé que cette réduction sera effectuée par la fermeture de capacités de production équivalent à 49,000 tonnes par an.

Cette décision fait suite à une mesure similaire annoncée récemment par le géant de l'aluminium, la société Alcoa.

Elle se traduira, a ajouté Reynolds Metals Co., par la mise en chômage temporaire de 250 personnes.

Selon le groupement professionnel, The Aluminium Association, la production des producteurs américains d'aluminium est actuellement très nettement inférieure à ce qu'elle était il y a un an.

En mai, précise-t-elle, la production d'aluminium de 1re fusion aux États-Unis s'est élevée en rythme annuel à 3.94 millions de tonnes contre 3.95 le mois précédent et 4.75 lors du mois correspondant de 1984.

■ L'OPEP devrait réduire ses prix, selon un ancien ministre vénézuélien

L'OPEP devrait réduire ses prix si elle veut rester concurrentielle sur le marché du pétrole, a déclaré hier à Genève M. Humberto Calderon Berti, ancien ministre vénézuélien de l'Énergie, actuellement conseiller auprès de compagnies pétrolières.

« Le plafond actuel de la production, fixé à 16 millions de barils par jour devrait par contre être maintenu, du moins à court terme, pour ne pas déstabiliser le marché, a ajouté M. Calderon Berti au cours d'une conférence de presse.

« Ce plafond, a-t-il précisé, ne sera sans doute pas modifié au cours de la prochaine réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole le 5 juillet à Vienne.

« L'idéal, a-t-il encore indiqué, serait d'arriver à un accord de production entre pays membres et non-membres de l'OPEP ».

Pour appuyer ses propos, M. Calderon Berti a ajouté que l'OPEP avait pratiquement diminué de moitié sa production journalière depuis la fin des années 70, alors que les pays non-membres de cette organisation avaient fortement augmenté la leur, quelquefois au centuple, comme les pays producteurs de la Mer du Nord qui sont passés de 34,000 barils par jour en 1973 à 1,500,000 barils par jour en 1984.

Les courtiers retirent leurs recommandations d'achat

Les actions de Canadien Pacifique n'incarnent plus le segment industriel le plus prometteur

JOCELIN DUMAS

La firme de courtage Lévesque Beaubien est moins favorable à l'achat des actions du Canadien Pacifique Limitée aujourd'hui qu'elle ne l'était au mois de mai. Elle recommandait alors fermement l'achat des actions du Canadien Pacifique en bourse.

Le vice-président et directeur de la recherche de la firme, M. André Lemire, a déclaré au DEVOIR que M. Desmarais en est probablement venu à la conclusion que le secteur des ressources naturelles n'est pas le secteur boursier le plus intéressant où être actif présentement.

Appelé à se prononcer sur l'attrait des actions du CP à des fins de placement, M. André Lemire, vice-président sénior de la firme de courtage Lévesque Beaubien, a déclaré au Devoir « nous les recommandons de façon plus ou moins passive ». Le cours de l'action a chuté de 75 cents sur les bourses canadiennes hier à \$19.50.

« Power Corporation s'étant départie de sa participation, ceci enlève l'allure spéculative à l'action, ce qui peut être de nature à inquiéter les gens. D'autre part, ceci sous-entend peut-être aussi que le groupe Desmarais a révisé ses attentes vers d'autres secteurs. »

Le vice-président de Lévesque Beaubien établit un parallèle avec ce qui se passe aux États-Unis alors que le phénomène de la déflation amène une reorientation des entreprises qui sont engagées dans « des zones de croissance douteuses. Il semble bien que le groupe Power a réalisé l'analogie de sorte que les autres actionnaires moins importants de CP devront sans doute réviser l'ensemble de ces paramètres. »

En bref, M. Lemire ne recommande pas courageusement les actions du CP à cause d'un manque d'engouement évident des investisseurs pour le secteur des ressources naturelles qui est directement affecté par la vague déflationniste qui déferle sur toute l'Amérique du Nord.

Dans une étude publiée le 13 mai dernier, l'analyste Douglas Dawson de LB recommandait l'achat des actions du CP. « Nonobstant un jugement défavorable », il considérait l'action de CP fortement sous-évaluée au prix de \$ 19.25 négocié au moment de la rédaction de l'étude, lequel a été le prix de vente de Power Corp mercredi en bourse.

D'après son évaluation des bénéfices à la mi-mai, la valeur comptable sera de \$ 22.04 à la fin 1985 et de

\$ 24.23 à la fin 1986. « Il suffirait que le rendement de l'avoire des actionnaires s'élève à 11 % pour que l'action se négocie au niveau de la valeur comptable », fait-il observer. Pour l'exercice financier 1984, il se situait à 8.9 %.

La cible de M. Dawson pour les actions du CP d'ici 12 mois est de \$ 24.25, ce qui représente un gain en capital potentiel de 29.3 %; le dividende équivaut à 2.5 % du cours de l'action; le rendement total visé se situe donc à 32 %. M. Lemire pense qu'il est bien possible que ces prévisions se réalisent « mais pour l'instant, les paramètres nous indiquent plutôt une tendance déflationniste » défavorisant les titres de ressources naturelles.

CP a néanmoins déclaré un bénéfice par action de \$ 0.27 au premier trimestre (rectifié pour tenir compte du fractionnement des actions 3 pour 1) comparativement à \$ 0.11 l'année dernière. M. Dawson fait remarquer que beaucoup d'investisseurs ont vendu leurs actions à la suite de cette nouvelle car ils ne s'attendaient pas à une baisse de la contribution de CP Rail bien que la société eût mentionné cette éventualité. « La nouvelle d'une grève des travailleurs au sol de CP Air est arrivée en même temps; cette grève aura probablement un impact sur les bénéfices de cette division en 1985 ».

M. Dawson prévoit tout de même que le CP réalisera un bénéfice net de \$ 2.31 pour 1985 et de \$ 2.60 pour 1986 par rapport à \$ 1.74 en 1984.

Great West ne vendra pas ses actions de CP

Le vice-président aux affaires corporatives de la Great-West Life, filiale de la Corporation financière Power, M. Dean Murdoch, a déclaré au DEVOIR : « Il n'est pas question pour le moment de vendre les actions que nous détenons du Canadien Pacifique Limitée. »

La filiale de la Corporation Financière Power a plus de 50 % de

ses activités aux États-Unis. Elle détient actuellement environ 1,8 millions d'actions du CP à « des fins de placement uniquement », a précisé M. Murdoch pour une valeur de quelque \$ 34 millions. Ce bloc d'actions représente 1/5 de 1 % du capital-actions ordinaires en circulation de Canadien Pacifique Ltée.

Great-West

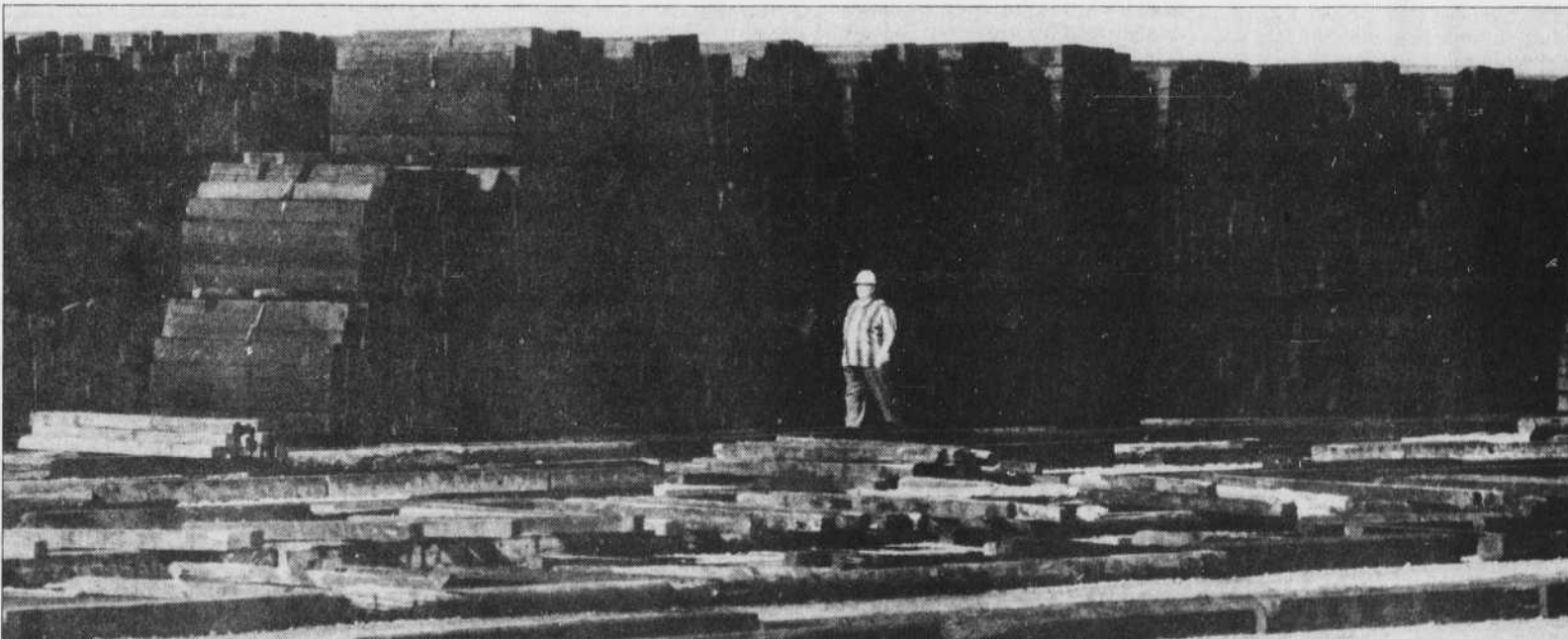
Pourquoi Consolidated Bathurst a vendu

Le vice-président aux finances de Consolidated-Bathurst, M. Tim Wagg, a déclaré au DEVOIR que les 1,261,400 actions de Canadien Pacifique Limitée étaient détenues par la Consol « depuis cinq ou six ans ». Faisant allusion à la maison mère Power Corporation du Canada, il ajoute : « On nous a demandé si nous désirions vendre ces actions et nous avons profité de l'occasion pour les liquider en un seul bloc ».

Consolidated-Bathurst a annoncé que la vente de ses actions de CP lui a permis de réaliser un profit après impôt de \$ 7 millions,

ce qui représente \$ 0.14 par action. On a précisé dans un très bref communiqué que cette somme sera utilisée afin de raffermir la situation financière de l'entreprise.

En avril dernier, Consol avait complété une émission de 6,000,000 d'actions ordinaires admissibles au régime d'épargne-actions du Québec qui lui ont rapporté plus de \$ 100.5 millions. Power Corporation du Canada avait souscrit \$ 40 millions à cette émission pour maintenir sa position dans la filiale.



M. Paul Desmarais en est probablement venu à la conclusion que les ressources naturelles ne représentent pas le secteur le plus intéressant en ce moment, a déclaré M. André Lemire de la firme de courtage Lévesque, Beaubien.

À la suite d'une année pourrie

Le groupe Épicieris Unis Métro-Richelieu se dote d'un capital-actions égal à sa dette

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

(PC) — Le Groupe des Épicieris Unis Métro-Richelieu vient de donner le coup d'envoi à une opération de restructuration de son capital qui se faisait attendre depuis longtemps.

Les 694 épicieris membres de la coopérative ont, à l'unanimité, adopté un programme qui vise à convertir en équité des actions privilégiées et des ristournes accumulées au sein du groupe.

Cette opération, essentiellement comptable, n'affectera en rien les liquidités de l'entreprise et n'obligera aucun déboursé de la part des membres.

Toutefois, le bilan sera sensiblement redressé puisque pour \$26 millions d'avances accumulées (ristournes) et \$4.8 millions d'actions privilégiées de deuxième rang seront converties, sur une base volontaire, en actions subalternes de catégorie C.

Ces dernières sont participantes mais non votantes, afin de maintenir le principe d'un homme, un vote, et elles donnent droit à un dividende non cumulatif.

Puisque les membres acceptent de convertir en équité la dette qu'avait le Groupe envers eux, ils devront par le fait même sursoir à l'intérêt fixé au taux préférentiel bancaire plus 1 1/2 % qu'ils recevaient pour le gel de leurs avances et l'intérêt d'environ 8 % obtenu sur les actions privilégiées.

En revanche, le non versement de tous ces intérêts amènera le Groupe

été converties et M. Marcel Beaulieu, président du conseil, a confiance de pouvoir convaincre tous les membres d'emboîter le pas.

Selon ce dernier, il n'a pas fallu faire de cadeau aux épicieris pour les convaincre tous de miser un peu plus dans les opérations de gros, car la peur a conseillé la sagesse.

« Nous avons connu une année excessivement difficile. On a eu beaucoup de problèmes dont une grève de six semaines. Les membres ont senti qu'on pouvait être vulnérables avec notre structure financière ».

Présentement, le ratio d'endettement à long terme par rapport à l'avoire des actionnaires est de 5.6:1 et passera d'ici peu à 0.92:1 avec la conversion.

Et comme la conversion des ristournes se poursuivra dans les prochaines années, jusqu'à ce que chaque membre ait investi une somme égale à deux fois et demi la valeur de ses achats hebdomadaires, ce même ratio devrait atteindre 0.7:1 d'ici deux ans.

Quant aux projets de diversification, ils ne seront pas mis en branle cette année, qui demeure consacrée à la consolidation, mais seront tout de même élaborés cet automne dans un nouveau plan stratégique.

Par ailleurs, la direction de Métro-Richelieu a confirmé que son programme incitatif à la modernisation et à l'agrandissement des magasins allait plus rapidement qu'anticipé.

On espérait enclencher des immobilisations de \$50 millions pour les trois premières années et on prévoit maintenant que \$60 millions seront engagés dès la première année.



Selon M. Marcel Beaulieu, président du conseil, il n'a pas fallu faire de cadeau aux épicieris pour les convaincre tous de miser un peu plus sur les activités de gros, car la peur a conseillé la sagesse.

Loto-Québec réalise un bénéfice de \$ 253 millions

QUÉBEC (PC) — La société Loto-Québec a connu une très bonne année financière en 1984-85. Son bénéfice net s'est élevé à \$ 252,919,000 comparativement à \$ 223,120,000 l'an dernier.

C'est ce qui ressort du dernier rapport annuel de Loto-Québec, rendu public en fin de session parlementaire.

Pour l'exercice 1984-85, les ventes de Loto-Québec se sont chiffrées à \$ 741,1 millions, alors qu'elles atteignaient \$ 662,2 millions durant l'exercice précédent. Cette année, les ventes ont augmenté deux fois plus vite que prévu.

Loto-Québec a fêté le 1er janvier 85 son 15e anniversaire d'existence. Comparativement à son premier exercice, en 1970-71, les ventes sont 14 fois plus élevées. Durant les cinq dernières années seulement, elles ont augmenté de \$ 305 millions, soit une progression moyenne annuelle de 14 %.

Le succès des ventes au cours du dernier exercice semble attribuable en grande partie à la popularité du Loto 6-49, qui avait engendré une véritable frénésie dans la population au début de 1985, lorsque les lots avaient atteint des sommets inégalés.

Cette loterie s'est avérée la plus populaire de toutes, avec des ventes en 84-85 de \$ 309,7 millions. Depuis sa création en 1982, cette loterie a connu une progression sans précédent. De \$ 56,6 millions de ventes en 1982-83, elle a plus que triplé en 84-85 avec \$ 207,7 millions, pour atteindre le sommet de \$ 309,7 millions en 84-85.

Quant aux autres loteries, ce sont le 6-36 puis les loteries instantanées qui retiennent la faveur populaire, avec des chiffres de ventes respectifs de \$ 108,8 millions et de \$ 92,7 millions.

Comparativement à l'exercice de 83-84, plusieurs loteries ont toutefois connu une baisse de leur chiffre de



La société gouvernementale de loteries fête cette année son 15e anniversaire. Le chiffre d'affaires a été multiplié par 14 depuis le premier exercice financier.

ventes.

La Mini-Loto — billet à 50 cents — a vu son chiffre de vente diminuer de \$ 82 à \$ 74 millions; l'Inter-Loto — billet à \$ 2 — a diminué de \$ 48 à \$ 43 millions; la Super-Loto — billet à \$ 10 — a baissé de \$ 57,6 à \$ 49 millions et le Provincial — billet à \$ 5 — a aussi glissé de \$ 49,5 à \$ 45,6 millions.

Même le 6-36 a connu une baisse de ses ventes de \$ 123,8 à \$ 108,8 millions. Il reste cependant la deuxième loterie en terme de popularité.

Il semble que les acheteurs se soient plutôt lancés vers le 6-49, qui a enregistré des bonds spectaculaires.

Aucune nouvelle loterie n'a été lancée en 1984-85. Pendant ce temps, les autres indicateurs de santé financière de Loto-Québec manifestaient sa bonne forme : le chiffre d'affaires a grimpé de 12 %, le bénéfice net de 13 % à \$ 253 millions, pendant que les frais d'exploitation continuaient de diminuer, de même que les frais d'administration.

La société Loto-Québec a également versé des montants considérables aux deux paliers de gouverne-

Le taux d'escompte reste pratiquement stable

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada est demeuré quasi inchangé jeudi, passant de 9,57 à 9,58 %.

Cette variation infime ne devrait avoir aucun effet sur le taux de base des banques de dépôts, ni sur les taux de prêt à la consommation, ni sur les taux hypothécaires.

Les cambistes ont relevé cette semaine des signes discordants émanant des États-Unis. Le produit national brut devrait être de 3,1 pour le deuxième trimestre, ce qui indiquerait que l'économie américaine est en voie de s'améliorer. Les achats de biens durables ont également progressé, mais la plus grande partie du gain a été réalisée dans le secteur des matériels militaires.

À l'opposé, la masse monétaire aux États-Unis gonfle plus rapidement que prévu et les agents de change craignent que le Federal Reserve Board (la banque centrale) n'intervienne pour resserrer la politique monétaire. Il redoutent aussi que les mesures destinées à réduire le déficit amé-

ricain ne soient reportées, ce qui entrainerait à la longue une remontée du loyer de l'argent.

Au Canada, les taux d'intérêt se sont comportés comme un yoyo depuis le début de l'année. Le taux d'escompte était de 9,96 % dans la première semaine de janvier.

Au début de mars, le taux atteignait son plus haut point cette année, à 11,81 %, en même temps que la « piasse » touchait le fond à 71,07 cents US. Notre monnaie s'est affirmée depuis lors, ouvrant à 73,31 cents US hier sur les marchés des changes. Durant la même période, le taux d'escompte n'a cessé de fluctuer autour du niveau de 10 %.

Le taux privilégié est actuellement de 10,5 % au Canada et de 9,5 % aux États-Unis.

Les taux hypothécaires de un an s'amorcent à 10 % dans les grands établissements de prêt; plusieurs petites institutions n'affichent que 9,75 %. Les taux de trois ans commencent à 11,25 % et ceux de cinq ans à 11,75 %.

Selon le vice-président de la CSST La Loi 42 devrait corriger les lenteurs du système

CLÉMENT TRUDEL

Plus de 600 personnes ont répondu à l'invitation du Conseil du patronat du Québec (CPQ), mercredi et hier, pour des journées d'information sur la nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, ou Loi 42, qui entrera en vigueur le 19 août. Lui que Me Philippe Casgrain qualifie de « bijou pour les avocats » en raison des multiples points à préciser ou de « trous » à combler, éventuellement. Lui que le vice-président de la CSST, M. Lionel Bernier, s'est appliqué à dissuader, insistant sur les volets les plus novateurs d'une loi qui devrait corriger les lenteurs dont on accuse le régime actuel. Près de 6,000 causes sont en suspens devant la Commission des Affaires sociales présentement et certaines ne seront pas réglées avant trois ou quatre ans, ce qui constitue une « forme de déni de justice », selon M. Bernier.

Le CPQ précise bien que ces « colloques » n'empruntent pas à une démarche contestataire; ils facilitent la prise de contact avec les 596 articles et neuf annexes d'une loi complexe qui énumère 43 maladies professionnelles, mais qui n'exclut en rien les réclamations touchant d'autres maladies (par exemple, si un travailleur croit que sa maladie cardiaque est causée par son travail, il devra le prouver et ne pourrait faire jouer la présomption que la loi lui accorde a priori).

Avant que ne démarre officiellement la campagne d'information que subventionne la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) au coût de \$ 350,000, les patrons ont une longueur d'avance grâce à ces journées. Déjà, selon ce que confiait hier le vice-président exécutif du CPQ, M. Ghislain Dufour, des consultations visent à désigner 48 assesseurs « patronaux » devant siéger aux nouveaux bureaux de révision. L'on sait que la loi nouvelle dépouille la CSST de tout rôle dans le champ médical à proprement parler; elle prévoit une rémunération

aux médecins qui auront à expédier des rapports à la CSST sur leurs clients et met en place deux types d'appels (l'un est la révision d'une décision ou opinion du premier médecin traitant, l'autre institue une Commission d'appel relevant du ministère de la Justice et munie de structures régionalisées).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984, la CSST a dépensé \$ 1,1 milliard, somme que l'ensemble du patronat assume entièrement; elle traîne aussi une « dette non provisionnée » de même gabarit, mais ses dirigeants (délégués patronaux et syndicaux sont d'accord avec le pdg Robert Sauvé là-dessus) disent que l'administration est saine et que la querelle oppose surtout des actualités.

Invité du CPQ, Me Philippe Casgrain a dispensé des opinions sur les points de la Loi 42 qu'il faudrait davantage surveiller (« si les gens se réveillent et se prennent en main, on pourra avoir une loi qui marchera de façon intelligente »). Parmi les appréhensions de certains patrons, on peut relever celles-ci : des étudiants plus fûtés que d'autres pourraient préférer se blesser et être payés plus cher que s'ils travaillaient (à ceci, M. Bernier oppose l'article 27 de la loi permettant de contester « une blessure ou une maladie qui survient uniquement à cause de la négligence grossière et volontaire du travailleur qui en est victime »); d'autres craignent que l'accidenté du travail ne « magasine » et ne s'adresse à plusieurs médecins, mais encore là la CSST est habilitée à demander une expertise médicale pour contrer les abus du genre. Le travailleur conserve en principe le choix de son médecin traitant et de l'établissement où il sera traité.

La grande inconnue a trait au coût de la « réadaptation », mais le régime qui entre en vigueur le 19 août devrait, selon les prévisions de la CSST, entraîner \$ 25 millions de dépenses nouvelles seulement et pratiquement pas de hausse dans les cotisations pour janvier 1986.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

Ameublement

TABLE DE SALLE À DINER Chippendale, avec 6 chaises. Très bonnes conditions. 727-2229 (514) 532-4575. 29-06-85

MAGNIFIQUE BUREAU DE TRAVAIL en acajou, fauteuil assorti, crédence, accessoires en pierre d'Inde, lampe à neon extensible, 2 chaises d'attente. 1 400\$ 625-1152. 02-07-85

App/Logements

POUPES ANTIQUES. Dorval's antique, poupées françaises, Jumeau, Gauthier, Bru et allemands. Antiques Place Bonaventure du 27 juin au 1er juillet 1985. 02-07-85

2 bancs d'église de 9 1/2 pieds. 400\$ chacun — 721-9550. 02-07-85

TABLE REFECTOIRE antique, en pin 7' x 3'. 625\$ 873-4355 poste 222 ou 279-8709. 29-06-85

App à partager

NEW YORK, CENTRE-VILLE, moi/jul. 500\$ US. Mtl (514) 341-6109, NY (212) 608-4495. 02-07-85

A PARTAGER. 5 1/2 chaufte, Clark/Mont-Royal. 1505 845-4913, après 21h ou entre 9h et 12h. 02-07-85

App. demandés

OUTREMONT, 1er août, professionnel, 3 adultes, appartement ou maison. J. Castonguay 283-6832. 03-07-85

App/logements

OUTREMONT, beau 7 1/2, non-chauffé, trois pièces, cuisine équipée, laveuse-sécheuse. Libre 650\$ 274-9505. 04-07-85

OUTREMONT, haut duplex, 3 1/2, meuble, chauffe, cuisine équipée, libre immédiatement 274-7836. 02-07-85

EDOUARD MONTPELIER, près Université, 4 1/2 chaufte, balcon ensoleillé, peint, petit immeuble tranquille, 425\$ Libre 15 juillet 731-1830. 02-07-85

METRO SHERBROOKE, rez-de-chaussée d'un triplex, 8 1/2, chauffe, chauffage à l'eau chaude, cour, 6 fenêtres ensoleillées, boiseries de pin, planchers de chêne, 700\$ 844-7883 entre 18h et 19h. 02-07-85

OUTREMONT adj. haut duplex détaché, grand 6 1/2, garage, près Université, 875\$ mois, chauffe, après 18h, lundi, mardi. 735-1478. 02-07-85

QUÉBEC, près Laurier, 5 1/2, relatif à neuf, 675\$ 1er juillet, 343-5991, soir. 276-9431. 02-07-85

Pres Radio Canada, 5 1/2 chaufte, solaire, terrasse, 595\$. Références. Idéal pour couple. — 522-5477. 8-07-85

OUTREMONT, face parc et piscine, 2ème meuble ou non pour un an 1-438-2763. 1-227-6809. J.N.O.

C.N. près de l'Université de Montréal, 4 1/2 chaufte, pour juillet, 410\$ mois 737-9300. 03-07-85

METRO BERRI, beau 5 1/2, rénovation, chauffe, entrée laveuse/sécheuse. Libre juillet 540\$ 482-2463. 02-07-85

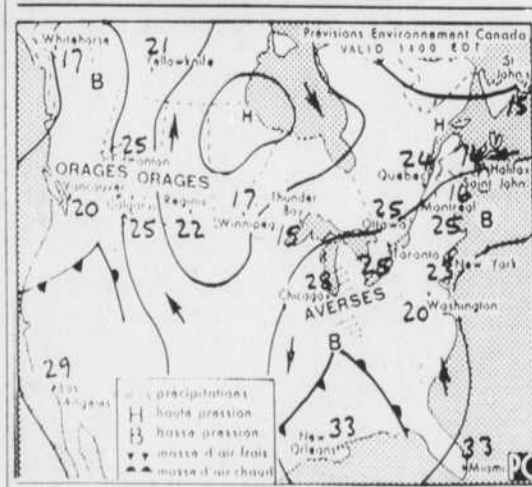
COURT TERME, meublés, superbes app. et maisons, tout inclus, 2 à 12 mois. Aussi location à Paris. Troc-Vacances — 288-4194. 02-07-85

PARC LAFONTAINE, superbe 7 1/2, rénovation, chauffe, patio, 735\$ mois — 273-9927 — 731-8456. 29-06-85

ILE DES SOEURS, 3 1/2, 438\$ tout compris, libre immédiatement. Sous location 765-0537. 29-06-85

N.D.G., Marol près métro, haut duplex 7 1/2, ensoleillé, boiseries décapées, foyer, salle de lavage, chauffe, 750\$ Libre juillet 488-0762. 02-07-85

LA METEO



Situation générale: une dépression venant des environs de Cape Cod avec des nuages se déplaçant très peu dans les deux prochains jours et les conditions atmosphériques ne devraient guère changer. Les températures seront légèrement au-dessus des normales, sauf pour les régions sous le couvert nuageux.

MONTREAL

Ciel variable et vents modérés. 24 Samedi: ciel variable. LEVER DU SOLEIL: 5 h 08 COUCHER: 20 h 47

QUEBEC

Abitibi-Témiscamie, Réserve, voirs Cabonga et Gouin, Lac St-Jean généralement ensoleillé. Max. 28 Samedi: ensoleillé. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Lau-

Condominiums à vendre

CÔTE-DES-NEIGES, 5850 Place De-celles, rue paisible et paysagée, magnifique 3 1/2-4 1/2, près U. de Montréal, centre d'achats, prix de 33 500\$ à 58 000\$, hypothèque 10%. Visite libre sur semaine de 10h30 à 13h30. Samedi et dimanche de 13h30 à 17h30. Satisfactions garanties ou argent remis. Maurice Langlais 737-2388, 725-2700. 3-7-85

Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagement, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électroniques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, déménagements. Spécialité cuisine, réfrigérateur, local longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

SPECIAL DÉMÉNAGEMENT, Transport May Inc., déménageur autorisé, assurance complète. Permis M307 565. 383-1535. 02-07-85

Divers

ORDINATEUR TRS 80, imprimante, Meubles Village, stores 765-0537. 29-06-85

Fermes à vendre

7 ARPENTS, écurie, corral, cabanon, puit, fosse septique, arbres, vue, Es-18 14 000\$ 465-0545 matinée. 02-07-85

Hébergement

FOYER ÉLÉGANT pour personnes âgées autonomes, dans une famille d'accueil, chambre privée et semi-privée. Tous les services. 670-0572. 02-07-85

Instruments de musique

PIANO DROIT NOIR Wagner, ton exceptionnel. Valeur neuf, 5 000\$, sacrifice 3 000\$ ou meilleur offre. Cause déménagement 849-5824 matin. 02-07-85

Logements à partager

OUTREMONT, luxueux maison, femme(s) de préférence, 2 chambres disponibles pour 550\$/mois tout compris. Téléphone, laveuse, sècheuse, lavasalle, femme de ménage. Alena 270-6314. 2-07-85

Logements demandés

Urgent, désire logement meublé pour 3 ou 4 mois, pour un couple de médecin avec 2 enfants de 5 et 6 ans. — 322-9134. 03-07-85

3 1/2 dans site verdoyant, très calme, néo-classique pas 30 km. Centre ville — 668-8506. 02-07-85

Machineries

COMPRESSEURS INDUSTRIELS, modèle 25-080GH-175L, moteur 5HP, garantie 2 ans, 1 495\$. Compresseurs Québec Ltée. 337-0566. 17-07-85

Maisons de campagne à vendre

Cantons de l'Est, maison ancienne, planchers pin, poutres, 4 arpent, vallonné, proximité rivière, 671-3442. 1-548-2793. 29-06-85

OKA, 5 milles du village, belle grande maison retirée, vue magnifique 30 arpent, verger, boisé, étang, bâtiment agricole 170 000\$. Vente privée 479-6292. 02-07-85

Oeuvres d'art

HENRI MASSON, aquarelle 1978. Après la messe. Jour: 281-1090. poste 102. 29-06-85

LE BRIDGE

Du raisonnement sur l'impasse, s'il vous plaît

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♠ R V 6
♥ 6 4 3
♦ A V 9 2
♣ 10 7 4 3 2

Ouest Est
♠ 8 A D V 5
♥ 6 4 3
♦ R 9 8
♣ A

Sud
♠ A D 10 9 7 2
♥ 7 4 3
♦ R 10 3
♣ A

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♠ 2 ♥ 2 ♠ 3
4 ♠ 5 ♥ 2 ♠ 3
Entame: le 8 de pique par Ouest.

La donne ci-dessus fut donnée après que l'équipe Nord-Sud eut gagé 5 piques. Voyant par les enchères que le déclarant possédait la plupart des atouts le défenseur Ouest entama du 8 de pique. C'était une attaque virulente pour le déclarant. Celui-ci prit la main et joua cœur dans le but d'en couper un premier dans la main courte en atout. Cependant Est prit cette carte et joua de nouveau atout. Sud s'empara de la main et tenta l'impasse du Valet de carreau dans la direction d'Est. Il voulait affranchir un carreau pour défaire le troisième cœur. Quel suicide; Est avait la Dame et joua le troisième atout. Et le contrat subit une chute d'une levée car le déclara-

Offres d'emplois

FEMME DE COMPAGNIE, domestique avec expérience et références, parlant français et anglais, téléphonez au 684-1777. De 10h à 14h. Dollard Des Ormeaux. 04-07-85

Secrétaire, temps partiel, bureau d'avocats. Envoyer C.V. L. Rolland, 1980 Sherbrooke O., suite 700, Montréal, H3H 1E8. 02-07-85

ANIMATEUR (TRICE) auprès des étudiants de l'Université d'Ottawa. Planification et réalisation de l'éducation populaire et recherche. Faire parvenir votre curriculum vitae à: Le Groupe de recherche d'intérêt public de l'Ontario, suite 344, 85 Haste, Ottawa, K1N 8Z4. 2-7-85

CONTRACTEUR demande avec expérience dans la lingerie pour dames. 382-9160. J.N.O.

Occasion d'affaires

INVESTISSEURS SÉRIEUX, faites des profits avec l'argent des autres. Placement haute qualité, rendement supérieur, aussi abris fiscaux. M. Pierre 574-6007. Laissez Message. 08-07-85

On demande

JEUNE FEMME britannique de 22 ans recherche un emploi auprès d'une famille de non-fumeurs de langue française à compter de septembre/octobre 1985. Peut cuisiner et s'occuper des enfants. Irene Grainger, 99 Mashiter's Walk, Romford, Essex, U.K. Téléphone 708 47822. 29-06-85

Tunisien, corps médical, cherche à représenter laboratoires pharmaceutiques et firmes d'appareillage médical en Afrique du Nord surtout Tunisie. Ecrire Dr A. Attia, 2 rue Bastia, Mu-tuelleville, Tunis, Tunisie. 29-06-85

Tunisien, corps médical, cherche à représenter laboratoires pharmaceutiques et firmes d'appareillage médical en Afrique du Nord surtout Tunisie. Ecrire Dr A. Attia, 2 rue Bastia, Mu-tuelleville, Tunis, Tunisie. 29-06-85

Offres de services

RÉPARATION de cheminées et de murs de briques. — 688-8982. 24-07-85

Offres de service

DITES vos prix! Peinture générale, nettoyage, 7 jours/semaine, 24 hrs, garanti. M.B. 522-0999. 05-07-85

LAVERIE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

Pêche

SAUMONS, arc-en-ciel, truites grises, pêche à Lac Ontario, 2 bateaux (36 pi. — 24 pi.) Groupe de 6 à 20 personnes, repas si désiré. CHEF CHARLES. Anglais jour - nuit. 1-416-271-6506 — 1600 18h - 23h. 1-416-278-6983. 29-06-85

DEMANDE, 7 pièces, Ahuntsic ou Nouveau-Bordeaux, dont salle à manger, foyer, garage, boisé. 384-5857, après 18h. 02-07-85

Propriétés demandées

DEMANDE, 7 pièces, Ahuntsic ou Nouveau-Bordeaux, dont salle à manger, foyer, garage, boisé. 384-5857, après 18h. 02-07-85

Propriétés à louer

RIVE-SUD, bungalow meublé, 5 pièces. Références demandées. — 653-9500 ou 642-5004. 08-07-85

Propriétés à vendre

LORNAIE, maison rénovée, 1 700 p.c. terrain 30 000 p.c. accès privé au fleuve. 59 500\$. 288-0763 après 18h. 1-887-2675 weekend. 02-07-85

LAC PAUL, 35 mins de Montréal, superbe domaine (100 000 pc. — terrain bord du lac 26 000 pc.), grande tranquillité, vue magnifique, commodités. À louer ou à vendre. 438-8078, 432-2502. 03-07-85

BROSSARD, «B», unifamiliale, détachée, très propre, secteur résidentiel, soir 656-7684, jours semaine 523-2182. 02-07-85

MELOCHEVILLE, maison en pierre 1850, restaurée, 7 pièces, grand terrain, clôture piscine, taxes basses. — (514) 429-3941 après 17h. 02-07-85

Offres d'emplois

FEMME DE COMPAGNIE, domestique avec expérience et références, parlant français et anglais, téléphonez au 684-1777. De 10h à 14h. Dollard Des Ormeaux. 04-07-85

Secrétaire, temps partiel, bureau d'avocats. Envoyer C.V. L. Rolland, 1980 Sherbrooke O., suite 700, Montréal, H3H 1E8. 02-07-85

ANIMATEUR (TRICE) auprès des étudiants de l'Université d'Ottawa. Planification et réalisation de l'éducation populaire et recherche. Faire parvenir votre curriculum vitae à: Le Groupe de recherche d'intérêt public de l'Ontario, suite 344, 85 Haste, Ottawa, K1N 8Z4. 2-7-85

CONTRACTEUR demande avec expérience dans la lingerie pour dames. 382-9160. J.N.O.

Occasion d'affaires

INVESTISSEURS SÉRIEUX, faites des profits avec l'argent des autres. Placement haute qualité, rendement supérieur, aussi abris fiscaux. M. Pierre 574-6007. Laissez Message. 08-07-85

On demande

LE DEVOIR ECONOMIQUE

\$ 30 millions dans le Vieux-Montréal en trois ans

Montréal Encore veut aviver la rénovation commerciale

LYNDA BARIL

Le comité Montréal Encore du Bureau de commerce de Montréal a lancé à la bibliothèque Saul Bellow de Lachine, une exposition itinérante sur la rénovation commerciale.

Cette exposition, composée de plus de 20 panneaux, porte sur des projets de rénovation commerciale entrepris dans la région montréalaise. On y retrouve, entre autres, les exemples de la Place Mercantile, des Cours Mont-Royal, de la Place Université et du Faubourg Ste-Catherine.

Dans le seul secteur du Vieux-Montréal, la rénovation commerciale a totalisé des investissements de quelque \$ 30,4 millions du 1er janvier 1981 au 8 juin 1984, étalés sur 35 projets. Ce sont les chiffres qu'a communiqué au DEVOIR M. Pierre Ouellet, le directeur général de la Société immobilière du patrimoine architectural du Vieux-Montréal.

La ville de Montréal, pour sa part, a aussi accordé sur une période de trois ans un total de \$ 140 millions pour le programme de coopération industrielle. Ces subventions pour la rénovation, la restauration et l'agrandissement de bâtiments industriels vise la période allant d'août 1982 à juin 1985.

« Le patrimoine architectural montréalais est particulièrement riche, affirme M. Alex Harper, vice-président exécutif et directeur général du Bureau de Commerce. Nous sommes chanceux d'avoir cet héritage. Et nous voulons, au comité Montréal Encore, donner des idées aux gens d'affaires, encourager les entrepreneurs à rénover. »

Par cette exposition, le comité veut démontrer que la rénovation des vieux édifices commerciaux offre un « éventail d'avantages » pour les commerçants et divers intervenants socio-économiques. M. Harper explique « qu'une petite entreprise, plutôt que de prendre un espace dans un immense complexe à bureaux, a intérêt à rénover un immeuble plus petit, mais à avoir pignon sur rue. »

M. Harper soutient de plus qu'en général le coût de rénova-



L'exposition Montréal Encore se tiendra jusqu'au 3 juillet à la bibliothèque Saul Bellow de Lachine. Elle se déplacera ensuite, du 5 au 31 juillet, à l'atrium de la maison Alcan. Ci-dessus, la maison Alcan, rénovée, angle Sherbrooke et Stanley à Montréal.

tion d'une vieille bâtisse est inférieur à celui de la construction d'un établissement neuf. Selon lui, l'industrie de la rénovation constitue également un générateur d'emplois de premier choix. En effet, 50 % du coût de la construction d'un édifice neuf irait à la main-d'œuvre, tandis qu'il en va de 60 % pour un édifice rénové.

M. David Beal, le président de Montréal Encore renchérit en soulignant : « L'expérience acquise prouve qu'il est rentable de rénover une structure qui a subi l'outrage des ans. Les édifices anciens ont un attrait spécial qui leur permet de s'adapter à de nombreux usages. En plus d'offrir un espace valable et un éclairage intéressant, ils sont situés au cœur du centre-ville. »

Uniquement dans le centre-ville de la métropole, plus de 3,000,000 pieds carrés d'espaces à bureaux ont été rénovés ou sont en voie de l'être. Uniquement pour le Vieux Montréal, on en dénombre plus de 1,300,000 ces cinq dernières années. La maison Joe Beef, l'une des plus vieilles et des plus célèbres tavernes de Montréal, à l'intersection des rues de la Commune et de Callière, est un des exemples de rénovation commerciale démontré à l'exposition Montréal Encore. Alors

qu'en 1983, elle était encore dans un état délabré, elle abrite maintenant des gens d'affaires et des unités résidentielles.

Le Faubourg Ste-Catherine constituait une autre occasion de rénover une propriété historique et figure également parmi les « panneaux modèles » exposés. Ce marché urbain s'inspire du Quincy Market de Boston et du South Street Market de New York. Il comprendra notamment des comptoirs à aliments, un centre de conditionnement physique, des cinémas, un ensemble de bureaux administratifs et des appartements. Il devrait être entièrement terminé à l'été 1986.

Mais pourquoi avoir choisi la ville de Lachine plutôt que Montréal comme premier lieu d'exposition ? Le maire de l'endroit, M. Guy Descary explique qu'« on a voulu faire coïncider l'événement avec le lancement du programme Revicentre axé sur la réfection de notre principale artère commerciale, la rue Notre-Dame. Revicentre est tout fait dans l'esprit de l'exposition. » Ce programme touchera potentiellement les 115 commerçants de cette rue qui voudront rénover la façade de leur entreprise. Il possède un budget de \$ 1,200,000 et s'échelonnnera sur une période de trois ans.

À
la mémoire
de



Monsieur Roland Gendron
1931 - 1985

Président-Fondateur
de la
Firme Roland Gendron Construction inc.

Les funérailles auront lieu,
samedi le 29 juin
à 10 heures
En l'église de St-Elie-de-Caxton
Cté Maskinongé

Prière de ne pas envoyer de fleurs
Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

Selon le député de Laporte, suite à la privatisation

Le prix des alcools monterait de 20 %

PIERRE BOUTET
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Parce qu'il est conçu et appliqué sous le sceau de l'improvisation, le plan de privatisation de la Société des alcools du Québec (SAQ), annoncé le 23 avril dernier par le ministre Rodrigue Biron, risque de provoquer une augmentation du prix des produits alcoolisés de l'ordre de 15 à 20 %.

C'est ce qu'a soutenu hier le porte-parole libéral en matière d'industrie et commerce et député de Laporte, M. André Bourbeau, à l'appui des états financiers de la SAQ et des exigences fiscales du ministère québécois des Finances.

Les calculs mathématiques qu'a livrés le député en conférence de presse, à la veille du lancement (aujourd'hui) des appels d'offre pour la vente de 126 succursales de la SAQ de la région de Montréal, tendent à prouver que les nouveaux franchisés et la SAQ devront procéder à cette hausse des prix pour assurer leur rentabilité.

Alors que pour l'année financière 1984-85, a expliqué M. Bourbeau, la SAQ a dû transférer au fonds consolidé du gouvernement du Québec une somme de \$ 352 mil-

lions, sur des bénéfices nets de \$ 338 millions, le ministre des Finances demandait dans son dernier budget qu'elle lui verse une dividende de \$ 380 millions pour l'exercice 1985-1986.

L'augmentation des bénéfices que devra réaliser la SAQ étant ainsi de l'ordre de \$ 42 millions, M. Bourbeau en conclut que seuls les consommateurs devront en payer la note. Aussi, a-t-il poursuivi, les recherches du Parti libéral indiquent que le nouveau franchisé ne peut s'attendre qu'à peu ou pas de profits. Pour rembourser ses coûts d'acquisition et pour éviter d'être acculé à la faillite, il devra lui aussi procéder à une hausse des prix.

« L'entreprise péquiste de franchisage de succursales de la SAQ n'est pas le « Klondike » auquel tous pensent. »

Légalité

Les récriminations du député de Laporte à l'endroit du processus de privatisation mis de l'avant par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, ne portent pas que sur le seul chapitre économique. « Nous sommes inquiets de la légalité du geste du gouvernement dans ce dossier », devait-il affirmer.

Reconnaissant du bout des lèvres que cet avis en est un parmi d'autres, susceptible d'être infirmé ou confirmé, M. Bourbeau croit toutefois qu'il peut autoriser quiconque à tenter des poursuites en annulation contre les nouveaux acquéreurs qui, à leur tour, pourront prendre des actions en dommages et intérêts contre le gouvernement.

NORANDA INC.

AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Noranda Inc. a déclaré un dividende trimestriel de vingt-neuf cents (29 cents) l'action, en devises canadiennes, dans le cas des actions privilégiées en circulation, convertibles, rachetables et rachetables au gré du détenteur, à dividende cumulé, série B, à un taux fixe/taux flottant payable le 15 juillet 1985 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 28 juin 1985.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire,
B.H. Grose
Toronto (Ontario)
Le 19 juin 1985

RAPPEL

Les détenteurs de procuration pour l'achat d'actions ordinaires de **CIRCUITS HELIX INC.** doivent les remplir au plus tard le 2 juillet 1985. Les procurations non remplies à cette date seront nulles et non avenues.

Nomination chez Steinberg Inc.



Pierre L. Mignault

M. Irving Ludmer, Président et Chef de la direction de Steinberg Inc., annonce la nomination de M. Pierre L. Mignault au poste nouvellement créé de Vice-président, Développement corporatif, de la compagnie. A ce titre, il sera chargé de la planification stratégique de Steinberg et de ses filiales. M. Mignault est un détaillant chevronné qui faisait carrière au moment de sa nomination chez l'un des plus importants détaillants canadiens où il a occupé, au cours des 17 dernières années, de nombreux postes de cadre supérieur, dont celui de Directeur général de la Division du Québec. Il apporte donc à Steinberg une solide expérience qui lui sera fort utile dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Toutes ces valeurs ayant été vendues, cette annonce paraît uniquement à titre d'information.

NOUVELLE ÉMISSION



200 000 000 \$ É.-U.

PROVINCE DE QUÉBEC
(Canada)

Le capital, la prime, s'il en est, et l'intérêt sont payables en monnaie légale des États-Unis d'Amérique dans la ville de New York.

Obligations 11% échéant le 15 juin 2015

Merrill Lynch Capital Markets
Kidder, Peabody & Co.
Incorporated

The First Boston Corporation
Dominion Securities Pitfield Inc.

Morgan Stanley & Co. Incorporated	Goldman, Sachs & Co.	PaineWebber Incorporated	Prudential-Bache Securities
Shearson Lehman Brothers Inc.	Bear, Stearns & Co.	Alex. Brown & Sons Incorporated	Burns Fry and Timmins Inc.
Deutsche Bank Capital Corporation	Dillon, Read & Co. Inc.	Donaldson, Lufkin & Jenrette Securities Corporation	Drexel Burnham Lambert Incorporated
E. F. Hutton & Company Inc.	Lazard Frères & Co.		Lévesque, Beaubien Inc.
McLeod Young Weir Incorporated	Nesbitt Thomson Securities, Inc.	Richardson Greenshields Securities Inc.	
L. F. Rothschild, Unterberg, Towbin	Smith Barney, Harris Upham & Co. Incorporated	Swiss Bank Corporation International Securities, Inc.	
UBS Securities, Inc.	Wertheim & Co., Inc.	Dean Witter Reynolds Inc.	Wood Gundy Corp.
Daiwa Securities America Inc.	A. G. Edwards & Sons, Inc.		The Nikko Securities Co. International, Inc.
Nomura Securities International, Inc.	Oppenheimer & Co., Inc.	Thomson McKinnon Securities Inc.	
Yamaichi International (America), Inc.	ABD Securities Corporation	Bell Gouinlock	William Blair & Company Incorporated
J. C. Bradford & Co.	Dain Bosworth	EuroPartners Securities Corporation	First of Michigan Corporation
Freeman Securities Company, Inc.	Kleinwort, Benson Incorporated	Ladenburg, Thalmann & Co. Inc.	
Cyrus J. Lawrence	McDonald & Company Securities, Inc.	Midland Doherty Inc.	Molson Rousseau Inc.
Moseley, Hallgarten, Estabrook & Weeden Inc.		New Japan Securities International Inc.	
Nippon Kangyo Kakumaru International, Inc.	Orion Royal Bank Limited	Prescott, Ball & Turben, Inc.	
Sanyo Securities America Inc.		Sogen Securities Corporation	
Tucker, Anthony & R. L. Day, Inc.		Wheat, First Securities, Inc.	

Plein soleil et gastronomie dans un décor d'autrefois

Auberge Hatley

Vacances Soleil

- piscine
- accès au lac
- planche à voile
- canot
- pédalo
- chaloupe
- tennis, golf
- équitation avec supplément



Le charme d'une vieille demeure

- construite en 1903
- 22 chambres
- antiquités
- foyers
- bains tourbillons
- galerie d'art

UNE AUBERGE DE PRESTIGE
MEMBRE DE RELAIS ET CHÂTEAUX
FORFATS SEMAINES — POUR RENS.: (819) 842-2451
C.P. 330 NORTH HATLEY, QUÉBEC JOB-2C0

RELAIS & CHÂTEAUX

Un relais pour les
«Gourmets Gourmands»



Société
des alcools
du Québec



Avis d'appel d'offres

Charette, Fortier, Hawey / Touche Ross, en sa qualité de mandataire de la Société des alcools du Québec, avise toute personne intéressée qu'elle fait appel à des offres pour la vente des succursales de vente au détail suivantes de la Société des alcools du Québec:

Numéro de succursale	Adresse	Numéro de succursale	Adresse	Numéro de succursale	Adresse
001	1246, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal	085	7017, Côte Saint-Luc, Ctre d'ach. Côte Saint-Luc, Mtl	168	1300, boulevard Labelle, Laval
003	8360, boulevard Saint-Laurent, Montréal	086	4855, rue Sherbrooke ouest, Montréal	169	2800, rue de Salaberry, Galeries Normandie, Montréal
004	B.P. 1067, Place Bonaventure, Montréal	087	90, boulevard Henri-Bourassa ouest, Montréal	170	Centre d'achats Valois, 10F, Donégami, Pointe-Claire
007	2525, rue Centre, Montréal	091	8345, rue Notre-Dame est, Montréal	171	Centre d'achats Domaine, 3325, rue Granby, Montréal
009	5632, avenue du Parc, Montréal	092	6610, rue Sherbrooke ouest, Montréal	172	8449, boulevard Viau, Saint-Léonard
010	3565, boulevard Saint-Laurent, Montréal	093	917, rue Jean-Talon ouest, Montréal	173	3295, rue Masson, Montréal
012	4022, rue Notre-Dame ouest, Montréal	099	10 591, boulevard Pie-IX, Montréal-Nord	174	Complexe Desjardins (Local 4-64), C.P. 426, Montréal
013	10 418, rue Lajeunesse, Montréal	100	5617, avenue Monkland, Montréal	177	3060, chemin Saint-Charles, Kirkland
015	90, chemin Morgan, Centre comm. Baie d'Urfé	101	4720, avenue Papineau, Montréal	179	Square Décarie, 6900, boulevard Décarie, Montréal
016	300, Bord-du-Lac (Lakeshore Ch.), Pointe-Claire	106	Carrefour La Pointe, 12 675, rue Sherbrooke est, P.A.T.	180	Place Jacques-Cartier, 1401, ch. Chambly, Longueuil
017	6700, Ch. Côte-des-Neiges, Pl. Côte-des-Neiges, Mtl	107	4448, rue Wellington, Verdun	181	3435, bd Dagenais ouest, Centre d'achats Fabreville
018	3500, rue Ontario est, Montréal	109	5071, chemin Reine-Marie, Montréal	182	600, montée du Moulin, Saint-François-de-Laval
019	4235, rue Saint-Denis, Montréal	112	1, Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques, Montréal	184	1500, Atwater, Place Alexis-Nihon, Montréal
020	42, rue Notre-Dame ouest, Montréal	121	3100, boulevard de La Concorde, Laval	186	221, Côte-Vertu, Saint-Laurent
021	4031, rue Sainte-Catherine est, Montréal	124	5507, chemin Côte-des-Neiges, Montréal	188	1774, boulevard des Laurentides, Laval
023	849, boulevard Décarie, Saint-Laurent	126	11 114, rue Meighen, Pierrefonds	191	7931, boulevard Newman, Lasalle
024	2113, rue Sainte-Catherine est, Montréal	131	454, rue Victoria, Saint-Lambert	193	2150, boulevard Lapinière, Mail Champlain, Brossard
026	1325, rue Notre-Dame, Lachine	132	Arcade du Métro Place Victoria, B.P. 216, Montréal	195	6492, rue Beaubien est, Montréal
027	11 906, rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles	133	4925, boulevard Arthur-Sauvé, Centre d'ach. Laval O.	197	50, rue Saint-Charles, Beaconsfield
028	1663, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal	135	255, bd de La Concorde, Laval-des-Rapides, Laval	201	206, rue Victoria, Greenfield Park
029	352, rue Dorval, Dorval	136	15 745, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds	202	378, chemin Grande-Côte, Boisbriand
030	571, rue Jarry est, Montréal	137	650, rue du Fort Saint-Louis, Boucherville	206	2531, rue Ontario est, Montréal
032	6039, boulevard Monk, Montréal	138	5230, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard	209	2, rue Dutrisac, Vaudreuil
034	8156, boulevard Saint-Michel, Montréal	139	1600, boulevard Le Corbusier, Place Laval	210	200, rue Saint-Jacques, Ville Saint-Pierre
036	1835, rue Fleury est, Montréal	140	3695, boulevard Taschereau, Saint-Hubert	324	5645, boulevard Grande-Allée, Brossard
039	1987, rue Jean-Talon est, Montréal	141	1444, rue Roberval, Saint-Bruno	328	8760, boulevard Langelier, Place Langelier, Montréal
044	7601, boulevard Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou	142	4600, boulevard Samson, suite 19, Chomedey, Laval	331	7971, rue André-Ampère, Rivière-des-Prairies
046	10 380, boulevard Saint-Michel, Montréal-Nord	143	1, Westmount Square (C-45), Montréal	332	6991, rue Saint-Hubert, Montréal
047	6055, rue Hochelaga, Montréal	145	6275, avenue Somerled, Montréal	337	40, Place du Commerce, Centre d'achats Le Village, Île-des-Sœurs, Verdun
048	1601, Roland-Therrien, Longueuil	146	5600, bd Henri-Bourassa est, Place Levasseur, Mtl	344	4633, bd Lévesque, Ctre d'ach. Saint-Vincent-de-Paul
055	268, rue Jean-Talon est, Montréal	147	394, avenue Lafleur, C. Comm. Pont Mercier, Lasalle	345	3575, avenue du Parc, Cité Concordia, Montréal
056	5245, bd Cousineau, Gal. Cous., suite 185, St-Hubert	151	2305, chemin Rockland, suite 24, Mont-Royal	346	7259, rue Sherbrooke est, Montréal
057	221, boulevard Cartier, Station Belœil	153	55, boulevard Brunswick, Dollard-des-Ormeaux	349	1089, bd des Laurentides, Centre d'achats Pont-Viau
058	403 et 415, rue Ontario est, Montréal	154	5872, boulevard Léger (coin Désy), Montréal-Nord	355	504, rue Principale, Hudson
059	182, boulevard Harwood, Dorion	155	2785, rue Van Horne, Centre d'ach. Wilderton, Mtl	361	315, bd Labelle, Galerie des Mille-Isles, Rosemère
060	907, boulevard Périgny, Chambly	156	Galerie Des Laurentides, St-Antoine-des-Laurentides	362	111, boulevard Des Promenades, Saint-Bruno
061	29, rue Saint-Jean-Baptiste ouest, Rigaud	157	La Baie, 585, Sainte-Catherine ouest (B.P. 6066), Mtl	363	Marché 440, 3535 Autoroute Laval
065	390, avenue Laurier ouest, Montréal	159	6801, Route Transcanadienne, Pointe-Claire	364	3035, boulevard Le Carrefour, Laval
066	900, rue Beaubien est, Montréal		Centre Fairview Pointe-Claire	366	99, boulevard des Hauts-Bois, Sainte-Julie
068	50, boulevard Taschereau, Place La Citière, Laprairie	163	8280, boulevard Champlain, Lasalle	367	895, rue de la Gauchetière ouest, suite 240
070	117, rue Saint-Charles ouest, Longueuil	164	Centre d'achats Cavendish, 5800, rue Cavendish, Mtl		Gare Centrale, Montréal
073	64, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue	165	2950, chemin Chambly, Longueuil	368	825, Saint-Laurent ouest, Longueuil
075	Place Côte-Vertu K-20, 3131, Côte-Vertu, St-Laurent	166	2053, boulevard Laurentien, Galeries Saint-Laurent	371	1001, boulevard Montarville, Boucherville
076	4355, rue Beaubien est, Montréal	167	872, rue Sainte-Catherine est, Montréal		

Certaines conditions et réserves

1. Dépôt des soumissions

Le mandataire recevra, jusqu'au 31 JUILLET 1985, les soumissions dans des enveloppes SCÉLLÉES, fournies à cet effet par le mandataire avec le DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES, telles enveloppes devant indiquer clairement le NOM, l'ADRESSE et CODE POSTAL de l'EXPÉDITEUR ainsi que le NUMÉRO DE LA SUCCURSALE sur laquelle porte la soumission; à défaut d'utiliser une telle enveloppe, le soumissionnaire devra déposer une enveloppe SCÉLLÉE portant OSTENSIBLEMENT AU RECTO et lisiblement écrite la mention SOUMISSION - SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, le NOM, l'ADRESSE et CODE POSTAL de l'EXPÉDITEUR ainsi que le NUMÉRO DE LA SUCCURSALE sur laquelle porte la soumission. Les soumissions devront être reçues par le mandataire au plus tard le 31 JUILLET 1985, à 17 heures à l'ADRESSE SUIVANTE:

Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross
Mandataire de la Société des alcools du Québec
2020, rue Université, 11^e étage
Montréal, Québec
H3A 2A5

Toute soumission reçue, passé cette échéance, sera retournée à son expéditeur, si identifié comme prévu ci-haut, sans que l'enveloppe la contenant n'ait été ouverte.

2. Document d'appel d'offres

Seules pourront soumissionner les personnes qui se sont procuré un DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES. Ce document d'appel d'offres comporte d'une part, un Cahier de Conditions Générales qui comprend deux tomes, et, d'autre part, un Cahier des Conditions Particulières pour chaque succursale.

LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE L'APPEL D'OFFRES ET IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE D'EN OBTENIR COPIE ET D'OBTENIR LES REÇUS AUTORISÉS PAR LE MANDATAIRE.

Le coût d'un Cahier des Conditions Générales est de 100\$ et celui d'un Cahier des Conditions Particulières est de 25\$ pour chaque Cahier visant une succursale en particulier. Les Cahiers des Conditions Particulières ne seront vendus qu'à ceux qui se seront portés acquéreurs d'un Cahier des Conditions Générales. Le paiement du coût des Cahiers doit être effectué SEULEMENT de l'une ou l'autre des manières suivantes:

- par chèque visé à l'ordre de «Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross, en fidéicommiss pour la Société des alcools du Québec», ou

- au comptant.

Les chèques NON VISÉS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.

LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES EST DISPONIBLE AU BUREAU DU MANDATAIRE, À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSUS, À COMPTER DE 9 HEURES, VENDREDI, LE 28 JUIN 1985.

3. Documents accompagnant la soumission

Les documents qui doivent accompagner la soumission sont mentionnés dans le Cahier des Conditions Générales et comprennent notamment:

- le FORMULAIRE DE SOUMISSION compris dans le Cahier des Conditions Générales (ou un fac-similé) avec ses annexes, le tout DUMENT COMPLÉTÉ ET ASSERMENTÉ;
- LES AFFIDAVITS, PROCURATIONS ET ENGAGEMENTS requis au formulaire de soumission;
- RÉSUMÉ(S) DE CARRIÈRE, si requis;
- ATTESTATION(S) OU LETTRE(S) D'INTENTION requises au formulaire de soumission QUANT AU FINANCEMENT de l'acquisition d'une succursale;
- LETTRE D'ENGAGEMENT OU ATTESTATION relativement à la couverture d'ASSURANCE;

- si le soumissionnaire est une corporation, RÉSOLUTION dans la forme prescrite autorisant le signataire à signer le formulaire de soumission et les documents y afférents;

- si le soumissionnaire est une corporation à être constituée la PROCURATION dans la forme prescrite en faveur du signataire;

- copie des reçus pertinents attestant l'acquisition du DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES pour la succursale en cause;

- DÉPÔT DE SOUMISSION, comme prévu ci-dessous.

4. Dépôt de soumission

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission un DÉPÔT DE SOUMISSION pour un montant égal à 10% du TOTAL du prix offert pour le DROIT INITIAL, et des prix déterminés pour les STOCKS et les IMMOBILISATIONS. Ce DÉPÔT DE SOUMISSION devra être fait sous l'une ou l'autre des formes suivantes:

- par chèque visé à l'ordre de «Charette, Fortier, Hawey / Touche Ross, en fidéicommiss pour la Société des alcools du Québec»;

- OU -

- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurances titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q. c. A-32), SELON LA FORME PRÉVUE AU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES;

- OU -

- une garantie de soumission émise par une INSTITUTION RECONNUE telle que définie dans le DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES, et PRÉPARÉE DANS LA FORME Y INDIQUÉE.

5. Inspection des actifs

Les personnes intéressées à examiner les actifs visés par l'APPEL D'OFFRES devront entrer en communication avec le mandataire (téléphone: 514-842-6601) afin de connaître les modalités, dates et heures prévues pour la visite de chaque succursale. SEULES LES PERSONNES PORTEUSES DES REÇUS PERTINENTS ATTESTANT L'ACQUISITION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES pour une succursale donnée seront autorisées à examiner les actifs de cette succursale.

6. Ouverture des soumissions

Les soumissionnaires ne pourront assister à l'ouverture des soumissions, laquelle sera effectuée par au moins deux représentants du mandataire, après le 31 juillet 1985, 17 heures.

7. Soumissions multiples

Bien qu'un soumissionnaire puisse présenter une soumission pour plus d'une succursale, il ne pourra lui être adjudgé en aucun cas plus d'une succursale. La Société des alcools du Québec se réserve le droit de choisir à sa seule discrétion la soumission qu'elle retiendra d'un soumissionnaire qui en a déposées plusieurs, si elle en retient une.

8. Renseignements

Seules les personnes ayant acheté le DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES, ayant obtenu un reçu à cet effet et désirant obtenir des renseignements additionnels, pourront notamment assister aux réunions d'information qui pourraient avoir lieu à cette fin en communiquant par téléphone, pendant les jours et heures ouvrables, avec le mandataire qui les informera des modalités, dates, heures et endroit de ces réunions d'information. SEULES LES PERSONNES PORTEUSES DES REÇUS PERTINENTS ATTESTANT L'ACQUISITION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES pour une succursale donnée pourront assister à la réunion d'information pouvant avoir lieu pour cette succursale.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross

MANDATAIRE



Les bureaux du mandataire pour les fins de ce mandat sont situés au:
2020, rue Université, 11^e étage
Montréal, Québec H3A 2A5
Téléphone: (514) 842-6601

